

Fédéralistes et indépendantistes avancent des arguments boiteux, selon C.D. Howe

Les fédéralistes ne parviendront pas à convaincre les Québécois et les habitants des provinces de l'Ouest que la Confédération a engendré des surplus à leurs profits. Ils ne pourront non plus leur promettre de tels surplus dans l'avenir.

Dans un ouvrage publié hier par l'Institut C.D. Howe, deux économistes montréalais, Judith Maxwell et Caroline Pestieau affirment qu'il n'est pas possible d'entamer un débat économique pertinent sur la structure politique la plus appropriée pour le Québec et le Canada en supposant qu'il n'existe d'autre solution viable que le système actuel.

Le document *Réalités économiques*

de la Confédération souligne l'insuffisance du statu quo et l'échec de la plupart des participants au débat sur la Confédération de faire porter celui-ci sur les questions économiques fondamentales. On n'accepte pas cependant la thèse de la souveraineté-association qui tend à sous-estimer le degré d'interdépendance qui existe entre le Québec et l'économie du reste de l'Amérique du Nord et qui est inhérente à toute forme d'organisation politique.

Le travail de Mmes Maxwell et Pestieau apporte un point final à une série d'études *Accent Québec*, effectuées par l'Institut C.D. Howe avec l'appui fi-

nançier de grandes entreprises canadiennes. Le jugement qu'elles portent sur la situation canadienne est très nuancé:

«La Confédération a bien servi les provinces au cours du XIXe siècle et a fourni un cadre au développement d'une nation prospère. Mais de nombreuses raisons nous forcent à nous demander si cette structure économique et politique servira mieux les Canadiens dans l'avenir qu'un ensemble de dispositions différentes.»

«Lorsque, en qualité d'économistes, nous considérons le système fédéral actuel, nous ne nous sentons pas autorisés à affirmer que ce dernier est en mesure de produire un surplus économique sensible-

ment supérieur à celui qu'on serait en droit d'attendre, avec le temps, de tout autre régime politique. Nous constatons cependant que les régimes susceptibles de produire un plus grand surplus ne font pas l'objet d'études à l'heure actuelle.»

Les auteurs ressentent donc le besoin de revoir les questions économiques les plus pertinentes à la Confédération.

L'analyse des auteurs laisse croire que la Confédération n'a connu qu'un succès relatif au sujet du surplus. «Le jugement porté sur la nature et la taille du surplus n'est pas particulièrement favorable. Dans les domaines où les surplus ont, dans le passé, résulté de la spécialisation

du commerce international, la plupart des provinces cherchent maintenant à restructurer leur économie de manière à la diversifier davantage. Dans les domaines où le partage des risques ainsi que des frais généraux a engendré un surplus, plusieurs provinces s'opposent tant aux méthodes employées qu'aux résultats obtenus. Enfin, là où l'union des forces aurait dû placer le Canada dans une position de négociation plus favorable, certains analystes maintiennent que cet avantage n'a pas contribué à la création d'une saine économie nationale, encore moins d'un surplus dans chaque région particu-

Voir page 12: Fédéralistes

AU SOMMAIRE

- Il n'y aura pas de défilé de la Saint-Jean à Montréal — page 3
- Le syndicat des postiers prépare une grève générale illimitée. — page 5
- L'activité diplomatique s'intensifie à New-Delhi autour de la crise afghane. — page 7
- Un affrontement symbolique: un éditorial de Jean-Claude Leclerc. — page 10



MM. Jean Chrétien et Marc Lalonde, respectivement ministre de la Justice et de l'Énergie, ont profité de quelques minutes de répit hier durant la réunion du caucus libéral du Québec à Ottawa pour mettre la dernière main à leur stratégie référendaire. (Photolaser CP)

General Dynamics renchérit Valse de milliards au caucus des libéraux

par Michel Vastel

OTTAWA — C'était la valse des milliards hier sur les tables du caucus des libéraux québécois. Et tous ces petits milliards, poussés par un vent référendaire, retombaient sur la même province, le Québec.

A quelques heures d'une décision du cabinet Trudeau sur le choix d'un nouvel avion de combat pour les Forces armées, General Dynamics, constructeur du F-16, y allait d'une nouvelle enchère de \$500 millions, portant ainsi le total des retombées économiques pour le Québec à \$2.1 milliards, c'est-à-dire les deux tiers d'une offre globale de \$3.3 milliards d'avantages économiques pour le Canada.

Il s'agit d'une toute nouvelle usine de fabrication de pièces de moteurs d'avion, faisant appel à une technologie unique au monde. Cet investissement de \$30 millions aurait garanti au Québec des exportations de \$450 millions sur 15 ans vers les États-Unis. Une option avait déjà été prise sur un terrain de Cowansville, selon le vice-président exécutif de United Technologies, parrain du projet.

Deux heures après avoir fait cette annonce au caucus des députés libéraux du Québec, coup de théâtre. Les dirigeants de General Dynamics — United Technologies venaient d'actualiser leurs \$500 millions de retombées économiques et les évaluaient à... \$1.02 milliard, portant ainsi le total des retombées au Québec à \$2.6 milliards sur un total canadien de \$3.9 milliards!

Quant à McDonnell Douglas, constructeur du F-18A, elle se contentait de réajuster ses chiffres sans faire aucune nouvelle offre: le total des retombées économiques du F-18A au Québec passe ainsi à \$1.5 milliard sur un total de \$3.5 milliards, soit 42.8% pour le Québec. Avantage politique non négligeable, McDonnell Douglas garantit à l'Ontario exactement la même somme, à quelques dollars près.

Mais cette valse de milliards n'a impressionné ni le ministre de la Défense, ni les généraux ni les hauts fonctionnaires de l'Industrie et du Commerce. Au fur et à mesure que la journée avançait, il devenait clair que les jeux étaient faits en faveur du F-18A et, en fin de soirée, les quelques partisans du F-16, notamment MM. Jacques Olivier, Jan

Watson, Louis Duclos et Pierre Deniger n'avaient plus qu'un seul souci: sauver la face.

L'ouverture de ce caucus exceptionnel, qui avait déplacé les dirigeants de General Dynamics, McDonnell Douglas et United Technologies de leurs sièges sociaux aux États-Unis, le premier ministre, M. Pierre Trudeau, visiblement excédé par la tournure des événements, déclarait sèchement à la presse que la dé-

cision pourrait être prise dès ce matin et que le choix du cabinet «tiendra compte des intérêts du Canada, pas seulement de ceux d'une province séparée».

N'attendant que ce signal du chef, les fonctionnaires du ministère de la Défense réservaient l'amphithéâtre de la Tribune de la presse pour une conférence de presse du ministre de la Défense, cet après-midi à deux heures.

Voir page 12: Valse

Le NON ouvre sa campagne dans la forteresse du OUI

QUÉBEC — La campagne référendaire est à toutes fins utiles amorcée, mais ce n'est qu'au cours des prochains jours que le coup d'envoi officiel tant pour le OUI que pour le NON sera donné.

Le premier à se lancer dans la mêlée sera le Comité des Québécois pour le NON qui ouvrira officiellement sa campagne dimanche après-midi à Chicoutimi, au cœur du château fort du OUI que constitue le Saguenay-Lac-Saint-Jean. Le Regroupement national pour le OUI attendra pour sa part quelques jours de plus, le temps que les brefs référendaires soient émis ou tout au moins que la date du référendum ait été annoncée.

Les organisateurs du NON avaient depuis longtemps décidé de ne pas attendre l'émission des brefs référendaires pour commencer la campagne référendaire. De la même manière, en dépit de critiques internes qui fusaient à mesure que le OUI semblait prendre une bonne longueur d'avance, on avait décidé de ne rien précipiter.

La formation officielle du Comité des Québécois pour le NON quelques jours avant Pâques puis la tenue d'une première réunion du comité mardi avaient

constitué le signal de départ officiels de la campagne du NON.

Le chef du NON, M. Claude Ryan, multiplie depuis lors les interventions publiques. Hier il a rendu publique la composition des comités locaux du NON de la région de Québec, il lancé hier soir la campagne du NON dans Kamouraska-Témiscouata. Aujourd'hui, tout en participant aux travaux de l'Assemblée nationale en début d'après-midi, il sera au dévoilement à Montréal de la composition des comités locaux du NON de la région métropolitaine.

La machine du NON ainsi réchauffée, M. Ryan donnera le signal de départ officiel dimanche après-midi dans une importante assemblée à Chicoutimi, a-t-on confirmé hier. Il sera en compagnie de ses principaux lieutenants, MM. Camil Samson, Michel LeMoignan, Gérard-D. Levesque, tous trois vice-présidents du comité, ainsi que de M. Jean Chrétien, ministre de la Justice et principal porte-parole fédéral dans la campagne référendaire.

Pour bien marquer que c'est le début officiel de la campagne, M. Ryan com-

Voir page 12: NON

Bourassa: Rocard est «très mal informé sur le Québec»

Un nouveau type d'état se dessine aujourd'hui, aux dépens des états-nations. A celles-ci de sacrifices politiques s'imposent. M. Michel Rocard, député socialiste français, a déjà dit sa préférence pour le régime de souveraineté-association. Hier, M. Robert Bourassa, ex-premier ministre du Québec, lui donnait la réplique: «C'est la formule fédérale qui peut le mieux encadrer l'évolution vers un nouveau type d'état.»

M. Bourassa répondait à M. Rocard, au colloque de l'Ordre des comptables agréés du Québec. Les thèses du député français, figure dominante du Parti socialiste et candidat probable à l'investiture socialiste aux présidentielles de 1981, étaient exposées dans une lettre adressée au ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, M. Claude Morin, à la demande de ce dernier. La lettre du député français se proposait de réfuter l'idée que propage depuis quelques années M. Bourassa au sujet de l'évolution — et notamment du succès, de la communauté européenne.

Si M. Rocard, dont la lettre a été publiée dans LE DEVOIR du 2 avril, jugeait que M. Bourassa n'avait «pas cru devoir relever tout ce qui se passe en Europe», celui-ci estime que celui-là «est mal informé de ce qui se passe au Québec» et que «sa connaissance de la situation canadienne est perfectible».

Pour M. Rocard, la crise de l'État-Nation est «particulièrement sensible dans tous les cas où l'État se résume à un appareil administratif puissant, plaqué sur des communautés humaines disparates». Celles-ci ne sauraient, selon lui, retrouver leur possibilité d'agir, de créer et de répondre à la crise «que lorsque des institutions seront en place qui exprimeront la souveraineté à partir de sa véritable source, la communauté». Etouffer une identité nationale, écrivait M. Rocard en mentionnant l'Irlande, le pays basque, l'éclatement belge et la Corse,

produit la violence et gêne, sinon paralyse, la collectivité géographiquement plus large qui l'encadre.

A ces propos M. Bourassa répliqua d'abord que ces identités nationales frustrées en Europe n'ont guère tendance à opter pour des projets de souveraineté-association, mais recherchent des réformes constitutionnelles «dans le cadre d'un État unitaire régionalisé, présentant certaines connotations fédérales».

Au sujet du Canada, M. Bourassa juge qu'on ne saurait, contrairement aux vœux de M. Rocard, maintenir le degré actuel d'intégration économique en transformant, dans le sens préconisé par le Parti québécois, le système d'union politique. D'abord, le Québec, dit-il, y perdrait en matière énergétique (prix du pétrole et du gaz naturel, sécurité des approvisionnements). Ensuite, les deux partenaires éventuels, le Canada et le Québec, y perdraient, en qualité de démocratie, à la gestion d'une monnaie commune (intégration de toute manière plus poussée ici que l'union monétaire européenne); car, contrairement à l'Europe, il n'y aurait plus de parlement canadien pour gérer avec les autres organismes appropriés l'espace économique canadien. Le Marché européen, lui, a déjà son «parlement» élu au suffrage universel, sans cependant avoir le même degré d'intégration économique que préconise le Parti québécois, ni même de monnaie commune. Voilà, selon M. Bourassa, la contradiction de fond entre l'évolution du Marché commun et la formule de souveraineté-association.

D'autre part, M. Bourassa ne voit guère la souveraineté-association comme nécessaire pour sauvegarder l'identité propre des Québécois «au triple plan de la langue, de la religion et de la culture», ainsi que le mentionnait M. Rocard.

L'ex-premier ministre discarte d'emblée «la religion», qui n'est pas en cause dans ce débat; il évoque ensuite les législations linguistiques récentes adop-

Voir page 12: Bourassa

Washington menace de priver l'Europe du pétrole iranien

PARIS (d'après AP et AFP) — Les sanctions américaines contre l'Iran ne provoquaient pas l'écho souhaité par Washington dans le monde occidental, hier, soit deux jours après l'annonce de ces mesures. Le gouvernement américain laissait entendre de façon persistante qu'il pourrait priver l'Europe et le Japon du pétrole iranien, s'ils refusaient de faire preuve de coopération.

À Téhéran, les étudiants islamiques de l'ambassade ont affirmé que les otages seraient exécutés en cas d'intervention militaire américaine, tandis que le régime a manifesté l'intention de renverser le gouvernement iranien, dernier épisode

de la longue querelle qui oppose les deux pays.

Le gouvernement américain envisageait, semblait-il, un blocus des routes maritimes iraniennes ou le minage des ports pétroliers iraniens, ce qui aurait pour effet de bloquer les exportations de ce pays, et par là ses revenus issus du pétrole. Cette initiative, qui pourrait être la «manifestation de force», ou «les initiatives supplémentaires», évoquées par le porte-parole de la Maison-Blanche, respectivement MM. Mark Henderson et Jody Powell, pénaliseraient les pays occidentaux importateurs de pétrole iranien, et en particulier le Japon qui importe en-

viron 10 pour cent de son pétrole d'Iran.

L'Iran a pour sa part menacé de priver de pétrole les pays qui se joindraient aux sanctions américaines, mais les pays occidentaux s'étaient jusqu'à hier contentés d'apporter un soutien verbal aux mesures américaines.

Un porte-parole de la Commission européenne a cependant déclaré hier que la communauté étudiait la possibilité de se joindre aux États-Unis dans la mise en place de sanctions économiques. Cette démarche a été accélérée, a-t-il poursuivi, à la demande officielle du département d'État. Selon la même source, des personnalités diplomatiques américaines de haut rang ont rencontré mardi des responsables de la C.E.E., proposant que des sanctions économiques soient prises au niveau européen, selon les grandes lignes de la résolution du conseil de sécurité des Nations unies bloquée par l'Union soviétique le 13 janvier.

Cette résolution en appelle à un embargo commercial avec l'Iran, à une réduction des missions diplomatiques à Téhéran, et à un embargo de l'aide financière à l'Iran. Les États-Unis souhaitent que l'Europe «agisse comme si la résolution avait été votée». Le gouvernement ouest-allemand a annoncé pour sa part qu'il ne prendrait aucune sanction économique ou politique tant qu'il n'aurait pas consulté les autres pays industriels. La R.F.A. n'envisageait pas non plus de rompre ses relations diplomatiques, a déclaré M. Armin Gruenewald, porte-parole du gouvernement.

Le secrétaire d'État américain, M. Cyrus Vance, a convoqué une vingtaine d'ambassadeurs dans l'après-midi d'hier au département d'État, où il devait exposer les mesures que les États-Unis souhaitaient voir prises par les gouvernements étrangers dans cette affaire.

À Téhéran, les rumeurs persistantes d'une éventuelle manifestation de force

Voir page 12: Washington

En réponse à la motion de l'opposition

Parizeau tente de démystifier le déficit de \$500 millions

QUÉBEC — Après avoir essayé plus ou moins adroitement tout au long de la semaine dernière les attaques répétées de l'opposition au sujet du déficit de \$500 millions au ministère de l'Éducation, le gouvernement s'est lancé hier dans une violente contre-attaque destinée essentiellement à discréditer les libéraux et à justifier sa propre gestion des deniers publics.

L'occasion de ce redressement, qui semble avoir été préparé avec un soin équivalent à celui que le gouvernement a accordé à la mise au point du récent débat référendaire, a été fournie tant lors de la période des questions qu'au mo-

ment de l'examen d'une motion visant à ce que les députés puissent scruter plus à fond cette affaire à la faveur d'une commission parlementaire spéciale.

Présentée par le critique libéral en matière d'éducation, M. Fernand Lalonde, député de Marguerite-Bourgeoys, cette motion demandait en fait au gouvernement de convoquer avant le 18 avril la commission parlementaire de l'Éducation, des Finances et des comptes publics dans le but d'étudier tous les aspects de ce déficit révélé lors du Discours sur le budget du 25 mars.

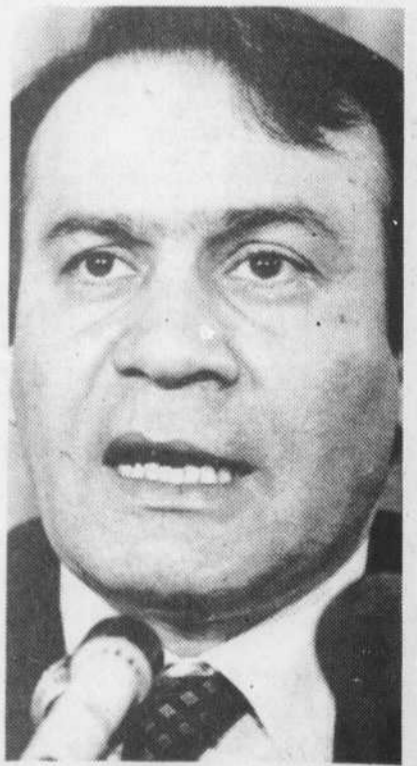
Pour les libéraux, qui avaient réclamé en vain il y a une dizaine de jours la tenue

d'une enquête publique sur ce «trou» de \$500 millions, cette motion s'inscrivait dans le cadre d'une stratégie plus générale visant, à la veille du référendum, à détruire la crédibilité administrative du gouvernement dans l'opinion publique et à impliquer personnellement la responsabilité du ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, dans ce qu'ils croient être un scandale de premier ordre.

Jusqu'à hier, les ministériels, qui sortaient tout juste de leur victoire lors du débat sur la question référendaire, avaient donné l'impression d'être pris de

Voir page 12: Parizeau

Cher péquiste
«et indépendantiste uni»
Propos référendaires dans un esprit positif-referendaire.
Keith Spicer
VOIR PAGE 7



M. Sadegh Ghotbzadeh

SUPER 45 TOURS
EN VENTE MAINTENANT
Passo Partout

La SSJB regroupe des citoyens du troisième âge en faveur du OUI

Un groupe d'ainés de la société québécoise ont soutenu hier qu'ils ne veulent pas se laisser bernier par les prophètes de malheur qui ont commencé et même poursuivent depuis 1976 leur campagne de dénigrement de la souveraineté - association dans les centres d'accueil et les résidences pour personnes âgées.

«Je peux témoigner personnellement de l'atmosphère de peur et de menace qui règne dans la plupart des centres d'accueil pour personnes âgées», confiait hier aux journalistes le président du Comité du 3e âge pour le OUI, M. Oscar Rhéaume. Cet organisme a été formé le 25 novembre 1979 à l'occasion d'une conférence du comédien Gilles Pelletier, invité de la Société Saint-Jean-Baptiste, et depuis ce temps il a été implanté dans plusieurs sections de la société nationale.

Selon M. Rhéaume, un homme de 56 ans encore actif dans le domaine bancaire, les tenants du NON ne cessent de faire peur aux personnes âgées en leur disant qu'elles perdront leur pension de vieillesse si elles optent pour la

thèse de la souveraineté-association.

«Cette campagne d'intimidation est commencée depuis bien longtemps, a précisé au DEVOIR M. Rhéaume. Vous n'avez pas idée de ce que l'on peut terroriser les vieillards par des propos invraisemblables sur la perte de leur sécurité économique si jamais le OUI l'emporte au référendum.»

Aussi la SSJB entend-elle publier d'ici quelques jours un dossier révélateur sur les différents témoignages de citoyens âgés qui ont été l'objet

de «menace et d'intimidation» de la part des défenseurs de la thèse fédéraliste.

Il fallait faire échec à cette propagande négative et mensongère, a-t-on souligné hier en conférence de presse tenue à la Maison Ludger-Duvernay, siège social de la SSJB. M. Jean-Marie Cossette, principal porte-parole et coordonnateur des comités du OUI pour la société nationale, a annoncé que 30.000 dépliantes seront distribués aujourd'hui et demain dans les centres d'accueil et les résidences pour personnes âgées pour les convaincre de dire «oui avec confiance» à la question référendaire, et cela

«sans qu'elles ne perdent aucunement leur sécurité économique».

Ce dépliant contient le libellé de la question, des témoignages d'artistes et de vedettes de la scène québécoise qui sont aussi «des amis des vieux» — Mia Riddez, Jean Duceppe, Claude Michaud, André Lejeune, Gilles Pelletier, Suzanne Langlois — de même que des réponses aux craintes sur la perte appréhendée des pensions de vieillesse «qu'entretenaient les tenants du NON».

Ce comité du 3e âge pour le OUI a été récupéré par la SSJB qui lui fournit un budget

et certains services — comme elle le fait d'ailleurs pour les étudiants et les femmes — et, selon M. Rhéaume, quelque 5.000 membres en feraient partie.

Pour M. Jean-Marie Cossette, le OUI des personnes âgées sera déterminant dans les résultats du référendum et il voit en elles des «militants de première force» dans la bataille qui s'engage. Ce que croit également Mme Mimi d'Estée, une vénérable artiste de 71 ans qui a répété son credo en faveur du OUI, à la grande joie de ses amis du 3e âge qui assistaient à cette conférence de presse.

Berval n'a pas dit oui au NON

C'est avec grande surprise que le comédien Paul Berval a appris hier à la radio et dans les journaux qu'il favorisait la thèse fédéraliste et qu'il faisait partie de la liste des 300 «personnalités publiques» qui ont adhéré au Comité du NON.

«Je n'ai pas encore dit OUI au NON», a déclaré avec humour l'artiste de la scène québécoise en faisant irruption dans la salle Ludger-Duvernay où se tenait la conférence de presse du Comité du 3e âge pour le OUI.

Le comédien s'est dit outré que l'on se serve de son nom «sans avoir été consulté», et ce procédé le laisse songeur.

«J'ai appris ce matin en lisant les journaux et en écoutant la radio que j'avais adhéré au comité du NON. Et je n'en revenais pas puisque je n'ai pas encore fait mon choix. Je n'ai pas encore dit OUI au NON», a-t-il lancé en faisant appel à son talent de comédien pour désamorcer toute ambiguïté au sujet de ses intentions. Il a appelé qu'il avait du sang amérindien dans les veines «comme Jean-Paul Nolet» et il a turlupiné un air de ses ancêtres.

Plus sérieusement, Paul Berval a expliqué au DEVOIR qu'il avait appris par son ami Claude Michaud que la SSJB tenait une conférence de presse pour lancer le Comité du 3e âge pour le OUI.

«Sachant que je trouverais les journalistes ici, j'ai voulu profiter de cette tribune pour venir dire à la population que je n'ai jamais été approché par le Comité du NON.» En fait, il a été sollicité par les deux factions, convient-il, mais sans pour autant donner la permission d'utiliser son nom.

«J'ai bien sûr discuté de la question référendaire à plusieurs reprises avec des amis et croyez-moi, j'en ai des deux côtés, fédéraliste et péquiste. De là à apposer mon nom sur une liste, jamais je ne me suis prêté à ce jeu. Pour l'instant, je réfléchis, comme tout le monde.»

Paul Berval affirme qu'il n'a pas encore fait son choix et il ne sait pas s'il l'affichera publiquement, le cas échéant. Mais il trouve «normale» la participation des artistes dans la campagne référendaire, que ce soit d'un côté ou de l'autre.

Pour la Fédération des femmes: ni OUI ni NON

La Fédération des femmes du Québec (FFQ), en tant qu'organisme, ne prendra pas position dans la campagne référendaire. Ses membres, toutefois, sont invités à titre individuel, en tant que «citoyennes responsables» à participer activement à cette campagne selon leur choix personnel.

C'est ce qu'a déclaré, hier, à l'occasion d'une conférence de presse, la présidente de la FFQ, Mme Sheila Abbey-Finestone, soulignant que la Fédération, dont le membership est de 130.000, a comme premier mandat de promouvoir la condition féminine: «celle-ci, a-t-elle ajouté, ne connaît ni parti, ni province, ni pays».

Elle a poursuivi en disant que la FFQ, par ses membres — 500 individus et 38 associations — représente un éventail idéologique très large de l'échiquier politique et reflète une diversité très grande d'opinions: «la solidarité des membres s'établit à partir d'une cause commune, soit l'amélioration de la condition des femmes. En conséquence, la Fédération continuera à mettre toutes ses énergies dans cette voie.»

Des l'annonce de la loi 92 sur les consultations populaires, la FFQ formait un comité pour étudier le rôle que pourrait jouer la Fédération lors du référendum. Ce comité en est venu à la conclusion qu'à cause de la diversité d'opinions représentées à l'intérieur de ce regroupement, il lui serait impossible de prendre position dans la campagne référendaire, et qu'en

outre, prendre position lui serait défavorable. On craignait en effet l'éclatement de la FFQ. Le conseil d'administration et le conseil général ont entériné la décision du comité.

Mme Feinstone a profité de l'occasion pour faire une mise au point, regrettant que la presse ait choisi de l'identifier comme présidente de la Fédération des femmes du Québec alors qu'elle participait lundi soir, au Forum, au lancement de la campagne du NON à titre d'ancienne présidente de la Fédération des femmes aux services communautaires juifs et directrice de la Protection de la jeunesse.

«C'est délibérément, dit-elle, que dans les présentations officielles, j'avais demandé d'omettre mon titre de présidente de la FFQ pour éviter toute confusion, ce qui a été fait. Mais la presse a préféré laisser tomber mes autres titres pour ne mentionner que celui-là.»

La même chose s'est produite pour Mme Françoise

Gamache-Stanton qui, dans l'annonce du Regroupement national pour le OUI, publiée dans les journaux, est identifiée comme ex-candidate du Nouveau parti démocratique dans Louis-Hébert et membre du comité directeur de l'Association québécoise de gérontologie. Toutefois, dans les médias de la région de Québec, on a préféré, en parlant d'elle, accoler à son nom le titre d'ex-présidente du Conseil régional de Québec de la FFQ.

Malgré la prise de position officielle de la Fédération, cela semble inévitable à cause de l'image projetée par ces femmes et de leur identification au mouvement féminin dont elles font partie.

Mme Feinstone a par ailleurs souhaité que tous les membres de la Fédération s'informent sur le référendum et participent activement, selon leur choix personnel, agissant ainsi en tant qu'individus et citoyennes responsables qui n'engagent qu'elles-mêmes et non la Fédération.

63 économistes appuient la souveraineté-association

Une soixantaine d'économistes québécois appuient le projet de souveraineté-association du gouvernement Lévesque.

Au cours d'une conférence de presse, hier à Montréal, une dizaine de professeurs de science économique ont annoncé leur engagement en faveur du OUI dans la campagne référendaire.

Pour la plupart professeurs à l'Université du Québec, les porte-parole des économistes souverainistes ont expliqué aux journalistes que les 63 professeurs signataires de cette profession de foi sont tous convaincus qu'un OUI au référendum ne peut que favoriser le Québec. Ils admettent toutefois que les professeurs de science économique n'ont pas tous les mêmes raisons de croire que la souveraineté-association est réalisable et souhaitable.

C'est un peu pourquoi leur participation à la campagne référendaire se limitera probablement à cette déclaration publique d'intention. Il n'est pas question pour eux de s'engager collectivement dans des activités référendaires. Ils reviendront à la charge seulement si les fédéralistes se permettent de faire une campagne démagogique, ou de répandre des «grossièretés» qui les obligerait alors à rétablir les faits. Chacun de ce groupe d'économistes néo-souverainistes sera libre d'intervenir de façon individuelle et dans la forme qu'il jugera opportune selon les circonstances. D'ailleurs, seulement deux des porte-parole du groupe se sont reconnus militants du Parti québécois.

Professeur à l'Université du Québec à Montréal, M. Luc-

Normand Tellier, s'étonne, pour sa part, que les souverainistes n'aient pas davantage exploité les enseignements de l'histoire pour contrer la campagne de peur des tenants du NON. A ce propos, M. Tellier rappelle les cas d'une dizaine de petits pays de la taille du Québec qui ont tous connu un essor économique après leur accession à l'indépendance politique. Entre autres exemples éloquentes, M. Tellier fait valoir que la Belgique, la Norvège, l'Islande, la Finlande et même l'Irlande, ont notamment connu la prospérité économique au lendemain de leur libération politique.

Selon M. Vély Le Roy, également professeur à l'Université du Québec à Montréal, il n'y a aucun risque économique et aucune difficulté technique qui s'opposent à l'accès-

sion du Québec à la souveraineté-association. Il n'y voit qu'un problème politique.



Le chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan, s'entretient avec l'ancien lieutenant-gouverneur du Québec, M. Hughes Lapointe, qui a accepté de prendre la présidence du Comité du NON dans Lotbinière. (Photolaser CP)

Ryan promet une formidable campagne

QUÉBEC (PC) — Le chef libéral, M. Claude Ryan, s'est dit très fier des équipes de comité du Comité du NON, et a promis hier que la campagne sera formidable.

M. Ryan et le chef de l'Union nationale, M. Michel LeMoignan, ont rendu publique hier la composition des comités dans les 19 comtés de la région métropolitaine de Québec.

Deux noms de présidents de comités de comité sont connus dans toute la province sinon dans tout le pays: M. Hughes Lapointe, président du comité de Lotbinière, et M. Larkin Kerwin, qui présidera le comité de Louis-Hébert.

Avant d'être lieutenant-gouverneur du Québec, poste qu'il a occupé de 1966 à

1978, M. Lapointe avait été député libéral de Lotbinière aux Communes durant 17 ans, de 1940 à 1957. M. Kerwin, de son côté, est un physicien célèbre et a été recteur de l'Université Laval de 1972 à 1977.

Le comité des Québécois pour le NON va s'élargir continuellement durant la campagne référendaire, a expliqué M. Ryan, étant donné que ce comité est accessible sans frais à tous les Québécois. Tous les Québécois sont invités à en faire partie et peuvent en devenir membres en le demandant au comité de comité.

Hier soir, M. Ryan a lancé la campagne référendaire dans le comté de Kamouraska-Témiscouata lors d'une grande assemblée tenue à St-Pascal.

La revue chrétienne «Vie ouvrière» invite les travailleurs à voter OUI

L'équipe de rédaction de la revue *Vie ouvrière* engage le mouvement ouvrier à voter OUI au référendum afin de pousser plus loin son projet de société d'un Québec indépendant et socialiste.

En collaboration avec des groupes de militants de Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC), du Mouvement des travailleurs chrétiens et du Centre de pastorale en milieu ouvrier, *Vie ouvrière* consacre son dernier dossier à la question nationale en rapport avec la réalité ouvrière.

Ce n'est ni le Parti québécois ni la souveraineté-association que l'on tient à appuyer en l'occurrence. Le groupe estime néanmoins qu'il importe «de contribuer à

une défaite, aussi limitée soit-elle, des forces capitalistes dominantes au Canada et d'encourager le peuple à faire fi de ses peurs pour s'opposer enfin collectivement et démocratiquement aux forces dominantes et pour appuyer un mouvement national qui rejoint ces aspirations profondes d'identité collective».

Les rédacteurs de *Vie ouvrière*, une publication animée par un groupe de chrétiens progressistes et qui se veut «au service des militants chrétiens du monde ouvrier», précisent que leurs options politiques, pour être en rapport avec leur foi chrétienne, n'en découlent pas toutefois; elles forment plutôt le fruit d'une analyse politique.

Dans «la partie de hockey» référendaire qui s'amorce maintenant entre deux «clubs» auquel est étranger le mouvement ouvrier, ce dernier se trouve placé devant un dilemme, écrit-on. Ni «la grande bourgeoisie anglo-canadienne», formée et appuyée par la grande bourgeoisie américaine, ni «la petite et moyenne bourgeoisie franco-québécoise» qui veut s'émanciper et accéder au statut de la première, ne défend adéquatement les intérêts des classes populaires.

Par conséquent, le mouvement ouvrier ne saurait favoriser la victoire de la première, «son principal ennemi», ni laisser le mouvement national, «enraciné historiquement dans les classes populaires», subir une défaite importante ou être récupérée et monopolisée par la bourgeoisie québécoise.

Aussi le mot d'ordre de *Vie ouvrière* est-il d'engager le mouvement ouvrier à «profiter de l'occasion (référendaire) pour se mettre dans une meilleure position pour redevenir le principal pôle de référence» et quant à la question sociale et quant à la nationale. Bref, il faut éviter de «laisser à d'autres classes sociales le leadership de la question nationale».

Pour ce faire et malgré les réticences qu'éprouvent maints militants chrétiens du mouvement ouvrier à l'endroit du Parti québécois et

de ses projets politiques, constitutionnels et autres, le groupe encourage les militants à «appuyer le OUI souverainiste, car une défaite du PQ à ce référendum, c'est une défaite du mouvement national dans son ensemble. On mobilise peu de gens à court ou moyen terme sur un enjeu qui vient de subir une défaite».

Le dossier de *Vie ouvrière* consacre quelque 60 pages à étudier le triple rapport des travailleurs à la question nationale, à l'émergence du Parti québécois dans le contexte nord-américain, puis à l'indépendance et à la lutte contre «l'oppression nationale».

Double meurtre et suicide à Sorel

SOREL (PC) — Un individu qui aurait apparemment tué son ex-épouse et sa belle-soeur par ensuite tenir la police à distance en menaçant de tirer sur tout policier qui s'approcherait de lui, s'est finalement enlevé la vie.

Le lieutenant Guy Lacourse, de la Sûreté municipale de Sorel, a dit que Renald Labrosseur, âgé de 45 ans, qui semblait «profondément déprimé», a apparemment tendu une embûche à son ex-épouse, Monique, âgée de 47 ans, alors qu'elle revenait de son travail, mardi soir, en compagnie de sa soeur.

Mme Labrosseur a été tuée instantanément ayant été atteinte de plusieurs balles, tandis que sa belle-soeur, Fernande Lavertu, âgée de 44 ans, a été mortellement blessée.

La police a précisé que le meurtrier s'est ensuite rendu en automobile à la demeure de son ex-beau-frère où il a tiré plusieurs coups de feu en direction de la porte de la maison avant de retourner sur la scène du double meurtre.

La police a fait évacuer plusieurs maisons du quartier à la suite de la fusillade pendant que des policiers parlementaient avec Labrosseur pour le convaincre de se rendre. Le drame a pris fin lorsque l'individu a tourné son arme contre lui.

PEUGEOT
604SL 1979 NEUVES

Stock limité à rabais important

3-604SL boîte automatique
2-604SL boîte manuelle 5 vitesses, peinture métallisée vernie

Équipement standard:

- moteur six cylindres en V à arbres à cames en tête
- servo direction à crémaillère et freins à disques assistés sur les quatre roues indépendantes
- nouvelle génération de pneus Michelin: TRX
- dégivreur de lunette arrière
- climatiseur
- montre au quartz
- radio stéréo avec quatre haut-parleurs
- sièges baquets inclinables

ROGER
AUTOMOBILE LITE

Le plus important concessionnaire Peugeot au Canada

4269 ouest, Ste-Catherine
932-2925

PROBLÈMES dus à l'ALCOOL?

- problèmes familiaux?
- problèmes professionnels?

Peut-être pouvons-nous vous aider...
Discrétion assurée

AUBERGE DU NOUVEAU POINT DE VUE

Rawdon
834-6793 ou 834-3297

ÊTRE DEUX...

Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.

Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses. Dépliant gratuit ou consultation gratuite.

282-0058
ouvert de 1 P.M. à 9 P.M., lundi au vendredi

RENDEZ-VOUS
1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal

Anne Hébert
Héloïse

Avec ce récit l'auteur de "Kamouraska" prend pied sur les terres du fantastique, là où le destin des hommes et des femmes ne se joue pas seulement dans l'ordre de la raison. \$ 8.50

AVIS

CHANGEMENT DES DATES

Concernant le programme de bourse parrainé par le Secrétaire d'État en coopération avec le Ministère de l'Éducation du Québec.

Bishop's University
Lennoxville, Québec.

ÉCOLE ESTIVALE DE LANGUE ANGLAISE

Dû au prolongement de la session d'hiver dans les CÉGEPs, le programme d'École estivale de langue anglaise DÉBUTERA LE 8 JUIN ET SE TERMINERA LE 18 JUILLET 1980.

Pour de plus amples informations concernant les bourses, veuillez communiquer avec:

M. Maurice Beaulieu
Conseiller Linguistique
Bureau des sous-ministres
Ministère de l'Éducation
1035, rue de Lacheprotière
Québec, Qué.
G1R 5A5

Pour de plus amples informations concernant le programme boursier et les autres programmes d'anglais langue seconde, veuillez communiquer avec:

Mme H.B. Taylor
Coordonnatrice de l'Éducation
Permanente
Bishop's University
Lennoxville, Qué.
J1M 1Z7
Tél.: (819) 569-9551, local 222 ou 569-7878

Le Conseil national de recherches s'apprête à commercialiser une synthèse bactériologique de l'insuline

OTTAWA — Le Conseil national de recherches du Canada vient d'entreprendre des négociations avec les Laboratoires Connaught, spécialisés dans la fabrication de vaccins, pour mettre au point conjointement une éventuelle installation commerciale de production d'insuline à l'aide de bactéries dont on aura modifié artificiellement la programmation génétique de façon à en faire autant de petites usines biologiques.

C'est ce qu'a indiqué hier M. Claude Bishop, directeur de la division des sciences biologiques au Conseil national de recherches à l'occasion d'une rencontre avec les médias d'information sur le thème des recherches en génie génétique.

M. Bishop a affirmé que l'équipe du Conseil national de recherches du Canada est «à la fine pointe des recherches mondiales en ce domaine». Le

responsable de cette équipe de recherche particulière, M. Saran Narang, a ajouté que son petit groupe se maintient à l'avant-garde des nombreuses équipes imposantes avec lesquelles il est en compétition «grâce à sa faculté exceptionnelle d'imagination créatrice».

L'équipe du docteur Narang, qui travaille en étroite collaboration avec celle du docteur Ray Wu à l'Université Cornell, a effectivement retenu l'attention mondiale depuis quelques années en mettant au point des techniques chimiques qui rendent possible la synthèse de n'importe quelle structure génétique, de façon presque automatique, sans risque d'erreur.

De cette façon, son équipe a aussi réussi à synthétiser au complet un gène qui correspond à la synthèse de l'insuline et à l'implanter dans des bactéries. Ces bactéries ont

même commencé la suite à fabriquer de l'insuline, ce qui ouvre la voie à une synthèse bactériologique commerciale de ce produit dont les diabétiques ont tant besoin.

M. Narang n'a pas été le premier à créer une bactérie capable de fabriquer de l'insuline mais tous ses prédécesseurs s'étaient contentés d'utiliser du matériel génétique naturel dont ils ignoraient la composition exacte. Leur rendement était inférieur, soutient aussi le chercheur d'Ottawa.

Aux dires de M. Narang, le principal problème à résoudre pour passer à la production commerciale consiste à améliorer le rendement de la synthèse en trouvant des codes appropriés qui amèneront la bactérie modifiée à fabriquer un plus grand nombre de molécules d'insuline. Il existe des codes naturels efficaces

mais on connaît mal leur principe de fonctionnement et leur usage se limite à quelques applications très précises, a-t-il dit. On espère donc comprendre mieux ces «signaux de ponctuation» du code génétique pour en fabriquer de nouveaux, artificiels, qui auraient un usage plus général.

«Notre laboratoire travaille aussi à des manipulations génétiques similaires dans des souches de levure qui se prêtent beaucoup plus facilement à des applications industrielles», a-t-il dit. En effet, les levures, moins bien connues des hommes de science, ont des cellules plus grosses et ne présentent aucun risque d'infection pour les autres êtres vivants. Elles se développent aussi plus rapidement.

Le docteur Narang affirme que son équipe a réussi à synthétiser en laboratoire des

molécules qui ont pour effet de retrancher à volonté un nombre prédéterminé d'éléments du code génétique d'une cellule. Ces résultats, qui n'ont pas encore été communiqués à l'ensemble de la communauté scientifique, lui permettent des synthèses beaucoup plus faciles et une manipulation extrêmement précise du matériel génétique obtenu d'une source naturelle.

Confiants que ces techniques «simples» permettent maintenant de programmer à volonté des bactéries pour les amener à fabriquer la plupart des protéines qu'on peut désirer, le docteur Narang et son équipe se sont attaqués à la synthèse de l'interféron.

Ce produit inspire d'incroyables espoirs aux chercheurs du monde entier: synthétisé en doses infimes par les cellules humaines, il a la propriété de détruire les virus impliqués dans une infection. Sa production en grande quantité pourrait peut-être amener un bouleversement aussi important que l'introduction des antibiotiques et certains croient même avoir à une réponse à plusieurs types de cancer.

Dependant on n'a jamais pu obtenir de l'interféron en quantité suffisante pour l'analyser avec précision ou pour vérifier ses éventuelles applications médicales. Le docteur Narang soutient que la synthèse de ce produit serait un exploit scientifique peu commun, d'autant plus qu'on n'en connaît pas la composition exacte. «Il y en a peut-être qui la connaissent mais ils se sont bien gardés de publier leurs résultats», déplore-t-il.

Pour synthétiser un gène de l'interféron qu'il ne connaît pas, M. Narang a entrepris «d'aller à la pêche» dans le matériel génétique de cellules dont on sait déjà qu'elles fabriquent le produit. Ces matériaux génétiques sont ensuite réintroduits dans des bactéries et on recommence jusqu'à ce qu'on en obtienne qui synthétiseront de l'interféron.

Douze jeunes aveugles du Québec partent à Paris

Douze jeunes handicapés visuels de 13 à 17 ans, bénéficiaires de l'Institut de Nazareth et Louis-Braille, partiront samedi prochain pour la France dans le cadre d'un échange au pair avec l'Institut national des jeunes aveugles de Paris. Ce projet permettra donc à autant de jeunes Français aveugles de séjourner au Québec et le groupe arrivera dimanche à Mirabel.

C'est la toute première fois que de jeunes aveugles et demi-aveugles peuvent profiter d'un voyage de portée pédagogique, culturelle et sociale de cette envergure. Ils seront accompagnés d'éducateurs et de personnes responsables de le rendre agréable et formateur et cela pendant trois semaines, soit jusqu'au 2 mai.

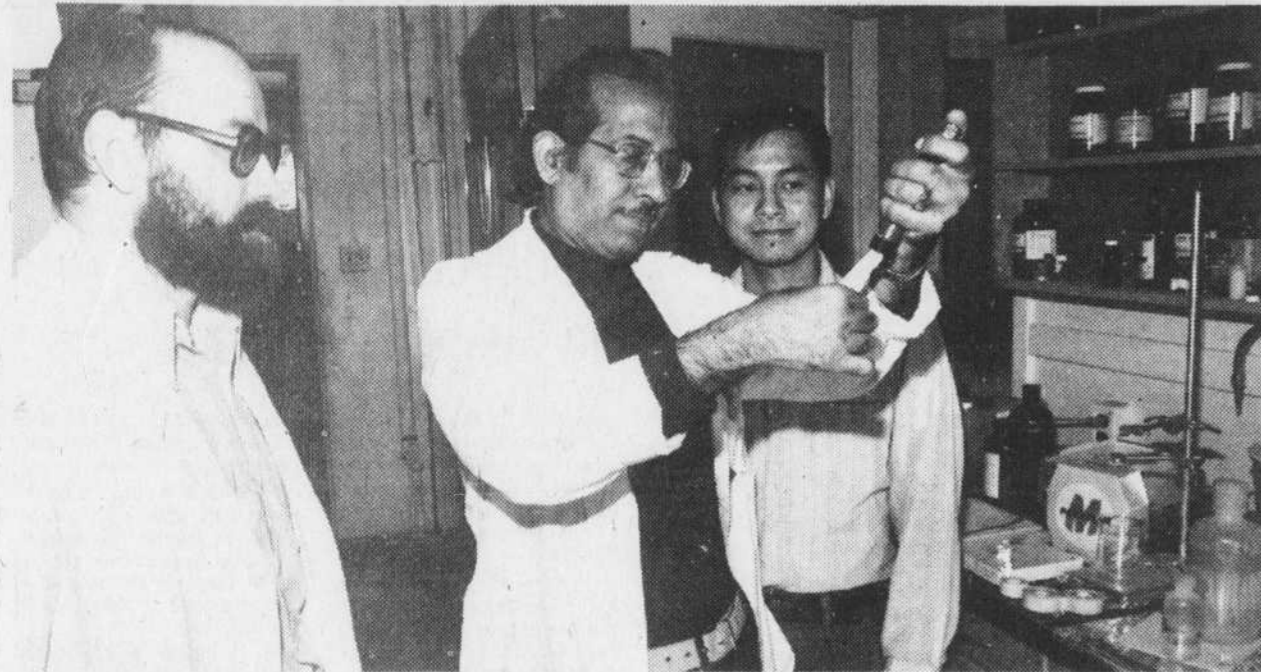
Autant à Paris qu'à Québec, les jeunes aveugles logeront dans leur institution respective où ils poursuivront leur formation scolaire, pouvant ainsi comparer les méthodes employées dans chacun des milieux mais aussi bénéficier comme touristes des beautés des endroits visités.

L'idée de cet échange est née l'année dernière lors de la visite ici du directeur de l'Institut national des jeunes aveugles de

Paris, Mme Monique Petit, suivie de celle à Paris du directeur de l'Institut de Nazareth et Louis-Braille, M. Normand Giroux.

L'organisation du voyage a été confiée à Madeleine Roy, directrice des services de réadaptation de l'Institut de Nazareth qui ne cachait pas hier son enthousiasme à l'idée que ce projet allait se réaliser. «Toutes les dépenses du voyage sont défrayées par l'Institut, a-t-elle précisé. Mais les jeunes ont dû en quelque sorte le gagner en participant à un concours de composition où ils devaient décrire en braille ou à la machine ce qui les attire dans un voyage en France.» Le jury composé de MM. Normand Henri, Luc Valois et de Mme Madeleine Roy, des éducateurs de carrière, devait choisir les douze meilleurs textes.

L'Institut de Nazareth et Louis-Braille, situé à Longueuil, accueille 58 pensionnaires de moins de 18 ans et dispense des services à quelque 700 handicapés visuels, en clinique externe. Rappelons que le ministère des Affaires sociales défraie le coût des appareils et prothèses optiques pour les handicapés visuels de moins de 35 ans.



Principal spécialiste canadien des manipulations génétiques, le docteur Saran Narang est ici photographié dans son laboratoire d'Ottawa avec deux de ses adjoints, M. Joe Michniewicz à gauche et M. Wing Sung à droite. M. Narang soutient que le public n'a rien à craindre des microbes synthétiques qu'il crée et il est confiant de les utiliser bientôt pour produire commercialement de l'insuline.

Dans les rues de Montréal

Pas de défilé de la Saint-Jean en 1980

Ce n'est pas ce juin-ci que les Montréalais reverront un défilé de la Saint-Jean dans les rues de la ville, mais la Corporation de la Fête du 24 juin de Montréal disposera cette année d'un budget de \$535,630 qui lui permettra d'assurer une plus grande participation aux projets de fêtes de rues et de quartiers et certaines manifestations de moyenne et de grande envergure facilitant des regroupements communautaires importants.

Le président de la Corporation de la Fête du 24 juin de Montréal, M. Jean-Paul Champagne, a expliqué hier qu'il serait trop onéreux et trop compliqué d'organiser pour cette année un défilé, mais la Corporation souhaite vivement que le défilé renaisse.

L'organisation d'un défilé coûterait près d'un demi-million, a expliqué hier M. Champagne, et quand la Corporation disposera d'un budget plus important, il n'est pas à écarter qu'elle organise une pareille manifestation.

En attendant, l'objectif de la Corporation est plus que jamais de décentraliser, de démocratiser, de dépolitiser la fête et d'en laisser l'entière responsabilité au génie créatif de la population.

Pour cette année, la Corporation, à la demande expresse des organisateurs des fêtes de rues et de quartiers de l'an dernier, est en mesure d'offrir une structure de fonctionnement mieux rodée en ce qui a trait à la répartition des services centraux offerts et de l'aide financière et technique à apporter.

La Corporation prévoit, grâce à un chapeautement non coercitif des projets de rues jusque là isolés les uns des autres, assurer une meilleure coordination de l'ensemble de ses activités.

Trois comités, respectivement chargés de l'administration, des communications et de l'animation, composés en partie de membres du conseil

d'administration et de personnel permanent, coordonneront les projets à travers les 32 municipalités de l'île de Montréal et de l'île Jésus.

Parce que la Corporation prévoit des projets de moyenne et de grande envergure dans des parcs et des places publiques, il est possible qu'un moins grand nombre de projets plus petits ne soient pas acceptés.

Certains des membres de la Corporation prétendent que l'exécutif n'est pas réaliste en déclarant qu'il s'attend à aider 300 projets et que seulement une cinquantaine de projets pourront être retenus.

Ces membres prétendent également que la décentralisation poussée à l'extrême qui avait caractérisé les fêtes de l'an dernier avait compliqué et dilué les choses.

Aujourd'hui, la Corporation préconise «la continuité dans la diversité» au travers de manifestations collectives qui sauront unir et solidariser la population.

Contrairement à la politique d'«humilité et de non-vedettariat» qui prévalait l'an-

née dernière, la Corporation optera cette année pour des spectacles plus professionnels avec non seulement des amateurs mais des artistes connus.

Se greffera possiblement à ces spectacles le projet d'une caravane culturelle qui se promènera dans les quartiers et qui servira de tremplin d'essai à un défilé d'envergure l'an prochain.

Cette caravane comportera moins de 10 chars allégoriques qui coûteront au moins \$150,000 et est inspirée de la caravane montée chaque année lors du carnaval de Haitiens à Montréal.

Cette année, la fête nationale se déroulera les 23 et 24 juin à Montréal. Ceux et celles qui désirent soumettre une idée de projet qui nécessite une aide technique ou financière doivent faire parvenir leur demande à la Corporation, au 407 du boulevard Saint-Laurent, bureau 400, Montréal H2Y 2Y5.

Le budget national dévolu à l'ensemble des régions de la province par le gouvernement du Québec est de \$3,100,000 pour cette année.

La Cour supérieure donne raison au cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu

La Cour supérieure vient de rejeter une requête de la Commission qui a droit de la personne qui a été dépourvue de son poste de professeur de philosophie au cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu avait été congédiée pour ses convictions politiques, et, partant, victime de discrimination.

Le juge Jules Beauregard n'a pas retenu l'argumentation de la Commission qui demandait la réintégration du professeur France Aymong, engagé au département de philosophie du collège en 1976 et qui n'a pas obtenu le renouvellement de son contrat. Elle a été congédiée en mai 1978.

«À la lumière de la preuve soumise, la Cour considère que les présomptions de fait n'ont pas été suffisamment graves, précises et concordantes pour arriver à la conclusion ferme qu'il y a eu relation de cause à effet entre les orientations politiques, à savoir, marxistes-léninistes de France Aymong et le non-renouvellement de contrat par le collège», conclut le juge le 28 mars dernier.

En bref, la Commission n'a pas réussi à prouver qu'il y a eu discrimination, ce qui, indique le juge, suffit à ne pas lui donner raison. Mais, le juge Beauregard va plus loin: il reprend à son compte les motifs invoqués par la direction du collège lors du non-renouvellement, soit le rendement pédagogique insuffisant

et le fait qu'elle oeuvrait «dans un corridor idéologique trop étroit».

Traitant notamment du contenu d'un des cours que dispensait Mme Aymong, celui intitulé «Philosophie sociale et politique», le jugement de 19 pages mentionne que le professeur voulait traiter de la théorie marxiste mais pas uniquement de cette seule orientation, ce qui, conclut-il, a été le cas.

«Il a été mis en preuve que France Aymong a fait porter

son cours presque exclusivement sur l'étude de cette orientation politique et, ce qui peut appuyer cette prétention, c'est qu'elle ne réferait qu'à un seul texte obligatoire d'orientation complètement marxiste-léniniste, soit «De la contradiction» par Mao Tsé Tung».

Ce qui conduit le juge à parler «d'intransigeance», nonobstant le fait que «les méthodes d'enseignement pédagogique de France Aymong étaient fort acceptables».

Le juge rappelle également que le collège connaissait dès les débuts de son emploi les idéologies politiques de France Aymong, et que, dans les circonstances, il serait «plutôt illogique» de croire que le collège lui aurait refusé la permanence pour cette raison.

Enfin, il est rappelé dans le jugement qu'un collègue dispose d'un large pouvoir discrétionnaire au moment de l'octroi ou du refus de la permanence.

Le collège de Saint-Jean-sur-Richelieu a dit accueillir ce jugement «avec plaisir». Les autorités de cette institution avaient, en février 1979, refusé d'accéder à la demande de la Commission des droits de la personne qui, après avoir conclu qu'il y avait eu discrimination, réclamait la réintégration de Mme Aymong. D'où la requête de la Commission devant la Cour supérieure.

Le collège estime que «ce dossier est maintenant clos».

Ottawa annonce une reprise des travaux du complexe Guy-Favreau

Le gouvernement fédéral a fait savoir hier que le chantier du complexe Guy-Favreau, dans le centre de Montréal, reprendrait d'ici quelques semaines.

En effet, le ministre des Travaux Publics, M. Paul Cosgrove, de passage dans la métropole, a annoncé que son ministère allait dans les 15 jours lancer de nouveaux appels d'offre pour les travaux d'infrastructure et pour la réalisation du basilaire du complexe. Compte tenu des délais habituels de cette procédure, le chantier pourrait reprendre vers la fin du mois

de mai.

Depuis plusieurs mois, le chantier du complexe Guy-Favreau, situé en bordure de la rue Dorchester face au complexe Desjardins, n'était qu'un immense trou entouré d'une clôture. Toute activité avait cessé autour de ce projet qui, depuis dix ans, a fait régulièrement parler de lui par ses nombreux délais et ses remises en question.

À l'origine, le centre administratif du gouvernement fédéral à Montréal devait consister en un complexe de trois tours à construire sur une période de 20 ans. Ce projet s'est

ensuite transformé en un plan pour la construction d'une seule tour d'une hauteur de 16 étages. Après avoir reporté la mise en chantier de quelques années, le gouvernement fédéral présentait en 1977 un concept tout à fait nouveau, d'une valeur d'environ \$100 millions, comprenant deux immeubles à bureaux de 12 étages, quatre immeubles à logement, un basilaire, des aires publiques, etc.

En prenant le pouvoir, le printemps dernier, le gouvernement conservateur de M. Joe Clark n'avait pas immédiatement relancé le chantier, interrompu depuis quelques mois déjà. Il avait plutôt com-

mandé une étude afin de connaître les conditions dans lesquelles ce projet pourrait éventuellement se poursuivre.

En reprenant le pouvoir en février dernier, le gouvernement libéral de M. Pierre-Elliott Trudeau a aussi repris ce dossier. M. Cosgrove n'a pu préciser quel sera le nouvel échéancier d'exécution du complexe Guy-Favreau mais il a indiqué que son ministère le rendra public bientôt.

Interrogé sur la coïncidence de cette annonce et le débat référendaire, M. Cosgrove a répondu que la décision reposait «en partie sur la coïncidence, en partie sur une bonne administration».

Fiducie du Québec
dépôts garantis

14 1/2

2 ans

- intérêts versés annuellement;
- dépôt initial minimum: \$1,000.

Pour information:
Montréal:
Complexe Desjardins (514) 281-8840
De l'extérieur, sans frais: 1-800-361-6840, poste 8840.

Laval:
Place Val des Arbres (514) 668-5223
De l'extérieur, sans frais: 1-800-361-3803.

La Fiducie du Québec... pour un choix de modes d'épargne
Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec.

desjardins

Un arbitrage donne tort à l'UQAM

Un tribunal d'arbitrage vient d'ordonner à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) de réintégrer au rassemblement d'animation et recherche culturelles (ARC), le professeur Normand Bissonnette, qu'elle avait congédié le 22 octobre dernier.

La direction de l'UQAM, pour sa part, indiquait hier que le jugement lui paraissait «tout à fait inacceptable et mal fondé» et qu'elle préciserait ses intentions prochainement relativement à cette sentence.

C'est en alléguant que le professeur Bissonnette avait, au moment de son engagement, fait une «fausse déclaration» que l'UQAM décidait en octobre dernier de mettre fin à l'engagement du professeur, dont le contrat lui assurait un emploi jusqu'au 31 mai 1980.

L'arbitre Guy Dulude, qui a étudié le grief déposé par le professeur et par le Syndicat des professeurs de l'Université (SPUQ), a, au contraire, établi que M. Bissonnette avait effectivement travaillé, au cours de l'année 1977-78, à un projet relié au CLSC Le Marigot, affirmation que l'UQAM contestait, en parlant de «fausse déclaration» commise par le professeur.

L'arbitre qui a tranché le litige a conclu que l'UQAM avait tort. Il a annulé le congédiement et ordonné la réintégration de M. Bissonnette comme salarié régulier demi-temps au rassemblement d'animation et de recherche culturelles. M. Bissonnette a également droit à une indemnité équivalente au salaire qu'il aurait reçu s'il n'avait pas été congédié et ses autres droits doivent lui être reconnus de façon rétroactive.

Le Rassemblement d'animation et de recherche culturelles est en tutelle depuis juin dernier: il fait présentement l'objet d'une enquête par la direction qui a par ailleurs décidé qu'elle n'accepterait aucun nouvel étudiant à ce programme en septembre prochain.

CENTRE DE FORMATION EN TOURISME INC.

COURS

INTRODUCTION À L'AGENCE DE VOYAGES

<p>COURS DU SOIR:</p> <p>du 14 avril au 11 août (lun-merc.) de 18:30h à 21:30h</p>	<p>COURS DU JOUR:</p> <p>du 2 juillet au 28 août (du lundi au jeudi) de 13:00 à 16:00h</p>
---	---

PRIX: \$350. durée: 90 heures PRIX: \$390. durée: 99 heures

Pour renseignements:

NORMAND FORTIER: 284-1115

Permis du Ministère de l'Éducation no: 749720, Enseignement de culture personnelle.

Faites le choix de l'excellence
PEUGEOT 504SL

DIESEL
ET BIARRITZ

10,825 Racette, Montréal-Nord Automobiles Ltée

323-1900

Mgr Plourde estime que l'Église doit reconnaître le mariage civil

Selon l'archevêque d'Ottawa, Mgr Aurèle Plourde, l'Église devrait reconnaître la validité de certains mariages civils parce que ce ne sont pas tous les jeunes couples qui sont prêts à s'engager dans un mariage religieux.

«Ce serait une période de probation et après on verrait si ce doit être un mariage religieux», a-t-il expliqué hier alors qu'il prenait la parole devant une centaine de membres d'un club social de Montréal.

L'archevêque d'Ottawa s'est bien défendu d'encourager le concubinage mais a tenu à préciser qu'il y a trop de gens qui se marient religieusement pour les mauvaises raisons, surtout parce qu'elles subissent des pressions sociales ou parentales, et qui ne se rendent pas compte de l'importance de cet engagement. «Nos tribunaux ecclésiastiques sont débordés de travail, il y a des centaines de demandes d'annulation de mariage», a-t-il indiqué.

Mgr Plourde a surtout expliqué sa vision de l'Église de l'avenir mais ce sont les questions de son auditoire qui l'ont obligé à se prononcer sur des sujets tels l'intégration des «marginiaux» dans la vie de l'Église, l'ordination des femmes et l'oecuménisme.

Il a dit douter que la tradition, vieille de 2,000 ans, d'opposition à l'ordination des femmes, puisse être modifiée bien rapidement et a ajouté qu'il n'y aura pas de changement à ce chapitre de son vivant. L'ordination des hommes mariés, c'est autre chose, a-t-il concédé, en rappelant que des progrès dans ce domaine sont prévisibles compte tenu que cela s'est déjà vu dans l'histoire de l'Église.

Mgr Plourde a soutenu par ailleurs que l'Église catholique dispose désormais de certains mécanismes d'accueil pour permettre aux «marginiaux», c'est-à-dire aux hommes et aux femmes séparés ou divorcés, qui se sont sentis abandonnés, de recommencer à participer à la vie de leur communauté.

Interrogé au sujet du mouvement intégriste de Mgr Lefèvre, il a avoué qu'il ne le comprenait pas et qu'il le déplorait. «Je ne peux comprendre la logique; si on accepte la liturgie du Pape Pie V, comment ne pas accepter celle de Paul VI», s'est-il demandé.

L'Église de demain ne sera plus une force politique comme elle a pu l'être à certains moments de son histoire, a-t-il averti, mais elle se doit plutôt de devenir la «conscience du monde», un pouvoir «spirituel» bien plus qu'un pouvoir «temporel».

L'archevêque d'Ottawa s'est dit convaincu que l'Église ne mourra pas et qu'elle saura s'adapter aux temps nouveaux et aux exigences nouvelles de la jeunesse. Il n'y a pas tellement longtemps, on héritait pour ainsi dire de la religion, on en apprenait les principaux éléments par cœur, dans un catéchisme fait de questions et réponses, on la pratiquait selon un schéma à peu près uniforme pour tous, a-t-il rappelé en précisant qu'il ne voulait pas juger cette époque. Cependant, il a indiqué qu'on se devait de reconnaître que les temps ont changé et que l'Église est devenue plus pragmatique.

«Qu'est-ce que ça donnera? Un retour en masse à l'Église ou nous acheminons-nous vers une Église de petit nombre? Quant à moi, il est trop tôt, à peine 15 ans après le Concile, pour répondre à ces questions», a-t-il déclaré.

Mgr Plourde a dit croire qu'il est plus important de s'assurer que les chrétiens de demain répondent aux «interpellations qui leur seront faites» pour qu'ils rendent compte de leur foi en devenant des «témoins évangélisants».

La qualité des pommes, des patates et des oeufs commande la vigilance

Après une évaluation limitée du marché faite dans la région de Montréal auprès d'un certain nombre de supermarchés et d'épicerie, Consumption et Corporations Canada note une insuffisance de qualité dans la vente au détail des pommes, des pommes de terre et des oeufs. Le ministère incite les consommateurs à être vigilants s'ils veulent retirer le maximum de qualité de leur dollar d'achat.

Au cours de ces évaluations effectuées entre le 1er janvier et le 31 mars, évaluations régulières, souligne-t-on au ministère, on a noté sur les pommes McIntosh jusqu'à 25% de meurtrissures. Cette variété de pommes particulièrement fragile demandée à être manipulée avec précaution et conservée dans des conditions

propices. De la cueillette jusqu'à la mise en marché, les McIntosh sont généralement conservés dans une atmosphère contrôlée, mais il peut arriver que dans les magasins, elles ne soient pas traitées avec suffisamment de soin tant par les employés que par les consommateurs eux-mêmes.

Quant aux pommes de terre, on a noté une insuffisance de qualité particulièrement en ce qui concerne les pousses et l'amollissement du légume, autant de signes de vieillissement. Le ministère recommande aux consommateurs de vérifier l'état des sacs de papier épais dans lesquels sont emballées les pommes de terre: des sacs humides ou entachés de marques d'humidité sont généralement signes de la pauvre qualité du produit. Le consommateur serait bien avisé, à cette période-ci de l'année, d'acheter des pommes de terre en petite quantité car elles se conservent

plus difficilement. On recommande de les conserver dans un endroit où l'atmosphère est de 6 à 8°C ou 40 à 45°F.

Pour ce qui est des oeufs, plusieurs caisses de toutes catégories ont dû être saisies soit à cause d'une mauvaise qualité ou à cause de fêlures. Plusieurs boîtes d'oeufs renfermaient un oeuf ou plus dont la coquille brisée n'en permettait pas l'utilisation.

Par ces inspections régulières, Consumption et Corporations Canada agit en vertu de la loi sur les normes des produits agricoles du Canada, selon le règlement sur les oeufs, de même qu'en vertu de la loi sur les produits agricoles et les aliments du Québec.

On encourage donc les consommateurs à redoubler de vigilance avant de passer à la caisse. Les oeufs doivent être examinés avec attention et même retirés de la boîte un à un afin de vérifier s'ils sont intacts.

Jean-Paul II ira en France

CITÉ DU VATICAN (AFP) — Pour le sixième voyage de ses 18 premiers mois de pontificat, Jean-Paul II a choisi la France, où il se rendra de nouveau l'an prochain à Lourdes, à l'occasion du Congrès eucharistique international.

Il réalise ainsi le voeu de ses prédécesseurs immédiats qui

avaient envisagé ce déplacement et n'avaient pas pu le faire: Pie XII, en 1957 et en 1958, pour des raisons de santé, Jean XXIII, en 1961, puis Paul VI en 1971 et de nouveau en 1973. Même Jean-Paul Ier, qui ne régna que 33 jours, avait évoqué l'idée d'aller à Lourdes.

C'est avant tout en pasteur que Jean-Paul II se rend à Paris et pour répondre à l'invitation des évêques français. Le chef d'Etat du Vatican et souverain pontife de la communauté des catholiques du monde a accepté d'autre part de prendre la parole au siège de l'Unesco. Les détails du programme du souverain pontife pendant son séjour en France ne sont pas encore réglés.

EUROPCAR
"L'Europe en automobile"
Plan achat-rachat - location
Citroën - Renault - Simca - Peugeot - etc...
Ventes hors taxes
Marques européennes
Location:
caravanes - campers
Permis de conduire international
Billet avion-air-auto
EUROPCAR 1176 rue Drummond
Montréal, Tél.: 861-0200
Permis 1366252-0280

LES TRIBUNAUX

Enquête préliminaire de Claude Gariépy

C'est sous le décret d'une non publication qu'a débuté hier l'enquête préliminaire de Claude Gariépy, jeune homme de 23 ans soupçonné du meurtre de deux enfants, présumément jetés du pont Jacques-Cartier en mars dernier.

Hier, dès le début de l'enquête préliminaire, le procureur de la Couronne, Me Jean-Pierre Major, a déclaré au juge Hugues Saint-Germain, de la Cour des sessions, qu'il n'avait aucune preuve à présenter dans le cas de la mort de Shirley Bourdon, âgée de quatre ans. L'accusation de meurtre qui pesait contre le prévenu à cet effet a été retirée.

Par contre, la Couronne a entrepris de présenter sa preuve au sujet du meurtre du jeune Yannick Geoffroy, âgé de cinq ans. Le procureur du prévenu, Me Alain Melançon, a demandé et obtenu du juge l'ordonnance de non publication.

Le procès de Shayne tire à sa fin

C'est ce matin que le juge Jean-Guy Boilard, de la Cour supérieure, transmettra ses directives au jury, chargé de juger Rory Shayne, contre qui pèsent six accusations relatives à un vol à main armée, perpétré à l'aide d'un hélicoptère, en février 1979. Dans sa plaidoirie hier, le procureur de la Couronne, Me Ronald Schacter, a notamment soutenu, faisant allusion aux témoignages entendus ces jours derniers, qu'il était impossible que six personnes puissent se tromper ensemble sur l'identité d'un suspect.

Il a de plus affirmé que la preuve avait nettement démontré que Shayne était bien l'auteur du vol de \$11,752, commis dans une succursale de la Banque Royale, au Centre commercial Côte Vertu, et que Shayne était aussi celui qui avait forcé le pilote de l'hélicoptère, Nguyen Huu Lee, à le mener sur les lieux pour ce méfait, en compagnie d'une jeune femme d'identité inconnue.

De son côté, Me Gary Martin, qui défend l'accusé, a soutenu que son client avait subi un préjudice irréparable quand, après que le hold up hélicoptère eut été élucidé, la photo de Shayne fut étalée à pleines pages dans tous les journaux.

Il a également tenté de faire ressortir devant les jurés certains faits qui, selon lui, sont contradictoires aux témoignages entendus. En défense, Me Martin n'a fait entendre aucun témoin.

Des les représentations du juge entendues, les membres du jury se retireront pour entreprendre leurs délibérations.

Entreprise condamnée pour fraude fiscale

La compagnie de textile J.A. Besner Limited, du 9,200, avenue du Parc, a écopé hier d'amendes totalisant \$26,631, après avoir reconnu sa culpabilité à deux évocations fiscales, devant le juge Maurice Allard, de la Cour des sessions.

Entre décembre 1973 et février 1976, l'entreprise était accusée d'avoir déclaré à l'aide de factures fictives des dépenses totalisant \$171,483, privant ainsi le fisc fédéral de revenus de l'ordre de \$66,747.

À défaut du paiement de l'amende dans les 30 jours, la compagnie pourrait être l'objet d'une saisie. Dans des cas semblables, outre d'acquitter l'amende, les personnes ou entreprises prises en défaut doivent verser au fisc l'argent qui lui est dû.

Fillette enlevée: comparution reportée

Le juge André Chaloux, de la Cour des sessions, a reporté hier à 30 jours la comparution d'une jeune fille de 19 ans, Murielle L., de Saint-Léonard, une présumée déficiente mentale qui aurait été impliquée, mardi, dans l'enlèvement et la séquestration d'une fillette de trois ans.

Avant que la jeune fille comparaisse pour enregistrer un plaidoyer dans cette affaire, le juge a demandé au Dr Louis-Charles Daoust, psychologue attitré auprès du tribunal, de procéder à des examens, afin de savoir si celle-ci est en mesure de subir un procès.

La fillette de trois ans, Martine Provost, demeurant sur la 47e avenue, dans le quartier Saint-Michel, aurait, selon toute vraisemblance, été kidnappée vers midi, mardi, alors qu'elle se trouvait à l'angle de la 24e avenue et du boulevard Robert, à Saint-Léonard.

Sa ravisseuse présumée l'aurait ensuite conduite dans le centre-ville en faisant de l'auto-stop à trois reprises. L'enfant devait être finalement retrouvée dans un salon de coiffure de la rue Mont-Royal, où les policiers avaient été mandés, parce que Murielle L. refusait d'acquitter le prix pour un traitement de beauté.

Quelques heures avant le rapt, la jeune fille avait également été arrêtée par des membres de l'escouade de la moralité de la police de la CUM, parce qu'elle avait refusé d'acquitter le prix d'une course à un chauffeur de taxi et qu'on la soupçonnait également d'être une prostituée.

Dans la nuit de lundi à mardi, on l'avait conduite au service psychiatrique de l'Hôtel-Dieu, d'où elle avait reçu son congé tôt le matin. À ce moment, la police n'avait pas contre elle les charges nécessaires pour la faire incarcérer.

Ottawa n'a pas empêché l'agriculture de devenir prospère au Québec (Whelan)

QUÉBEC (PC) — Le gouvernement fédéral n'a pas été un obstacle au développement agricole du Québec, a soutenu hier le ministre fédéral de l'Agriculture, M. Eugene Whelan.

Ce dernier était de passage à Québec pour y rencontrer son homologue provincial, M. Jean Garon, afin de discuter de sujets d'intérêt commun.

M. Whelan a soutenu, lors d'une rencontre avec la presse avant son entrevue avec M. Garon, que certaines industries agricoles s'étaient développées grandement au Québec alors que la province était demeurée dans le cadre fédéral.

Il a cité l'industrie laitière, où le Québec contrôle 48% de la production canadienne, le porc, la volaille, et la culture des légumes, où l'autosuffisance a été atteinte.

M. Whelan était accompagné de son secrétaire parlementaire, M. Marcel Ostiguy, député de Saint-Hyacinthe, et du sous-ministre, M. Gaëtan

Lussier, qui servait d'interprète puisque le ministre ne parle pas français.

M. Whelan a soutenu qu'Ottawa avait aidé à l'autosuffisance du Québec en matière de grains de provende par des subventions de \$33 millions et à du drainage souterrain pour \$60 millions.

M. Whelan a également contredit les allégations de M. Garon selon lesquelles le fédéral a peu contribué à la recherche agricole au Québec.

D'ailleurs, M. Whelan a profité de son passage à Québec pour remettre un chèque de \$2,500 à un chercheur agricole, M. Marcel Hudon, auteur d'une étude biologique sur la pyrale du maïs, un insecte qui ravage les productions de maïs.

Le ministre a également annoncé une subvention de \$8.5 millions pour l'agrandissement de la station de recherche de Saint-Jean, ce qui permettra l'embauche de cinq scientifiques supplémentaires.

DU NOUVEAU CHEZ CARLA
VENTE DIRECTE
Vêtements confectionnés à notre atelier avec des superbes tissus exclusifs.
VENDUS DIRECTEMENT DE NOTRE ATELIER
TAILLEURS doublés en toile noire, à col blanc rabattu, très chic, jupe blanche droite et enveloppante - \$89.
TAILLEURS blancs semi ajustés, doublés et boutonnés, jupe noire droite/croisée - \$89.
TAILLEURS de coton gaufré, non doublé, jupe avec fente avant avec bouton - \$59.
COORDONNABLES couleurs pastels; jupes droites fente sur le côté ou évasées, avec poche ou enveloppantes. VESTES courtes, épaulées ou chemisiers romantiques à petit col plat en coton. T-shirts, Polos ou Bustiers, 2 pièces \$39, et plus.
ROBES en coton ou soie, alliés aux fibres modernes, pour confort, élégance et tenue: \$35, et plus.
Accessoires: sacs à main, ceintures assorties, carrés de soie, gants, bijoux et autres.
VENDUS DIRECTEMENT DE NOTRE ATELIER
ENEZ, SONNEZ et ENTREZ
h.c. CARLA inc.
6970 rue St-Denis, 1er étage
(sortie SUD métro Jean-Talon)
lundi au samedi tél.: 270-1182

"POURQUOI OUI"

En un seul livre: les principaux arguments de députés en faveur du OUI.
Des statistiques et des textes additionnels.

Diffusion:
Agence de diffusion populaire,
téléphone: 523-1182 (Montréal)

QUE FAITES-VOUS CE SOIR?

Passez bénéficiaire dès maintenant des engagements sans précédent qu'ont pris envers vous la Nouvelle Société Chrysler et ses 23 concessionnaires du Grand Montréal.

La Pinière Automobiles Inc. 6400, boul. Taschereau, Québec J4W 1M7
Touchette Automobile Ltée 2175, av. Papineau, Montréal, Québec H2K 4J5
Dollard-Newman Plymouth Chrysler 8550, boul. Newman, Ville LaSalle, Québec H8N 1Y5
Longue-Pointe Chrysler Plymouth Ltée 7150, boul. Langelier, Montréal, Québec H1S 2X6
Norbert Automobile Ltée 2090, boul. St-Joseph, Lachine, Québec H9S 2N6
Lucerne Automobiles Ltée 185, boul. de l'Industrie, Candiac, Québec J5R 1J4
Beaugrand Dodge Chrysler Ltée 7871, rue Notre-Dame est, Montréal, Québec H1L 3K7
Vincent Forgues Automobiles Inc. 15949, rue Sherbrooke est, Pointe-aux-Trembles, Québec H1A 1E3
Champlain Dodge Chrysler Ltée 3350, rue Wellington, Verdun, Québec H4G 1T5
LaSalle Automobile Inc. 7635, boul. LaSalle, Ville LaSalle, Québec H3P 1Y2
Longueuil Dodge Chrysler Inc. 770, rue St-Charles ouest, Longueuil, Québec J4H 1H1
Rond-Point Dodge & Chrysler Ltée 5055, boul. Cousineau, St-Hubert, Québec J3Y 3K7
Montréal Chrysler Plymouth Inc. 6100, boul. DeCarne, Montréal, Québec H3X 2J8
Clairville Chrysler Plymouth Ltée 335, boul. Brunswick, Pointe-Claire, Québec H9R 1A7
Garage Touchette Ltée 8065, boul. Lajeunesse, Montréal, Québec H2R 2J7
Moussette Chrysler Plymouth Inc. 1400, boul. Labelle, Ville de Laval, Québec H7V 2W1
Laval Chrysler Plymouth Ltée 1058, boul. des Laurentides, Ville de Laval, Québec H7G 2W1
Duvernay Dodge Chrysler Inc. 1615, boul. St-Martin, Ville de Laval, Québec H7G 4R4
Babin Automobile Ltée 10660, rue Lajeunesse, Montréal, Québec H3L 2F6
Carrefour Dodge Chrysler Ltée 2525, boul. Laurentien, Ville St-Laurent, Québec H4R 1K5
Boulevard Dodge Chrysler (1977) Ltée 330, boul. Cremazie ouest, Montréal, Québec H2P 1C7
Trans-Island Motors Ltd. 5400, boul. DeCarne, Montréal, Québec H2P 2J1
Landry Automobile Ltée 103, boul. Labelle, Ville de Laval, Québec H7L 2Z1

Les 23 concessionnaires Chrysler du Grand Montréal

Le Syndicat des postiers prépare activement une grève générale illimitée

La direction syndicale des 17.000 postiers canadiens a décidé de «préparer activement une nouvelle grève» générale illimitée, qui pourrait être déclenchée dans quelques semaines, soit en pleine campagne référendaire.

Cette nouvelle épreuve de force aux Postes, évoquée il y a quelque temps, est rendue nécessaire, a précisé hier M. Clément Morel, le directeur québécois du syndicat, par la «volonté de l'employeur d'ignorer la presque totalité des demandes syndicales».

«Notre employeur a même le culot de suggérer une série de reculs sur des gains obtenus lors des rondes de négociation précédentes, dont certaines datent aussi loin que la première convention collective en 1968», a dit pour sa

part le vice-président de la section montréalaise, M. Richard Forget.

Si l'on décide de paralyser le service postal au moment où les partis politiques, et en particulier ceux du gouvernement fédéral, songent aux envois postaux pour la propagande du NON, on songe aussi du côté des postiers à s'impliquer dans cette même bataille référendaire, dans le camp du OUI.

«Notre syndicat s'est prononcé pour le droit du Québec à l'autodétermination et les conséquences de ce principe sont appliquées dans notre syndicat depuis 1977. Nous nous sommes aussi prononcés pour le français comme langue de travail en 1974», a rappelé le directeur québécois des postiers.

M. Morel a déclaré que les sections québécoises avaient donné à l'exécutif provincial le mandat d'aller défendre le OUI au congrès de la FTQ, le 19 avril, où l'on débattait de la prise de position référendaire de cette centrale. La direction syndicale a aussi émis une recommandation aux membres dans le même sens.

Cette prise de position référendaire, ainsi que celle récent du président national, M. Jean-Claude Parrot, n'a pas créé au sein de ce syndicat en majorité anglophone les remous que certains appréhendaient. La direction syndicale québécoise soutient que les postiers anglophones acceptent le choix des Québécois et l'exécutif national, qui compte plusieurs anglophones, a recommandé aux pos-

tiers québécois d'appuyer la position éventuelle de la FTQ. L'exécutif national des postiers a d'autre part souhaité le maintien des liens syndicaux «internationaux» avec les sections québécoises si le Québec devient souverain d'ici quelques années.

Au plan de la négociation, les postiers ont accusé leur employeur de vouloir leur retirer leur sécurité d'emploi même si celle-ci se limite aux effets de changements technologiques. Le ministère a aussi proposé à la table de négociation de retirer de la convention collective les restrictions actuelles sur l'utilisation d'employés occasionnels et, de la même façon, il suggère de retirer le critère de l'ancienneté qui sert à déterminer

le choix des périodes de congé annuel.

Le syndicat a jusqu'ici proposé d'améliorer la sécurité d'emploi de ses membres à cause du recours de plus en plus fréquents des Postes à la sous-traitance et à cause des changements technologiques, dont le rythme s'accroît d'années en années. Il propose de réduire le temps de travail pour améliorer à la fois les conditions de travail et la sécurité d'emploi de ses membres et il veut améliorer les mécanismes de «compensation» au profit des syndiqués touchés par la mécanisation des opérations postales.

D'autre part, devant l'avalanche de griefs déclarés par l'application des dernières conventions collectives, le syndicat a décidé d'obtenir

des clauses pénales afin de forcer l'employeur à respecter les dispositions du contrat de travail.

Au Québec, depuis 1976, le syndicat a déposé 17.000 griefs pour un effectif total de 4.000 membres. Au plan canadien, entre le 12 décembre 1975 et le 31 décembre 1979, un total de 25.736 griefs ont été déposés. De ce nombre, 14.858 ont été réglés dont plus de 60% en faveur du syndicat.

Des 10.878 griefs en suspens, le syndicat estime que la très vaste majorité se regroupent autour de 13 «cas types» qui ont été tranchés en sa faveur en arbitrage. Mais, selon M. Morel, l'employeur préfère transgresser à répétition la convention collective parce qu'il est peu pénalisé par la suite.

La quantité de bois mort ne cesse de croître au pays

Si la superficie des forêts de l'Est du Canada ravagées par la tordeuse de bourgeons d'épinette a diminué l'an dernier, la superficie de bois mort ou agonisant ne cesse d'augmenter.

Des cartes récemment publiées par le service des forêts d'Environnement Canada font en effet état, pour 1979, d'une défoliation à divers degrés sur 69.874.923 acres de forêts de l'Est canadien et de certaines régions des États-Unis, soit l'équivalent de la superficie du Labrador. Or, il s'agit de 13.152.500 acres de moins qu'en 1978, soit la superficie de la Nouvelle-Écosse.

D'autre part, les mêmes régions totalisaient 21 millions d'acres de bois mort ou agonisant en 1977, 32 millions en 1978 et 44,6 millions en 1979. Et l'on prévoit une autre augmentation pour 1980, à cause de la prolongation des infesta-

tions de la tordeuse.

Ces relevés, coordonnés par le Conseil de la tordeuse de bourgeons de l'épinette, ont été réalisés par les organismes forestiers des provinces canadiennes et des États américains, ainsi que par le Service canadien des forêts et sa contrepartie américaine.

L'été dernier, les relevés ont confirmé les prédictions de 1978. Ainsi, on a enregistré une défoliation, de modérée à grave, sur 45,5 millions d'acres en Ontario, 11,7 millions au Québec, 4,5 millions dans le Maine, 3,3 au Nouveau-Brunswick, 71.000 dans l'Île-du-Prince-Édouard, 2 millions en Nouvelle-Écosse, 3,4 millions à Terre-Neuve, 101.923 au Vermont et plus de 150.000 acres dans les États du Wisconsin, du Minnesota et du Michigan.

C'est au Québec qu'on a enregistré la plus grande diminution d'infestations de la tor-

deuse. Selon les relevés des oeufs de l'insecte, des infestations, de modérées à graves, devraient toucher 80,9 millions d'acres dans l'Est canadien et le Maine cette année. Cette prévision représente une diminution de 10,5 millions d'acres par rapport à celle de 1979. On prévoit des diminutions importantes au Québec, dans le Maine, au Nouveau-Brunswick et dans l'Île-du-Prince-Édouard, ainsi qu'une situation passablement stable en Ontario, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve.

Cette moins grande gravité des infestations dans certaines régions résulterait, en partie, d'un manque d'hôtes appropriés. À l'heure actuelle, une quantité importante de sapins baumiers et, dans une certaine mesure, d'épinettes, répartis sur 44,6 millions d'acres dans l'Est du Canada et dans le Maine, sont déjà

morts ou presque.

Environnement Canada remarque néanmoins que, dans les régions où on a appliqué des mesures de protection importantes, on a pu réduire au minimum les pertes de bois.

Au Québec, où un programme important d'arrasages d'insecticides est en cours depuis quelques années, le ministère de l'Énergie et des Ressources publiait récemment un dossier visant à «démystifier» les opérations d'arrasage contre la tordeuse.

Les auteurs du rapport, MM. Louis Dorais et Gilles Gaboury, tentent de prouver que les traitements ne contribuent pas à perpétuer les infestations non plus qu'à créer une super-tordeuse; que le BT n'est pas la réponse aux insecticides chimiques; et qu'une conversion de la forêt de sapins en des essences non susceptibles d'être attaquées n'est pas la solution à long terme.

Le dossier tente également de démontrer que toutes les précautions possibles sont prises pour minimiser les effets des produits utilisés au niveau de l'environnement.

Et les auteurs concluent qu'à court terme les épandages d'insecticides demeurent la meilleure solution si l'on veut réduire au maximum les dommages causés par la tordeuse, et qu'à long terme une meilleure connaissance de l'interaction tordeuse-forêt permettra la mise sur pied de techniques d'aménagement susceptibles de minimiser les pertes causées par l'insecte ainsi que de techniques plus sophistiquées de contrôle des populations de la tordeuse.

Plusieurs organismes écologiques, notamment la Société pour vaincre la pollution (SVP), s'opposent depuis longtemps à l'utilisation d'insecticides chimiques pour combattre la tordeuse, recommandant plutôt une bactérie comme la BT. Les produits chimiques utilisés seraient surtout dommageables aux populations humaines habitant à proximité des forêts arrosées.

Le neuvième jour de grève à New York a été le plus cauchemardesque de tous

NEW YORK (AFP) — Le neuvième jour de la grève des transports en commun de New York a été, mercredi, le plus cauchemardesque.

Comme un fait exprès, tout est allé de travers. Des averses, accompagnées de bourrasques, ont provoqué de nombreux dérapages et accidents créant ainsi des embouteillages monstres dès 4h du matin.

De plus, c'était la rentrée des classes après les fêtes de Pâques. Les autobus d'écoliers sont venus s'ajouter à quelque 300.000 voitures se dirigeant vers le centre. Jusqu'à mardi, la ville avait réussi sans encombre à canaliser 250.000 voitures quotidiennement.

Les 33.000 employés du métro et des autobus municipaux en grève sont amers à la suite d'une amende d'un million de dollars infligée mardi aux syndicats par la Cour suprême de l'État de New York. En outre, ils devront payer des amendes de deux jours de salaire brut par jour de travail manqué.

Certains grévistes ont été

accusés par la municipalité d'avoir provoqué le chaos dans la circulation en faisant délibérément tomber leur voiture en panne dans les artères principales.

Pour la première fois, il y a eu quelques actes de violence provoqués sans doute par l'ex-

aspération. Des autobus privés du faubourg de Staten Island ont été bombardés de bouteilles et projectiles divers tandis que les attaquants traitaient les chauffeurs de «jaunes» avant de prendre la fuite.

Des automobilistes, furieux d'être détournés de leur che-

min habituel, ont tenté d'écraser des agents. Un cycliste, mécontent d'être sermonné parce qu'il encombrait la chaussée, a mordu un agent à qui il a essayé d'arracher son revolver.

Les négociations entre les syndicats et la municipalité

ont dû être interrompues faute d'un local pour discuter. Les deux parties logeaient en effet à l'hôtel Sheraton Centre qui leur a demandé de quitter les lieux parce que les négociateurs s'éternisaient. Nul ne pensait que les tractations dureraient si longtemps et l'hôtel a d'autres clients à satisfaire.

Aux dernières nouvelles, les dirigeants syndicaux et les représentants de la municipalité faisaient ensemble du porte à porte pour trouver un hôtel consentant à les héberger pour une durée de temps indéterminée.

Le maire Edward Koch, toujours jovial, lance constamment des messages à la radio demandant aux New-yorkais de garder le moral. Philosophie, il dit à ses auditeurs que ce n'est qu'un mauvais moment à passer et qu'il y aura un «happy ending».

Le dossier tente également de démontrer que toutes les précautions possibles sont prises pour minimiser les effets des produits utilisés au niveau de l'environnement.

Et les auteurs concluent qu'à court terme les épandages d'insecticides demeurent la meilleure solution si l'on veut réduire au maximum les dommages causés par la tordeuse, et qu'à long terme une meilleure connaissance de l'interaction tordeuse-forêt permettra la mise sur pied de techniques d'aménagement susceptibles de minimiser les pertes causées par l'insecte ainsi que de techniques plus sophistiquées de contrôle des populations de la tordeuse.

Plusieurs organismes écologiques, notamment la Société pour vaincre la pollution (SVP), s'opposent depuis longtemps à l'utilisation d'insecticides chimiques pour combattre la tordeuse, recommandant plutôt une bactérie comme la BT. Les produits chimiques utilisés seraient surtout dommageables aux populations humaines habitant à proximité des forêts arrosées.

L'utilisation du français s'améliore partout au Québec

QUEBEC (PC) — Grâce à la loi 101, l'utilisation de la langue française s'améliore dans les divers secteurs d'activité du Québec, estime le dernier rapport annuel de la Commission de surveillance de la langue française.

Le rapport, qui couvre l'année se terminant le 31 mars 1979, a été déposé à l'Assemblée nationale hier par le ministre du Développement culturel, M. Camille Laurin.

«Les effets de l'application de la Charte de la langue française se font sentir partout, affirme le document. Les utilisateurs de biens et de services, de même que les employés et les travailleurs en général peuvent en témoigner».

Le rapport note que les messages et les inscriptions dans l'affichage et l'étiquetage se font de plus en plus en français.

Le français devient de plus en plus la langue commune de tous les Québécois, ce qui répond aux objectifs de la Charte de la langue française et au vœu de la population», affirme le rapport.

On signale que la Commission de surveillance entend néanmoins poursuivre ses efforts et son action pour consolider la position du français au Québec.

Dans l'application de la Loi, «la souplesse précède toujours la rigueur» dit le document. Aussi relève-t-on l'excellente collaboration des entreprises

qui s'empresse de corriger les situations fautive lorsqu'une plainte est portée.

C'est ainsi que 3.036 plaintes ont été portées depuis la création de la Commission, rapporte le document. Seulement trois dossiers ont été transmis au Procureur général pour que des poursuites soient intentées.

Quant au reste, 928 cas sont encore à l'étude tandis que 2.108 ont trouvé une solution satisfaisante.

Le rapport de la Commission donne plusieurs exemples de la façon dont certains dossiers ont été réglés.

Des travailleurs membres d'un syndicat international se sont plaints que leur convention collective n'était rédigée qu'en anglais.

Le conseil municipal de Lethbridge, en Alberta, a adopté une résolution recommandant aux Québécois de mettre tout en oeuvre pour obtenir des modifications à la constitution. La résolution sera présentée ce vendredi au conseil de ville de Saint-Laurent, ville-soeur de Lethbridge, et aux responsables du comité People Unity Petition par le maire, M. Andy Anderson. La résolution explique que les citoyens de Lethbridge appuient avec enthousiasme les efforts des Québécois en vue de réaliser leurs aspirations légitimes, tant sur le plan économique, culturel que social. Le texte ajoute qu'à l'exemple des aspirations albertaines, les aspirations québécoises pourront mieux se réaliser à l'intérieur d'un fédéralisme renouvelé.

Le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Richard Hatfield, a annoncé hier que les négociations avaient repris entre les représentants des 3.000 employés de soutien des écoles de la province et le Conseil du Trésor. Les syndicats, membres du Syndicat canadien de la fonction publique, ont débrayé mardi pour appuyer leurs revendications, fermant plusieurs écoles. Parmi les grévistes se trouvent les chauffeurs d'autobus d'écoliers qui conduisent chaque matin les deux tiers des 155.000 écoliers de la province dans leurs classes respectives.

La critique du Nouveau Parti démocratique en matière d'habitation, Mme Margaret Mitchell, a prié hier le gouvernement d'engager des sommes importantes pour venir en aide aux programmes d'habitation à loyer modique. Au cours d'une conférence de presse, Mme Mitchell a souligné que si les propriétaires de maison traversaient une période difficile à cause de la flambée des taux hypothécaires, il ne fallait pas pour autant oublier les problèmes de locataires qui ont à défrayer des hausses de loyer de 30% et qui sont souvent forcés d'habiter des logements exigus et ne répondant pas à leurs besoins. Mme Mitchell a rencontré cette semaine le ministre responsable de la SCHL, M. Paul Cosgrove, et elle a conclu de son entretien avec lui qu'il n'était pas prêt à prendre les mesures qui s'imposaient pour aider les locataires.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. Lloyd Axworthy, responsable du Statut de la femme, dirigera la délégation qui représentera le Canada à Paris lors d'une conférence sur la femme au travail organisée par l'OCDE les 16 et 17 avril. La délégation canadienne comprendra également le ministre du Travail de l'Ontario et le ministre de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse, M. T.R.B. Donahoe. M. Axworthy fera à l'occasion de cette conférence un énoncé de la politique du gouvernement libéral pour améliorer la situation de la femme au travail.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. Lloyd Axworthy, responsable du Statut de la femme, dirigera la délégation qui représentera le Canada à Paris lors d'une conférence sur la femme au travail organisée par l'OCDE les 16 et 17 avril. La délégation canadienne comprendra également le ministre du Travail de l'Ontario et le ministre de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse, M. T.R.B. Donahoe. M. Axworthy fera à l'occasion de cette conférence un énoncé de la politique du gouvernement libéral pour améliorer la situation de la femme au travail.

Anjou QUÉBEC

Venez nous voir!

Un accueil courtois, sympathique, des maîtres-bouchers compétents et dynamiques

Un soin particulier à votre attention...
Le souci de la perfection
Toujours et encore comme par le passé

L'enjeu: Prix et qualité

une seule adresse:
807 est, rue Laurier
(métro station Laurier) 272-4065/86

Livraison à domicile

26 années de soins gastronomiques
Merci!

Cette semaine...

BLANQUETTE DE VEAU
qualité «Anjou Québec»

Sachez l'appréter!
Obtenez une recette appropriée...

«SA QUALITÉ FAIT SA RENOMMÉE»

FOIRE DU DISQUE

François Dompierre
Deutsche Grammophon

FRANÇOIS DOMPIERRE
Concerto pour piano et orchestre - Harmonies Plastiques
Pavane - Boléro - Capriccio - Danse
Orchestre symphonique de Montréal - Charles Dutoit

SAMEDI 12 AVRIL de 14h à 16h

FRANÇOIS DOMPIERRE
sera présent à notre magasin pour y autographier son disque.

TOUS NOS DISQUES
cassettes et 8 pistes
À PRIX RÉDUITS

François Dompierre
avec
l'Orchestre Symphonique de Montréal
sous la direction de
Charles Dutoit

au prix spécial de **6⁹⁹**

LE MAGASIN DE MUSIQUE LE PLUS COMPLET AU CANADA
Ed Archambault INC.
500-est. Ste-Catherine / Berri — 849-6201

ASDEQ
Association des Économistes Québécois

V^e congrès annuel

HÔTEL
«LE CHATEAU FRONTENAC»
LES 25 ET 26 AVRIL
À QUÉBEC

THÈME
Le rôle de l'État dans le développement économique du Québec

Le Pavillon de l'Atlantique

SOUPER SPÉCIAL DE HOMARD

au complet
\$17⁵⁰
incluant

Soupe aux Palourdes
Nouvelle Écosse
Homard vivant
cuit à la vapeur
ou grillé
Salade Pavillon
Pommes de terre
en julienne
Desserts délectables
thé — café

Nous offrons un des plus grands choix de fruits de mer et poissons frais du Canada

Table d'hôte complète
Lunch et dîners tous les jours

Montréal:
1454-A, rue Peel
Tél: (514) 285-1636

Avant le 15 avril inscriptions **Après le 15 avril**

\$30. étudiants	\$35.	\$35.
\$50. Membres	\$55.	\$55.
\$80. Non-membres	\$85.	\$85.

Michel Gailloux (514) 282-3527
Renseignements:
Gérald Garant: (514) 284-0048

La Havane: qui sont les 10,000 réfugiés?

LA HAVANE (d'après AFP et Reuter) — Un véritable «mini-Cuba», informel, réfractaire au régime de M. Fidel Castro, s'est constitué depuis dimanche à l'ambassade du Pérou à La Havane, avec la présence dans le parc de cette mission diplomatique de quelque 10,000 réfugiés, représentatifs de toutes les couches de la société cubaine.

Alors que cette foule, entassée en plein soleil, a été qualifiée officiellement de groupe composé dans son immense majorité de «délinquants, anti-sociaux, vagabonds, homosexuels, amateurs de jeu et de drogue», des témoignages concordants démontrent la diversité de cet échantillon: ou blancs, noirs et métis sont mêlés côte à côte.

D'humbles familles d'origine ouvrière, venues avec grands-parents et bébés, côtoient, épaule contre épaule, aussi bien des militaires de grade inférieur que des médecins, architectes, avocats ou chauffeurs de «guagua» — les autobus cubains.

Un «guajiro» (paysan) de la province de l'Ouest de La Havane, où les informations sur l'événement sont parvenues avec retard, a même été aperçu samedi soir, déambulant, son ballot sur l'épaule, suivi de sa femme et de ses enfants, dans le quartier de l'ambassade du Pérou. «Où est la chancellerie péruvienne», avait-il demandé au garde d'une mission diplomatique proche.

Entre le retrait des gardes cubains de l'ambassade du Pérou, samedi matin, et le bouclage du quartier, dimanche à l'aube, cet agriculteur, ainsi que ses compatriotes, ont sauté en l'espace de 38 heures, soit environ une personne toutes les 15 secondes, dans le parc de la mission diplomatique.

Symbole de cette précipitation, parvenue à son paroxysme samedi soir dans une ambiance de kermesse populaire: des dizaines et des dizaines de véhicules — vieilles américaines des années 50, amoureusement bricolées, voitures neuves d'origine soviétique, side-cars — ont été abandonnés autour de l'ambassade, chefs jetés à terre ou laissés sur le tableau de bord par leurs propriétaires pressés de se réfugier.

Cette noria a été depuis rassemblée par les autorités sur un parc de stationnement voisin. Selon une information non confirmée, un conducteur d'autobus aurait même abandonné à proximité ses passagers, avant de descendre en déclarant: «Ici finit le voyage».

L'arrivée des militaires en tenue dans le parc des réfugiés avait suscité des mouvements divers, certains redoutant «l'infiltration» de personnes favorables au régime.

Mais pour éviter toute équivoque, ces militaires ont jeté à terre leur veste et leurs cartes officielles.

Des personnes portant des noms célèbres figurent parmi cette communauté électorale. Aux côtés d'anonymes petits artisans, manoeuvres, soudeurs, on pouvait apercevoir, dès samedi matin, M. Jorge Narciso Matos, 28 ans, neveu du commandant Hubert Matos, libéré de prison en octobre dernier après avoir accompli à Cuba une peine de 20 ans pour opposition au passage du jeune régime castriste au communisme. Jorge Matos souhaite retrouver son père, Hugo, installé aux États-Unis depuis 13 ans environ.

Un autre réfugié, fils de l'architecte d'une haute personnalité de l'État, fait partie lui aussi de la foule des candidats au départ. Avant la fermeture de l'accès à l'ambassade péruvienne, son père était venu en vain devant les grilles le supplier de renoncer à son entreprise, tout comme l'ont fait beaucoup d'autres parents.

D'autre part, M. Armando Lecaroz, nouveau chargé d'affaires en poste à l'ambassade du Pérou à La Havane, s'est employé dès sa prise de fonctions hier à tenter de résoudre les problèmes créés par l'entassement de milliers de candidats à l'exil dans l'enceinte diplomatique.

S'adressant d'un balcon aux réfugiés, M. Lecaroz les a instamment priés de garder calme et patience. Il leur a également donné l'assurance qu'on ne les abandonnerait pas, ce à quoi ont répondu chaleureusement les réfugiés, qui avaient précédemment menacé d'entreprendre une grève de la faim.

Le nouveau responsable de l'ambassade est arrivé de Lima en compagnie de deux autres diplomates péruviens pour venir en aide à la mission, qui était dirigée par un seul agent diplomatique.

La présence de centaines d'enfants étalés au milieu d'excréments et d'urine a fait craindre un danger d'épidémie dans l'enceinte de la mission. Les autorités péruviennes déclarent être en mesure d'accueillir une partie des réfugiés, mais demandant à d'autres pays du Pacte andin d'en prendre d'autres en charge.

M. Lecaroz a annoncé aux réfugiés que sa première tâche consisterait à recenser les personnes présentes et à recueillir les renseignements nécessaires à leur sujet. Les réfugiés n'ont pas entrepris de démarche systématique en ce sens. Le chiffre de huit à dix mille personnes avancé à leur propos pourrait en dernière analyse se révéler loin du compte.

Après le sommet Carter-Sadate

Autonomie: pas de problème insoluble

WASHINGTON (AFP) — Le premier résultat du «sommet» de deux jours entre les présidents Jimmy Carter et Anouar Sadate à la Maison-Blanche pourrait être la convocation d'une nouvelle session de négociations sur l'autonomie palestinienne dès la fin avril, a-t-on annoncé officiellement hier soir à Washington.

M. Sol Linowitz, chef de la délégation américaine dans ces négociations, a précisé que la réunion permettrait de «prendre des décisions d'ordre général» pour rapprocher l'Égypte et Israël et arriver à un accord sur l'autonomie, si possible avant le 26 mai prochain.

Les présidents Carter et Sadate n'ont pas constaté, au cours de leurs entretiens à Washington, l'existence de «problèmes insolubles» pour la conclusion d'un accord sur l'autonomie palestinienne, a ajouté M. Linowitz.

MM. Carter et Sadate avaient été plus prudents à la fin de leurs cinq heures d'entretiens. «Bien sûr, avait déclaré le président Carter en prenant congé de M. Sadate, aucune décision n'a pu être prise» avant la visite de M. Begin.

Le président égyptien, qui repart pour le Caire aujourd'hui, avait mis l'accent sur les difficultés qui restaient à résoudre, tout en s'affirmant confiant qu'un accord était possible.

Le président Sadate aura passé trois jours extrêmement studieux à Washington: cinq heures avec le président Carter, des rencontres avec de nombreuses personnalités américaines au Congrès, au ministère de la Défense, au département d'État, et même une réunion avec des responsables de la communauté juive américaine prévue pour ce matin.

«L'homme de la paix» au Proche-Orient a une fois de plus impressionné les Américains par le sérieux avec lequel il aborde les dossiers et la ténacité dont il a fait preuve

pour obtenir un déblocage de la situation. «Nos discussions ont peut-être été les plus profondes de mon expérience en tant que président», a déclaré hier M. Carter.

En rentrant au Caire, le président Sadate laisse une mission fondamentale au chef de la Maison-Blanche: obtenir de M. Begin la semaine prochaine qu'il réaffirme son engagement à donner aux Pa-

lestiniens des territoires occupés «une complète autonomie».

Le président Carter a d'ailleurs déjà laissé entendre qu'il sera un défenseur intransigent devant le premier ministre israélien de la lettre et de l'esprit des accords de Camp David.

M. Linowitz s'est déclaré optimiste qu'un accord tripartite (Égypte, Israël, États-

Unis) sur l'autonomie palestinienne pourrait être conclu «dans dix ou quinze jours». Il a cependant ajouté: «si les trois parties le souhaitent réellement».

Cette dernière phrase risque de donner un rôle difficile à M. Begin la semaine prochaine à Washington, le président Sadate est resté volontairement vague dans ses déclarations sur ce que les

Égyptiens considéraient jusqu'à maintenant comme étant une «date limite» le 26 mai.

Le communiqué officiel publié par la Maison-Blanche indique tout au plus que chacun «fera tout son possible pour conclure un accord» à cette date. Reste maintenant à M. Begin à montrer aux Américains, et aux Égyptiens que lui aussi est prêt à faire preuve de souplesse.

Cisjordanie: maires acquittés

JÉRUSALEM (AFP) — Le gouvernement Begin a été une nouvelle fois sanctionné hier — dans sa politique au jour le jour à l'égard des Palestiniens — par la justice israélienne qui a acquitté deux maires arabes, accusés d'avoir brutalisé un policier israélien.

Un tribunal de Jérusalem a entièrement réfuté les accusations portées par ce policier contre MM. Karim Khalaf et Ibrahim Tawil, maires de Ramallah et El Bireh, deux villes de Cisjordanie de 20,000 habitants au nord de Jérusalem.

Le policier affirmait avoir été molesté par les deux personnalités arabes à l'entrée du tribunal de Jérusalem le 23 novembre 1978, quand, pour la première fois, une cour israélienne avait interdit la saisie de terres privées arabes, à Beit-El, précisément près de Ramallah et d'El Bireh, pour les besoins d'une colonie de peuplement juif.

Le juge a systématiquement démonté l'argumentation du ministère public. Il a relevé les contradictions dans la déposition du policier. Il a refusé de croire que le maire de Ramallah ancien magistrat lui-même, et son collègue d'El Bireh aient frappé le policier à la tête et l'aient bousculé pour entrer de force dans le tribunal.

Le juge a estimé au contraire que les juges ont pu être poussés par la foule qui voulait pénétrer dans la salle. Il a considéré que le policier, accompagné de gardes en civil, avait outrepassé ses droits en voulant mettre les maires en état d'arrestation et que «d'autres raisons (que la bousculade) l'avaient poussé à le

faire».

L'audience, à majorité arabe, a jubilé en entendant la sentence. Les deux maires ont déclaré à l'AFP: «Begin n'a pas réussi à nous déboulonner» (selon la loi en vigueur en Cisjordanie, tout maire faisant l'objet d'une condamnation en justice est automatiquement destitué). Leur avocat israélien a ajouté: «Le gouvernement avait déjà montré ses intentions politiques en faisant ce procès huit mois après l'incident incriminé. J'espère que la justice israélienne restera logique dans d'autres cas à venir».

Après deux interdictions de saisir des terres arabes (à Beit-El et Eilon Moreh), après l'acquiescement du maire de

Napouse, M. Bassam Chakaa, accusé d'incitation au Terrorisme, c'est donc la quatrième rebuffade de la justice israélienne à l'encontre du gouvernement de M. Begin et pour le gouvernement militaire israélien qui applique sa politique dans les territoires de Cisjordanie et de Gaza.

Néanmoins, le gouvernement militaire israélien a annoncé la réquisition de terres près du village de Talouza, au nord de Napouse, en Cisjordanie, pour, selon lui, «des besoins militaires uniques». Selon le gouvernement militaire, la superficie réquisitionnée couvre 13,4 hectares. Mais, selon des sources arabes de Cisjordanie citées par la presse israélienne, elle serait

de 100 hectares.

D'autre part, une dizaine d'étudiants palestiniens auraient été plus ou moins sérieusement blessés par l'armée israélienne qui a réprimé hier une manifestation à Ramallah, en Cisjordanie, à 20 km au nord de Jérusalem, ont annoncé des habitants de cette ville.

Un porte-parole de l'armée a déclaré que «la manifestation était si violente» que l'armée «a dû utiliser la force». Le porte-parole militaire a indiqué que quarante jeunes gens ont été arrêtés. Ils n'avaient pas encore été relâchés dans la soirée et pourraient rester en prison jusqu'à leur éventuelle condamnation en justice.

Liban: incursion israélienne

LONDRES (d'après Reuter et AFP) — Des unités de l'armée israélienne ont patrouillé hier au Sud-Liban pour s'opposer aux raids palestiniens, a déclaré un porte-parole militaire à Jérusalem.

Selon un porte-parole de l'ONU à Jérusalem, 18 tanks israéliens et 15 half-tracks ont pénétré jusqu'à présent en territoire libanais. Quelque 200 soldats, 11 tanks et un bulldozer ont été déployés près du village de Kouine. D'autres unités israéliennes sont concentrées près du village de Markabe, a ajouté le porte-parole.

Le porte-parole de l'armée israélienne a confirmé hier soir la présence d'éléments ar-

més israéliens au Sud-Liban, qui ont «pénétré au-delà de la frontière pour établir des positions de défense avancées». L'établissement de ces positions est destiné, selon le porte-parole, à empêcher le renouvellement d'éventuelles attaques des commandos palestiniens.

Cette incursion israélienne survient deux jours après un raid palestinien dans un kibboutz de Haute-Galilée, au cours duquel les cinq membres du commando ainsi que trois Israéliens avaient été tués. Les Israéliens accusent les forces de la FINUL d'être incapables d'assurer la sécurité de cette région et de s'op-

poser efficacement aux actions des commandos palestiniens.

Le chef des opérations de la Force intermédiaire des Nations unies au Liban, le colonel néerlandais Van Genugten a été blessé par l'explosion d'une mine sous son véhicule, dans l'enclave des milices conservatrices au Liban-Sud. Selon le porte-parole de l'ONU à Beyrouth, l'explosion a eu lieu à proximité d'un poste de casques bleus ghanéens de la FINUL, à trois km au nord-est du village de Chakra.

Le colonel Van Genugten est le «numéro trois» dans la hiérarchie de la force intermédiaire.

Le gouvernement belge tombe

BRUXELLES (d'après AP et AFP) — Une fois de plus, le gouvernement belge a dû démissionner, mercredi, à la suite d'un nouveau différend entre francophones et flamands.

Comme jeudi dernier, le premier ministre M. Wilfried Martens a présenté sa démission au roi Baudouin, qui, cette fois, l'a acceptée.

La coalition de centre-gauche de M. Martens n'avait qu'un an et une semaine d'existence. Formée en avril 1979 après 100 jours de négociations ardues entre les deux groupes linguistiques du pays, elle a dû se battre dès le premier jour pour tenter de faire voter la réforme de l'État, solution aux éternelles querelles entre wallons et flamands.

Cette réforme constitutionnelle devait donner une large autonomie aux trois régions linguistiques: Flandre, Wallonie, Bruxelles. Décidée depuis 10 ans, elle était sur le point d'aboutir la semaine dernière, un seul article devant encore être voté au Sénat à la ma-

rité des deux-tiers nécessaire pour tout changement dans la constitution.

Mais, pour la seconde fois en huit jours, une poignée de sénateurs flamands du propre parti du premier ministre (CVP, sociaux-chrétiens) a voté contre ou s'est abstenue, craignant que la majorité flamande de Bruxelles ne jouisse pas de toutes les garanties dans le futur statut de la région autonome bruxelloise. Or, les francophones de leur côté disent être arrivés au bout de leurs concessions.

M. Martens a présenté alors sa démission au roi, jeudi dernier, mais le souverain lui a demandé de tenter une dernière fois de sauver son gouvernement. Aucune des consultations politiques menées depuis lors n'est cependant parvenue à rapprocher les points de vue, au contraire.

Hier, le premier ministre a donc dû s'avouer battu, et le roi a accepté sa démission. M. Martens a été chargé d'expédier les affaires courantes. La plupart des partis affir-

ment déjà qu'il faut éviter de nouvelles élections, y compris le parti libéral, actuellement dans l'opposition, que les sondages donnent pourtant vainqueur au prochain scrutin.

Les Belges en effet, pour lesquels le vote est obligatoire, pourraient trouver lassant de se rendre trop souvent aux urnes: ils ont déjà voté chaque année depuis quatre ans, y compris aux élections communales et à celles pour le Parlement européen l'an dernier.

La démission du gouvernement de M. Martens interrompt en outre la discussion à

la Chambre sur la loi-programme, discutée parallèlement au projet de régionalisation. La loi-programme prévoyait un ensemble de mesures économiques d'austérité visant à réduire le déficit budgétaire et défendre la position du franc belge, la plus menacée des monnaies européennes. M. Martens, interrogé par la presse, a déclaré que le gouvernement même démissionnaire, chargé des affaires courantes, était décidé à prendre «toutes les mesures nécessaires pour ne pas dévaluer et éviter une situation économique catastrophique».

Bogota: le fossé se serait rétréci

BOGOTA (d'après Reuter et AFP) — Une douzième séance de négociation a réuni hier, pendant 97 minutes, représentants du gouvernement colombien et du mouvement de gauche M-19 qui détient encore 20 otages à l'ambassade de la république dominicaine à Bogota.

Aucun détail n'a été donné sur les résultats de cette rencontre. À l'issue de la précédente, qui a eu lieu lundi, un communiqué du gouvernement annonçait que le fossé s'était rétréci entre les deux positions.

Hier le quotidien El Espectador cite des propos du chef du commando M-19 disant que ses hommes sont prêts à quitter le pays avec leurs otages — parmi lesquels 11 ambassadeurs — si les autorités relâchaient les dirigeants du M-19 qui sont actuellement devant les tribunaux colombiens.

Mais le gouvernement a réaffirmé sa volonté de ne pas faire libérer des prisonniers car cela était contraire à la constitution du pays. Lorsqu'ils s'étaient emparés de l'ambassade le 27 février les guérilleros réclamaient la libération de 311 prisonniers et une rançon de 50 millions de dollars.

D'autre part, une polémique a éclaté à Bogota sur l'existence de tortures de la part des forces boliviennes à l'encontre de détenus politiques, entre l'ex-président libéral Carlos Lleras Restrepo et le ministre de la Justice, Hugo Escobar (conservateur).

L'ancien président a pour la première fois affirmé qu'il ne fait «aucun doute» qu'il y ait des tortures, «légères, graves et mortelles», et a cité le cas de l'étudiant et guérillero Marcos Zambrano, mort pense-t-on sous les coups dans un local militaire de Cali, à l'ouest du pays. Le ministre de la Justice a affirmé de son côté qu'il n'y avait en Colombie ni prisonniers politiques, ni délits d'opinion.

LE RÉFÉRENDUM

UN ENJEU POUR LE MOUVEMENT OUVRIER ET POPULAIRE



DÉBAT

11-12-13 avril 80
Polyvalente Pierre Dupuis
2000 rue Parthenais
Montréal (métro Frontenac)

Programme

Vendredi, 11 avril
20 h 00: **Panel: Le référendum, un enjeu pour le mouvement ouvrier et populaire.**
Invité-e-s: Sylvie Brassard (de la Radio Communautaire de Jonquière); Gérard Larose (du Conseil Central de Montréal, CSN); André Messier (du Conseil du Travail de Montréal, FTQ); Nicole Lacelle (des éditions du Remue-Ménage).

Samedi, 12 avril
Ateliers de travail sur le référendum, l'indépendance, la lutte pour le socialisme.
20 h 00: Fête populaire avec les prisonniers politiques québécois, théâtre, chansons, messages de solidarité, etc.

Dimanche, 13 avril
10 h 00: Plénière, rapport des ateliers et débats sur différentes formes d'intervention dans la lutte référendaire.

Pour informations: CFP (514) 842-2548

Faites venir la famille
sur un vol super spécial

PARIS-MONTRÉAL-PARIS

du 1er au 13 mai

\$375. CAN.

Réservez le plus tôt possible à:



CLUB JEUNESSE VOYAGES


5450 Côte-des-Neiges
Montréal H3T 1Y6
tél.: (514) 342-3136

Entre propriétaires et locataires...
Quand on s'en parle clairement, on s'entend!

C'est facile d'arriver à une entente entre propriétaires et locataires. Une bonne rencontre, une discussion amicale et la question est souvent vite réglée.

Nous vous invitons à bien vous informer et à négocier ouvertement. C'est le meilleur moyen d'en arriver à une entente équitable. Si vous éprouvez des difficultés, la Commission des loyers peut vous aider. Elle informe les propriétaires et les locataires de leurs droits, de leurs obligations et de leurs recours. Elle peut aussi intervenir en dernier ressort pour régler un différend.

C'est donc le temps de renégocier les baux.
Bonne négociation et bonne entente.



**Gouvernement du Québec
Commission des loyers**

Voici la liste des bureaux de la Commission des loyers de la région:

<p>Côte-des-Neiges: paroisse St-Pascal, sous-sol, 6570, chemin de la Côte-des-Neiges, tél.: 873-2190 Les mercredis, 19h à 21h</p> <p>Est de Montréal: caisse populaire Notre-Dame-de-la-Victoire, 5790, rue Pierre-de-Coubertin, tél.: 873-2190 Les mercredis, 19h à 21h</p> <p>Centre-ville: 1 est, rue Notre-Dame, palais de justice, bureau 7.30, tél.: 873-2190 Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30</p> <p>Ahuntsic: fabrique Ste-Madeleine-Sophie, 1001 est, boul. Henri-Bourassa, tél.: 873-2190 Les mercredis, 19h à 21h</p>	<p>Montréal-Nord: habitat St-Camille, rue Charleroi (coin Alfred), tél.: 873-2190 Les mercredis, 19h à 21h</p> <p>Verdun: hôtel de ville, 4555, ave Verdun, tél.: 873-2190 Les mercredis, 19h à 21h</p> <p>Laval: école Notre-Dame de Lourdes, 1750 est, boul. de la Concorde, tél.: 873-2190 (Montréal) Les lundis et mercredis, 8h30 à 16h30 Les jeudis, 18h30 à 21h</p> <p>Villeray: paroisse St-Edouard, 6516-A, rue de St-Vallier, tél.: 873-2190 Les mercredis, 19h à 21h</p> <p>Ville St-Laurent: Y.M.C.A., 1745, boul. Décarie, tél.: 873-2190 Les mercredis, 19h à 21h</p>
---	--

Pour connaître les autres bureaux de la Commission, veuillez consulter votre journal local.

INFORMATIONS INTERNATIONALES

Arrestations record dans l'État d'Assam

GAUHATI (AFP) — Quelque 48.000 personnes ont été arrêtées dans l'État indien d'Assam en cinq mois, à la suite de l'agitation contre les immigrants du Bangladesh et du Népal, a-t-on appris hier, dans la capitale de l'État fédéré, Gauhati.

Ce nombre est le plus important de l'histoire indienne après le mouvement antibritannique de 1942, au cours duquel 92.000 personnes avaient été arrêtées. Toutefois la plupart des personnes arrêtées ne passent que 24 heures en prison, et 60 pour cent des noms des personnes détenues reviennent sur les listes tous les trois jours.

Les personnes arrêtées, au cours de manifestations dans la rue, prennent généralement un jour de repos, puis descendent de nouveau manifester et se font de nouveau arrêter. «C'est un mouvement national. Nous ne manquons pas de volontaires pour aller en prison», a déclaré un des volontaires, M. Ashoke Mohanta.

Chaque matin, environ mille personnes, dont une majorité de femmes, se rassemblent ainsi devant les bureaux de l'administration fédérale à Gauhati, lançant des slogans, et sont aussitôt conduites à la prison la plus proche.

Ce rituel est une forme de manifestation typique en Inde. Dans l'Assam, il est mené

conjointement au blocage par des piquets de grève de la production pétrolière locale, qui représente pour le pays un manque à gagner quotidien d'environ \$4 millions.

L'administration centrale a envoyé en renfort sur place une division d'infanterie pour tenter de lever le blocus.

Les troubles de l'Assam, région située dans le Nord-Est de l'Inde, ont pour origine des manifestations contre des immigrants venus du Bangladesh et du Népal, et qui seraient au nombre de cinq millions. Ces troubles auraient fait 83 morts selon des sources gouvernementales, et 300 selon des sources indépendantes.

Il est reproché aux immigrants, dont l'arrivée remonte pour certains à 1951, de constituer «un État dans l'État» et de s'emparer peu à peu des meilleurs postes de l'administration et de l'économie de l'État. Le premier ministre indien, Mme Indira Gandhi, a proposé l'année 1971, puis 1967, comme date d'arrivée en Inde minimum requise pour la nationalisation, mais les protestataires exigent que seule l'année 1951 fasse loi.

L'État d'Assam a été déclaré «zone d'insécurité» pour deux mois, et les grèves y ont été interdites pour six mois dans les secteurs clés.

L'activité diplomatique s'intensifie à New-Delhi autour de la crise afghane

NEW DELHI (AFP) — La brusque tension des relations entre les États-Unis et l'Iran a donné un tour nouveau à l'intense activité diplomatique que connaît New-Delhi depuis le début de la semaine, relevant les observateurs.

Elle semble donner plus de poids aux négociateurs soviétiques qui se succèdent chez Mme Indira Gandhi depuis lundi et qui voient une raison de plus en faveur du maintien des troupes soviétiques en Afghanistan, estimation dans les milieux diplomatiques occidentaux.

Vietnam a déclaré mardi, dans un meeting organisé par la filiale indienne du Conseil mondial de la paix, que le Vietnam partageait les appréhensions de l'Inde devant la menace que constituait pour l'Asie l'alliance entre les États-Unis et la Chine.

Si M. Pham Van Dong a peu parlé du non-alignement, le ministre cubain des Affaires étrangères, M. Isidoro Peoli Malmierca, envoyé spécial de Fidel Castro, président actuel du mouvement des non-

alignés, a bien dû en parler. Mais à l'issue de ses entretiens mardi avec Mme Gandhi, il était annoncé officiellement qu'aucune initiative des non-alignés n'était encore prévue pour tenter de résoudre la crise internationale.

À l'issue de la visite du ministre cubain, qui venait d'Islamabad, Moscou et Kaboul, Mme Gandhi a estimé que le dialogue en cours entre les non-alignés prenait maintenant un «tour plus équilibré» et que la réaction in-

tiale des Occidentaux aux événements d'Afghanistan avait été exagérée.

C'est évidemment le point de vue qu'a défendu lundi dernier le vice ministre des Affaires étrangères de l'URSS, M. Nikolai Firyubine, de passage à New-Delhi venant de Birmanie et du Népal, et que défendra à partir d'aujourd'hui le ministre des Affaires étrangères de Tchecoslovaquie, M. Bohuslav Chnoupek, qui arrivait hier soir en Inde pour quatre jours.

Seul véritable non-aligné dans ce «ballet de Moscou» diplomatique, le ministre des Affaires étrangères de Tanzanie, M. Ndugu Benjamin Mkapa, a invité lundi Mme Gandhi à rencontrer M. Julius Nyerere. Mme Gandhi, qui part le 16 avril à Salisbury pour les fêtes de l'indépendance du Zimbabwe, fera une escale à Dar-es-Salaam pour s'entretenir avec le leader tanzanien, dont les vues sur la situation internationale sont très proches des siennes.

La Chine réhabilite des torturés à mort de la Révolution culturelle

FUZHOU (AFP) — Huit personnes torturées à mort après avoir été accusées pendant la Révolution culturelle d'espionnage au profit de Taïwan et des États-Unis dans la province côtière du Fujian ont été réhabilitées depuis, a indiqué hier à Fuzhou un responsable de l'administration de cette province devant des journalistes occidentaux.

M. Zhang Kehui, vice-président de la commission des affaires étrangères du Fujian, la province chinoise la plus proche de Taïwan, a éga-

lement déclaré qu'au total 300 personnes s'étaient vu reprocher à tort pendant cette période (1966-76) d'avoir fait du renseignement pour le compte de Taïpeh et de Washington. M. Zhang, se retranchant derrière le «secret militaire», s'est d'autre part refusé à donner toute indication sur les activités auxquelles se livraient aujourd'hui au Fujian des agents de renseignement du gouvernement nationaliste du Kuomintang réfugié à Taïwan depuis 1949, date de la victoire communiste en Chine.

La presse chinoise a récemment multiplié, à l'intention de la population, les appels à la vigilance contre les «agents du Kuomintang» qui opéraient en Chine.

La Révolution culturelle avait été particulièrement sanglante au Fujian, où une situation de véritable guerre civile s'est même prolongée, dans certaines parties de la province, après la mort de Mao Tsé-toung en septembre 1976.

Plus de 300 personnes ont été torturées. Il a ajouté qu'un des plus hauts responsables des questions relatives à ces «Chinois d'outremer» pendant la Révolution culturelle était traduit en justice après avoir été arrêté. M. Zhang a précisé que le vice-président de l'association des Chinois d'outremer du Fujian, M. Lin Tiansu, est accusé d'avoir mis à profit les troubles pour se livrer à des opérations de détournement de fonds ou de spoliations d'un montant s'élevant au total à 140.000 yuans (environ 380.000 francs).

Par ailleurs, la Chine, dont le revenu par habitant reste l'un des plus bas du monde avec 337 yuans (environ 220 dollars US) par an en 1979, va ralentir encore le rythme de sa croissance économique cette année afin de réussir son «réajustement» en cours.

Le chiffre du revenu national annuel chinois a été fourni, pour la première fois, par M. Li Renjun, un vice-président de la commission d'État du plan, cité hier par l'agence Chine Nouvelle. M. Li a indiqué qu'il était de 337 milliards de yuans (220 milliards de dollars environ) en 1979, en augmentation de 7 pour cent par rapport à 1978.

Algérie: 3ème jour de manifestations berbères

ALGER (Reuters) — Pour le troisième jour consécutif, les étudiants berbères ont manifesté hier dans le centre d'Alger. Des centaines d'entre eux se sont rassemblés à l'université de la ville, où ils ont scandé des slogans anti-gouvernementaux.

Les troubles ont été officiellement imputés aux ennemis de l'intérieur et de l'extérieur de la révolution algérienne. Environ un cinquième de la population de l'Algérie, qui compte 18 millions d'habitants, est d'origine berbère.

Mardi, les étudiants avaient organisé un bruyant «sit-in» pour protester contre la «répression culturelle par la majorité arabe». D'importantes forces de police étaient stationnées hier aux abords de l'université, sans toutefois pénétrer dans le campus.

Le «sit-in» de mardi faisait suite à une manifestation, la

veille, de plusieurs centaines de jeunes gens, qui ont été rudement dispersés par la police. Selon des témoins, plusieurs manifestants ont été blessés. De source autorisée, on a formellement démenti qu'un manifestant ait été tué et que cinq autres aient été gravement blessés.

La presse algérienne publiait hier un commentaire officiel reconnaissant l'existence de la question berbère mais déplorant les méthodes utilisées pour la soulever.

«Il est déplorable qu'une question d'un caractère national» évident soit posée aujourd'hui par des moyens discutables et ce en dehors des structures et institutions démocratiques du pays. Il est d'autre part singulièrement suspect de constater la persistance de telles agitations au moment où le pays s'attelle à la préparation minutieuse du prochain plan de développe-

ment national, indique cette déclaration.

«Cela est sans conteste la preuve de la manipulation politique sordide à laquelle s'adonnent les ennemis de la révolution tant de l'intérieur que de l'extérieur en exploitant les sentiments patriotiques sincères de nombre de jeunes Algériens (...).»

Certaines officines et organisations installées en France ont toujours tenté de faire de la question de la réinstauration de la langue nationale brimée par le colonialisme une pomme de discorde entre Algériens», poursuit-elle.

«Il est essentiel que tous les Algériens, et notamment les étudiants qui essaient de maintenir cette agitation stérile, fassent preuve de conscience et de vigilance et ne se laissent pas entraîner par les forces obscures sur un terrain où aucun Algérien patriote ne voudra mettre les pieds».

Brejev: repos olympique

MOSCOU (AFP) — L'annonce hier à Moscou du départ en vacances de M. Léonide Brejev laisse supposer que le «numéro un» soviétique quitte Moscou pour une période prolongée, à une époque où habituellement il reste dans la capitale.

Certains observateurs à Moscou estiment que le chef de l'État et du parti soviétiques tient à assister aux prochaines olympiades, ce qui l'empêcherait de se reposer en été sur la mer Noire comme il en a l'habitude. Aussi aurait-il choisi de partir dès maintenant en vacances.

Logiquement, M. Brejev ne pourra s'abstenir qu'une quinzaine de jours. En effet, il devrait normalement être présent à Moscou le 22 avril pour le 110ème anniversaire de Lénine, le 1er mai, fête à laquelle tous les dirigeants soviétiques sont tenus d'assister, et enfin au plénum de printemps du comité central, qui devrait avoir lieu en avril ou mai.

Des observateurs se demandent si le départ de M. Brejev en cette période de l'année, et alors que la situation internationale est particulièrement chargée, n'est pas en quelque sorte destiné à préparer l'opinion publique à son éventuelle absence lors de ces trois importants événements de la vie politique soviétique.

Violents combats au Tchad malgré la trêve

N'DJAMENA (Reuters) — De violents combats ont repris hier à Ndjaména, malgré l'accord de cessez-le-feu conclu la veille entre partisans du président tchadien, M. Goukouni Weddeye et ceux de M. Hissène Habré, ministre de la Défense.

Plus de trois cents blessés ont été transportés dans les deux hôpitaux français. Les combats, maintenant dans leur dix-huitième jour, ont fait officiellement 900 morts et 2.500 blessés.

M. Edem Kogdo, secrétaire général togolais de l'O.U.A. (organisation de l'unité africaine), a rencontré, pendant que les combats faisaient rage, les deux adversaires, MM. Weddeye et Habré. Pour s'entretenir avec ce dernier, retranché dans ses positions situées dans l'est de la capitale, M. Kogdo a dû d'abord passer au Cameroun et, de là, franchir en pirogue le fleuve Chari.

Un autre cas d'espionnage au sein de l'Otan en RDA?

BRUXELLES (Reuters) — Le siège de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord

(OTAN) a confirmé hier qu'une secrétaire belge, dont la RDA avait annoncé la défection à l'Est, ne s'était pas présentée à son travail après le long week-end de Pâques.

La fugitive se nomme Imelda Werrept, a indiqué un porte-parole. Elle était employée au secrétariat français. On ignore si elle est soupçonnée d'avoir emporté d'importants documents secrets. La secrétaire n'avait pas accès aux centres de déci-

sion de l'organisation.

Les procédures de sécurité ont été révisées à la suite de la défection en mars 1979 de l'Ouest-Allemande Ursel Lorenzen. Les secrétaires femmes âgées de trente à quarante ans sont considérées à l'OTAN comme les plus susceptibles de céder aux avances des agents masculins des services de renseignements est-allemands. Ursel Lorenzen était âgée de quarante ans et Imelda Werrept semblait un peu plus jeune.

Vient de paraître

Cher péquiste... et néanmoins ami

Propos pré-référendaires dans un esprit post-référendaire par

Keith Spicer



Keith Spicer, journaliste, ancien commissaire aux Langues du Canada, bilingue d'une rare élégance d'expression, expose dans ce livre son idéal qui est de maintenir et resserrer les liens cordiaux entre nos deux solitudes.

«Vers une stratégie d'espoir, plutôt qu'une tactique de peur».

186 pages/\$7.95 en vente partout

les éditions la presse

7, rue Saint-Jacques
Montréal (Québec) H2Y 1K9
(514) 285-6981

BON DE COMMANDE

A retourner aux Éditions La Presse
7, rue Saint-Jacques, Montréal PQ, H2Y-1K9

Nom
Adresse
Ville Prov.
Code postal Tél:

Je souhaite recevoir: Cher péquiste \$7.95

ci-joint chèque
mandat-poste
Payable aux Éditions La Presse ou porter à mon compte:

Visa Charges
Master charge.....



Pour un climat privilégié



Souple, vaste, paisible étendue aux formes coulantes... le sable. Il complète le mouvement et enveloppe le corps en épousant toutes ses formes.

Il recueille la chaleur du soleil, il la diffuse et crée autant de climats privilégiés que l'imagination le permet.

Au Chateau d'aujourd'hui, nous recherchons les belles choses qui animent la vie intérieure.

C'est pour cela que ce fauteuil Le Corbusier signé CASSINA a mérité d'être habillé au Chateau d'aujourd'hui.

Complexe Desjardins,
Montréal

6370, rue St-Hubert,
Montréal

1125, boul. St-Martin,
Laval

6375, rue St-Hubert,
Montréal

Télex: (514) 382-4710

le débat référendaire

Mon allégeance va au Canada

par Pierre Dermine

D'origine française, l'auteur est établi au Québec depuis plus de quatre décennies.

Le témoignage que je veux apporter dans le débat référendaire est celui d'un Canadien naturalisé, d'origine européenne francophone et vivant depuis 42 ans au Québec. Comme la plupart des immigrants amenés par les circonstances à vivre dans la Belle province, je suis venu m'établir au Canada, auquel va mon allégeance. Compte tenu qu'il n'existe en ce monde aucun système politique sans défauts, je me sens satisfait de mon sort dans un Québec canadien dont j'apprécie les qualités ethniques et culturelles qui lui confèrent

une identité propre tout en me faisant participer aux avantages économiques et aux valeurs humaines de ce grand pays biculturel qu'est le Canada. Ayant vécu ici assez longtemps pour apprécier le bien-fondé des griefs et des frustrations que les Canadiens français ont pu accumuler et entretenir contre «les Anglais» et le régime fédéral, je peux aussi attester, en toute objectivité, les progrès radicaux réalisés pendant ces quarante dernières années dans l'atténuation ou la suppression

des vieux griefs, et dans l'affirmation de plus en plus concrète d'une identité nationale québécoise au sein de la Confédération canadienne. Ce qui m'a toujours étonné c'est que les dirigeants du Québec, quels qu'ils soient, aient mis tant de temps à utiliser au profit de leurs concitoyens les multiples ressources et prérogatives inscrites ou implicites dans les «Actes» législatifs qui se sont succédés jusqu'à l'actuelle constitution du pays. Car, que fait d'autre le gouvernement du Québec, comme ses prédécesseurs, sinon démontrer jour après jour

par ses initiatives en matières législatives, culturelles, sociales, économiques, etc., la très large autonomie dont jouissent les gouvernements provinciaux dans le cadre de ce que René Lévesque, dans le langage imagé qui lui tient souvent lieu d'idées, se plaît à qualifier de «carcan fédéral»? Et l'épithète de «colonisé» qu'il accole si volontiers au peuple au lieu de le qualifier d'élevé de prospérité (comme tenu de la conjoncture mondiale actuelle) dont cette population bénéficie aujourd'hui au même titre que celle des autres provinces. Il devrait être pour tout homme et femme de bonne foi que si le Québec possède aujourd'hui dans tous les domaines essentiels l'épanouissement d'un peuple, la liberté d'actions et l'élite collective qui lui sont nécessaires pour

affirmer et développer sa propre personnalité, il y est parvenu au sein de la Confédération canadienne, que ce fut grâce à elle ou malgré elle. Ces considérations me justifient, je crois, de prendre avec un gros grain de sel l'argument de la peur que les tenants de la souveraineté lancent, avec le même abandon, à la tête de ceux qui ne pensent pas comme eux. À moins que l'on n'appelle pour le sentiment d'élémentaire prudence qui inspire les gens raisonnables devant le saut dans l'inconnu auquel on les convie, et la perception très nette chez eux que les avantages essentiellement hypothétiques de l'option souverainiste ne compensent pas les risques clairement prévisibles dont elle est chargée. Je crois plutôt que si leur y a, elle est du côté de ceux qui ne négli-

gent aucun subterfuge pour dissimuler le sens véritable et les conséquences du but qu'ils poursuivent. J'estime que, dans le débat en cours, il est malhonnête de la part de ceux qui prétendent dresser le bilan des rapports entre la Confédération et le Québec de s'en tenir exclusivement aux éléments du passif et de négliger systématiquement ceux de l'actif qui, selon moi, l'emportent largement pour qu'il ne laisse pas le sentiment étouffer chez lui la raison. Au lieu de se braquer obstinément sur les lacunes du présent et les rancœurs du passé, que les péquistes élargissent donc leurs horizons et comprennent le sort des Québécois avec celui d'autres entités ethniques appartenant à d'autres pays: je les défie d'en trouver une qui jouisse d'autant de libertés, à commencer

par celle de travailler en toute tranquillité à démembrer le pays dont ils font partie. Les dirigeants péquistes sont intelligents, habiles et bons tacticiens: ils l'ont clairement montré au détriment de l'opposition lors des débats à l'A.N. La seule chose que j'admire chez eux, quant à moi, c'est le brio du charlatan embobelinant un auditoire de naïfs pour lui refléter une mauvaise marchandise sous de fausses représentations. Ils ont certes mis tout le paquet: sentiment, statistiques tronquées, vieilles rancunes et glorieuses espérances, appels à la solidarité. Mais solidarité pourquoi? Pour autoriser leur gouvernement à négocier avec Ottawa une option, l'indépendance, dont la grande majorité du peuple ne veut pas, en faisant croire à celui-ci qu'un Québec devenu politiquement

souverain conclura ensuite avec un Canada auquel il vient tout juste de claquer la porte au nez une association «égal à égal» qui lui assurera les mêmes avantages économiques qu'auparavant. Ce que veulent les péquistes, en somme, c'est selon le dictionnaire, à la fois «conserver son gâteau et le manger» et démontrer, à l'encontre de l'arithmétique la plus élémentaire, que la partie peut être égale au tout. Pour ma part, je ne suis ni un «peureux» ni un «colonisé» par persuasion. Je ne veux pas plus être une «poire». Je voterai résolument pour le «non» parce que «Un Tiens vaut mieux que deux Tu l'auras» et qu'un mariage de raison honnêtement conclu et respecté me paraît plus solide que le coup de tête sentimental que le «Oui» viendrait sanctionner.

Nous disons «oui mais...»

Les auteurs — Hélène Arseneau, Gilbert Dion, Jean-Marie Lelièvre et Pierre Monette — se définissent comme un «collectif d'étudiants du séminaire Discours fictionnel, discours fonctionnel» d'études littéraires à l'Université du Québec à Montréal.

DES étudiants comme des intellectuels en général, on dit qu'ils s'occupent de choses qui ne les regardent pas, entre autre de politique. On nous laisse tranquille pour débattre de ces choses et d'autres dans nos auditoriums et salles de cours tant que cela ne déborde pas des murs de l'université pour se matérialiser en lignes de piquetage devant les portes. Dans ces cas, il se trouve toujours un certain discours éditorial pour dire que, nous, étudiants de l'UQAM, comme nos enseignants, ne pensons qu'à faire des grèves plutôt qu'étudier.

60% de ses lecteurs chez les diplômés universitaires. Il est intéressant de constater combien l'actuelle campagne pré-référendaire joue sur les mots. Le débat est polarisé sur la teneur d'une question et les appellations et slogans des divers regroupements de partisans jouent de la même façon sur des expressions de la langue parlée québécoise. Du MEOUI (Mouvement des Étudiants pour le OUI au CENON (Comité des Étudiants pour le NON), au slogan du Parti libéral, *Mon NON est québécois* et à celui de la campagne de financement du Parti québécois, *C'est parti pour le OUI*, toutes ces formulations misent sur des ambivalences qui, pour avoir une certaine efficacité au niveau d'une rhétorique politique, dévoilent du même coup les contradictions qui les guident.

De position quant à la teneur de la question référendaire. Le slogan de la campagne de financement du Parti québécois, *C'est parti pour le OUI*, est une construction très habile qui amalgame le mouvement en faveur du OUI à l'existence du parti lui-même. Dans l'expression *C'est parti pour le OUI*, il ne manque qu'un article pour comprendre: c'est «le» parti pour le OUI. Ellipse assez significative quand on comprend que «le» est bien un article d'identification. En l'omettant, on donne du même coup à l'appartenance entre *C'est parti* et le Parti québécois et l'appartenance des deux tenants du OUI. Avec *C'est parti pour le OUI*, on efface partiellement la trace du Parti québécois dans la campagne en faveur du OUI pour miser sur un sentiment d'appartenance nationale qui se situerait au-delà du débat des appartenances politiques. L'expression dit: si le Parti québécois est le parti du OUI, il n'est quand même pas nécessaire d'être partisan de cette organisation politique pour être du côté du OUI. De plus, *C'est parti pour le OUI* joue sur l'expression: c'est parti pour... qui est très souvent complétée par une allusion à une victoire quelconque inéluctable. Quand on dit que le Canadien est parti pour remporter la coupe Stanley, on sous-entend qu'il n'y a pratiquement plus rien pour empêcher l'équipe de raffer tous les honneurs. Il s'agit donc d'un slogan foncièrement optimiste.

de la mêlée politique. Si le nom de Parti québécois joue habilement sur une conjonction du politique et du national en se présentant comme le parti de la nation, le slogan du Parti libéral opère de la même façon en confondant un programme politique, le NON, et une appartenance nationale. Cette similarité de conjonction nous fait comprendre combien les péquistes ont pu se sentir offensés de voir les libéraux jouer dans leurs plates-bandes avec un slogan construit de la même façon que l'appellation de leur parti. De confondre le NON avec le «nom» nous amène à dire que la négation serait notre appellation, ce qui, pour un parti d'opposition, est un geste assez habile. Mais il est aussi paradoxal puisqu'il mise sur le nationalisme (car ce sont bien les premiers nationalistes qui ont dit que leur non était québécois et non plus canadien-français) pour mener une politique antinationaliste, tout au moins anti-péquistes. Mais ce paradoxe est compensé par l'unicité symbolique de la négation.

l'existence de ce OUI; le OUI a au moins l'avantage d'être une position qui se définit d'elle-même. Mais, au fond, un OUI ou un NON, qu'est-ce que ça veut dire? Ce n'est que l'actuelle polarisation d'un débat beaucoup plus complexe que cette simple opposition dans les termes. Derrière un OUI ou un NON, il y a l'histoire et la société qui sont mises de côté par cette polarisation linguistique. Il y a aussi la politique. On l'a vu, même les opposants au OUI se définissent comme aussi Québécois que les autres. Alors que l'enjeu référendaire est éminemment politique — et, par conséquent, économique — tous misent de la même façon sur le sentiment d'appartenance nationale. Le nationalisme québécois est éminemment politique. Il n'y a pas de nation québécoise comme on peut parler de nations basque, bretonne, kurde ou américaine. La nation québécoise s'est toujours identifiée à l'État québécois qui a assez d'histoire derrière

lui pour que le sentiment d'appartenance nationale passe par un sentiment de la propriété étatique. D'ailleurs, et c'est dit ouvertement, le principal enjeu de la souveraineté-association, est le contrôle complet de notre appareil d'État. C'est ici que se creuse un écart entre le sens de la question référendaire et les méthodes de l'une ou l'autre des parties pour amener la population à répondre OUI ou NON. À une question politique, on veut faire répondre par un sentiment d'appartenance nationale présentée comme apolitique. C'est pourquoi on fonctionne de la même façon des deux côtés. Du côté du OUI, on veut rallier tout le monde indépendamment des partis pris politiques et du côté du NON, on veut confondre une opposition politique avec une position «nationaliste».

ou d'un NON? Oui ou non, qui sait? Le type d'attitude intellectuelle qui a guidé notre analyse peut souvent nous conduire à ce que l'on pourrait nommer une neutralité active: celle de ceux qui ne disent ni oui ni non mais qui disent bien fort qu'ils ne disent rien, ce que font souvent, dans d'autres circonstances plus ou moins semblables à celles de l'actuel contexte pré-référendaire, les intellectuels et les étudiants. Ce qu'ils croient être une «véritable» attitude critique... Si nous répondons malgré tout OUI, c'est parce que nous entendons un OUI mais, dans le X que nous allons faire dans la case appropriée. Telle que les parties eux-mêmes, comme nous l'avons vu, veulent la présenter, la réponse à la question peut effectivement se faire en dehors des débats entre clans et partis. La question comme les partis pour le oui ou le non sont formulées tellement à côté des préoccupations fondamentales en cause dans ce dé-

bat qu'on peut véritablement répondre à la question sans se sentir engagé envers l'une ou l'autre des parties. Un oui, comme nous le disions, c'est dire non à quelque chose, mais d'une façon constructive, alors que dire non, c'est appuyer directement un état de fait qui, tous l'avouent, doit être transformé. D'autant plus que, sous le parapluie du NON, on retrouve un amalgame des forces allant des moins aux plus réactionnaires de la société québécoise. Le Parti québécois n'apporte pas de solutions au problème de fond qui est gommé derrière la polarisation en un OUI ou un NON: le Parti libéral non plus. Avant qu'une autre force politique, qui ne se contentera pas d'être simplement une troisième force sur l'échiquier mais bien une nouvelle force, n'apparaisse dans le contexte politique québécois, répondre OUI — un OUI que cet article veut accompagner d'un mais — est l'attitude la plus positive qu'on puisse prendre.

L'institution universitaire est continuellement le lieu de débats houleux et acharnés sur le sort du monde et de l'État: un peu comme des enfants peuvent faire la guerre dans les limites de leur parc. Il n'est pas bien loin le temps où on décriait ces nids de «séparatistes» qu'étaient les cégeps et les universités. Ce n'est pas bien étonnant de voir le débat référendaire prendre dans le milieu étudiant des proportions telles qu'elles se concrétisent en regroupements scolaires autour du OUI et du NON. Mais, le plus souvent, les activités intellectuelles demeurent très longtemps bloquées dans les murs de nos institutions avant d'apparaître sur la scène sociale — quelquefois par des grèves qui, pour avoir été précédées par des démarches et des débats demeurés dans l'enclos, apparaissent coupées de leur fondement factuel et théorique. C'est justement pour sortir de ce cadre que nous utilisons aujourd'hui la voie d'un quotidien pour faire déborder notre réflexion de nos salles de cours. Ceci en demeurant conscients que cette ouverture n'est pas très large dans les pages d'un journal qui peut se vanter, avec raison, de trouver

Les noms de MEOUI et de CENON sont deux bribes de phrases qui se répondent dans un dialogue de sourd. A un *mais oui!* qui est une expression de l'évidence même, on répond: c'est non! avec un accent catégorique. Si l'appellation MEOUI manifeste qu'il apparaît évident de répondre OUI à la question référendaire, le CENON répond bien moins à la question qu'à cette évidence. Dans une conversation, à une personne qui affirme: mais oui! répondre: c'est non! il s'agit beaucoup moins d'une réponse au sujet de la conversation qui a amené quelqu'un à affirmer l'évidence que d'une négation de cette évidence. Ainsi, le CENON présente moins une réponse à la question référendaire qui ne s'oppose à la position prise par un ensemble d'étudiants regroupés dans le MEOUI. Le CENON apparaît donc comme une simple opposition aux étudiants tenants du OUI plutôt qu'une réelle prise

de position quant à la teneur de la question référendaire. Le slogan de la campagne de financement du Parti québécois, *C'est parti pour le OUI*, est une construction très habile qui amalgame le mouvement en faveur du OUI à l'existence du parti lui-même. Dans l'expression *C'est parti pour le OUI*, il ne manque qu'un article pour comprendre: c'est «le» parti pour le OUI. Ellipse assez significative quand on comprend que «le» est bien un article d'identification. En l'omettant, on donne du même coup à l'appartenance entre *C'est parti* et le Parti québécois et l'appartenance des deux tenants du OUI. Avec *C'est parti pour le OUI*, on efface partiellement la trace du Parti québécois dans la campagne en faveur du OUI pour miser sur un sentiment d'appartenance nationale qui se situerait au-delà du débat des appartenances politiques. L'expression dit: si le Parti québécois est le parti du OUI, il n'est quand même pas nécessaire d'être partisan de cette organisation politique pour être du côté du OUI. De plus, *C'est parti pour le OUI* joue sur l'expression: c'est parti pour... qui est très souvent complétée par une allusion à une victoire quelconque inéluctable. Quand on dit que le Canadien est parti pour remporter la coupe Stanley, on sous-entend qu'il n'y a pratiquement plus rien pour empêcher l'équipe de raffer tous les honneurs. Il s'agit donc d'un slogan foncièrement optimiste.

l'existence de ce OUI; le OUI a au moins l'avantage d'être une position qui se définit d'elle-même. Mais, au fond, un OUI ou un NON, qu'est-ce que ça veut dire? Ce n'est que l'actuelle polarisation d'un débat beaucoup plus complexe que cette simple opposition dans les termes. Derrière un OUI ou un NON, il y a l'histoire et la société qui sont mises de côté par cette polarisation linguistique. Il y a aussi la politique. On l'a vu, même les opposants au OUI se définissent comme aussi Québécois que les autres. Alors que l'enjeu référendaire est éminemment politique — et, par conséquent, économique — tous misent de la même façon sur le sentiment d'appartenance nationale. Le nationalisme québécois est éminemment politique. Il n'y a pas de nation québécoise comme on peut parler de nations basque, bretonne, kurde ou américaine. La nation québécoise s'est toujours identifiée à l'État québécois qui a assez d'histoire derrière

lui pour que le sentiment d'appartenance nationale passe par un sentiment de la propriété étatique. D'ailleurs, et c'est dit ouvertement, le principal enjeu de la souveraineté-association, est le contrôle complet de notre appareil d'État. C'est ici que se creuse un écart entre le sens de la question référendaire et les méthodes de l'une ou l'autre des parties pour amener la population à répondre OUI ou NON. À une question politique, on veut faire répondre par un sentiment d'appartenance nationale présentée comme apolitique. C'est pourquoi on fonctionne de la même façon des deux côtés. Du côté du OUI, on veut rallier tout le monde indépendamment des partis pris politiques et du côté du NON, on veut confondre une opposition politique avec une position «nationaliste».

ou d'un NON? Oui ou non, qui sait? Le type d'attitude intellectuelle qui a guidé notre analyse peut souvent nous conduire à ce que l'on pourrait nommer une neutralité active: celle de ceux qui ne disent ni oui ni non mais qui disent bien fort qu'ils ne disent rien, ce que font souvent, dans d'autres circonstances plus ou moins semblables à celles de l'actuel contexte pré-référendaire, les intellectuels et les étudiants. Ce qu'ils croient être une «véritable» attitude critique... Si nous répondons malgré tout OUI, c'est parce que nous entendons un OUI mais, dans le X que nous allons faire dans la case appropriée. Telle que les parties eux-mêmes, comme nous l'avons vu, veulent la présenter, la réponse à la question peut effectivement se faire en dehors des débats entre clans et partis. La question comme les partis pour le oui ou le non sont formulées tellement à côté des préoccupations fondamentales en cause dans ce dé-

bat qu'on peut véritablement répondre à la question sans se sentir engagé envers l'une ou l'autre des parties. Un oui, comme nous le disions, c'est dire non à quelque chose, mais d'une façon constructive, alors que dire non, c'est appuyer directement un état de fait qui, tous l'avouent, doit être transformé. D'autant plus que, sous le parapluie du NON, on retrouve un amalgame des forces allant des moins aux plus réactionnaires de la société québécoise. Le Parti québécois n'apporte pas de solutions au problème de fond qui est gommé derrière la polarisation en un OUI ou un NON: le Parti libéral non plus. Avant qu'une autre force politique, qui ne se contentera pas d'être simplement une troisième force sur l'échiquier mais bien une nouvelle force, n'apparaisse dans le contexte politique québécois, répondre OUI — un OUI que cet article veut accompagner d'un mais — est l'attitude la plus positive qu'on puisse prendre.

bat qu'on peut véritablement répondre à la question sans se sentir engagé envers l'une ou l'autre des parties. Un oui, comme nous le disions, c'est dire non à quelque chose, mais d'une façon constructive, alors que dire non, c'est appuyer directement un état de fait qui, tous l'avouent, doit être transformé. D'autant plus que, sous le parapluie du NON, on retrouve un amalgame des forces allant des moins aux plus réactionnaires de la société québécoise. Le Parti québécois n'apporte pas de solutions au problème de fond qui est gommé derrière la polarisation en un OUI ou un NON: le Parti libéral non plus. Avant qu'une autre force politique, qui ne se contentera pas d'être simplement une troisième force sur l'échiquier mais bien une nouvelle force, n'apparaisse dans le contexte politique québécois, répondre OUI — un OUI que cet article veut accompagner d'un mais — est l'attitude la plus positive qu'on puisse prendre.



Plus de 250 universitaires, professeurs, employés et administrateurs de l'Université de Montréal entendent répondre OUI au référendum afin d'accorder au gouvernement du Québec le mandat qu'il sollicite en vue de la négociation avec le Canada.

- Faculté d'aménagement**
Bernadette Blanc
Michel Boisvert
Aurèle Cardinal
Réjeane Charles
Michel Gariépy
Pierre Hamel
Marie Lessard
Jean McNeill
René Parenteau
Marie-Odile Trépanier
- Bibliothéconomie**
Lise Brunet
Marcel Lajeunesse
- Biochimie**
Jean-Marie Bourgault
Philippe Crène
Gabriel Gingras
Léa Gingras
J.P. Lachance
Gaston de Lamirande
C. le Grimmelc
Réjean Morais
Roger Morazain
Simon-Pierre Noël
- Criminologie**
Marie-Andrée Bertrand
Louise Biron
Yves Brillon
Pierre Carrière
Renée Colette
Jacqueline de Plaen
Claire Em. Depocas
Jean Dozois
Marcel Fréchette
Pierre Landreville
Marie-Christine Lamarche
André Nahabet
Michel Nicolas
Alice Parizeau
Jean Poupart
Catherine Sirtz
Guy Thériault
Roch Tremblay
Sylvie Vallière
- Droit**
Jacques Bellemare
Albert Bohémier
Jacques Brossard
Pierre Carrignan
Claude Champagne
Pierre-André Côté
Hélène Dumont
Raymond Lachapelle
Claude Masse
André Morel
André Poupart
Fernand Poupart
Guy Rocher
Réginald Savoie
Louis-Philippe Taschereau
Pierre Trudel
Louise Viau
- Éducation permanente**
Guy Bourgeau
Émile Olivier
- Études françaises**
André Beaudet
Émile Bessette
Bernard Beugnot
André Brochu
Gilbert David
Bernard Dupriez
Jean Gagnon
Lise Gauvin
Jean-Claude Godin
Réginald Hamel
François Hébert
Daniel Houinard
Guy Lafèche
Jean Larose
Martine Léonard
Norman Leroux
Laurent Mailhot
Hélène P. Martineau
Pierre Nepveu
Françoise Siguret
Paul Zumthor
- Études juives**
Jacques Bouchard
Julienne Carre
Réginald Hamel
Margarit Koumouzelis
Renée Nadeau
Jean Ouellette
- Géographie**
Pierre Bail
Claude Bernard
Yves Brunet
Bernard Hétu
Camille Laverdière
Danielle Pilon
Pierre Richard
Bernard Sauriol
Louise Savoie
Bhawan Sing
Jean-Pierre Thouez
Louis Veilleux
- Histoire**
Michel Brunet
Claude Morin
Frédéric Seager
Maurice Séguin
Pierre Touisgnant
Jean-Pierre Wallot
- Institut d'études médiévales**
Guy Allard
Jacques Brault
Bruno Roy
Hugues Showwer
- Mathématiques**
Khalid Benabdallah
Robert Brunet
Serge Dubuc
Denis Labelle
- Médecine**
Dr Féridoun Babai
Michel Bergeron
Gilles Caillé
Dr Marc Cantin
Michel G. Côté
Jacques Courville
Gustave Denis
Dr André Dumont
Pierre Gauthier
Dr André Gervais
Dr Gaëtan Jasmin
Dr Pierre Jean
Dominique Maestracei
Dr Bernard Messier
Paul-Émile Messier
Dr Micheline Pelletier
Jean-Pierre Raynaud
Dr Guy Ste-Marie
Dr René Veilleux
- Musique**
Luce Beaudet
Jean Papineau Couture
Nicolas Desjardins
José Evangelista
Robert Forest
Marthe Forget
Marise Fournier
Serge Garant
Louise Gariépy
Maryvonne Kendergi
Alain Lalonde
Robert Léonard
Jean-Luc Morin
Ramon Pelinski
Jean-Pierre Pinson
Lorraine Vaillancourt
Jeanine Vanier
Jacques Verdon
Claudette Zavada
- Pharmacie**
Michel Alain
Jacques Bélieu
Jacques Gagné
Robert Goyer
Huy Ong
Pierre Robert
Romano Salvador
Gérard Sirois
Jérémy Tremblay
- Philosophie**
Yvon Blanchard
Venant Cauchy
Germaine Crompt
- Yves Lepage**
J.M. Terrier
- Yvon Gauthier**
Pierre Gravel
Claude Lévesque
Bertrand Rioux
- Yves Beaudet**
Jean-Robert Derome
Gilles Fontaine
Paul Lorrain
Michel Moisan
Guy Roy
- Psychologie**
Adrien Pinard
Monique Bendavid
Jacques Bergeron
Bruno Cardu
Yvon Dagenais
André Delorme
Raymond Ducharme
Andrée Fortin
Luc Granger
Luc Lamarche
Guy Lavoie
Adrien Pinard
Michèle Robert
Michel Sabourin
- Psychologie appliquée**
Huguette Bégin
Marc-André Bouchard
Roger Boulard
Charles F. Caouette
Réjean Charette
Judith Comeau
Pierre Gendreau
Conrad Lecompte
Michel Pagé
Herman Paquette
Jacques Perron
Anne Salomon
- Sciences économiques**
Camille Bronsard
Lise Salvas-Bronsard
- Sciences Politiques**
Gérald Bernier
Robert Boily
Gérard Boismenu
Guy Bourassa
Guy Bouthiller
Bernard Charles
Graciela Ducatenzeiler
Luc Duhamel
Philippe Faucher
Guy Hévéy
- Denis Monière**
Edmond Orban
Panayotis Soldatos
Evelyne Tardif
- Service Social**
Claude Brodeur
Ann Paquet-Deehy
Sheilagh Hodgins
Gisèle Legault
Frédéric Leseaman
Gilbert Renaud
Gilles Renaud
Ricardo B. Zieniga
- Sociologie**
Carla Lipsig
Gabriel Gagnon
Marcel Rioux
Jean-Guy Vaillancourt
- Théologie**
André Beaugard
Maurice Boutin
André Charron
Robert David
Guy Durand
Olivette Genest
Jacques Grand'Maison
Jean-Luc Hétu
Guy Lapointe
Laval Létourneau
André Myre
Jean-Guy Nadeau
Jean-Claude Petit
Daniel Pourchot
Pierre Séguin
- Employés et administrateurs**
Michel Bédard
Guy Berthiaume
Marc Blain
Jean-Louis Bonnardeaux
Jacques Boyer
Colette Chevalier
Francine Savoie-Dansereau
Danielle Desrosiers
Élisabeth Gallat-Morin
Jacques D. Gérard
Sylvie Goyer-Dubé
Normand Hérou
Suzanne Jocas
Lucette Lalely
Madeleine LeBeau
Claude Poulard
Pierre Trudel
Denise Vachon

Indépendance et solidarité ouvrière

par Ernest Boudreau

M Boudreau est président du Parti québécois pour le comté de l'Assomption.

ON entend souvent, venant de certains dirigeants syndicaux et de groupes marxistes-léninistes les réflexions suivantes: «L'indépendance du Québec isolerait les travailleurs québécois des travailleurs canadiens, affaiblissant ainsi leurs moyens de pression sur la classe dominante. L'indépendance du Québec se fera au détriment de la classe ouvrière et au profit de la classe bourgeoise du Québec. La solidarité ouvrière transcende tout parti politique.»

Provenant de personnes sincèrement vouées à l'amélioration du sort de la classe ouvrière, ces réflexions méritent qu'on les prenne au sérieux. Qu'est-ce que l'indépendance ou la souveraineté apporte à un peuple qui décide d'y accéder? À mon avis, une seule et unique chose: la possibilité de se diriger à sa guise, de prendre ses propres décisions dans tous les domaines, en un mot d'accéder à la maturité politique. L'indépendance, en elle-

même, n'apporte rien d'autre, ni aux ouvriers, ni aux bourgeois, ni aux dirigeants, ni aux riches, ni aux pauvres. L'indépendance du Québec en soi n'a donc rien à voir avec le problème de la solidarité ouvrière. Ou plutôt, si! Mais dans une autre optique, trop souvent oubliée. Quand un peuple est minoritaire dans un pays, ce sont tous les membres de ce peuple qui en subissent les conséquences, du plus humble au plus grand. Le peuple dominant ou majoritaire pèse de tout son poids sur le peuple dominé ou minoritaire. Les travailleurs, tout comme les autres classes de ce peuple majoritaire, exploitent (sans s'en rendre compte peut-être) les travailleurs et les autres classes du peuple minoritaire. Pensons aux emplois et aux salaires qu'ont obtenus les travailleurs ontariens grâce aux politiques fédérales de subvention à la compagnie Ford, pour qu'elle s'installe en Ontario plutôt qu'au Québec. Pensons aux gens de Sussex et de Pentaguisine qui refusent aux francophones de ces loca-

lités leur droit à une école française. Pensons aussi à la lutte menée par les Gens de l'air du Québec pour briser le monopole des contrôleurs aériens anglophones sur les meilleurs postes et les plus gros salaires (CALPA et CATCA). Pensons également aux étudiants francophones de l'école nationale (canadienne) de contrôle aérien et aux injustices auxquelles ils sont soumis pour obtenir les mêmes diplômes que les contrôleurs anglophones. Et combien d'autres exemples l'on pourrait évoquer... Un jour, les travailleurs américains de la construction approchèrent leurs confrères de race noire et leur tinrent à peu près ce langage: «Cessez de mener vos combats pour la libération des Noirs. Unissons-nous pour lutter ensemble contre notre ennemi commun, le capitalisme nord-américain». Ce à quoi les Noirs répondirent: «Il est vrai que nous avons, en tant qu'ouvriers, des problèmes communs. Mais nous, nous avons, en plus, des problèmes différents des vôtres pour avoir des jobs, en ce pays, parce que nous avons la peau noire». La similitude avec la situation des francophones du Québec se passe de tout commentaire.

Aujourd'hui Credo
avril 1980

UN SEUL BAPTÊME

dossier de 15 pages

3480, Décarie, Montréal, Qué.
H4A 3J5. Tél. 486-9213

Le Regroupement national pour le OUI

L'affaire Küng: une foi sans dogmes

par Jean-Guy Pagé

Professeur à la faculté de théologie de l'université Laval.

UNE nouvelle blessure est ouverte au flanc de l'Église à la suite des interdits, d'ailleurs relativement indulgents en particulier dans le cas de Küng, que la Congrégation romaine pour la doctrine de la foi a portés, avec l'approbation du Saint-Père, contre Hans Küng et Jacques Pohier. Plusieurs théologiens ont dénoncé ces interdits comme s'opposant à la juste liberté de recherche et d'expression du théologien et comme manifestant une attitude contraire à l'esprit de Vatican II. Ils ont été suivis par d'autres qui, parfois sans connaître grand-chose au sujet de la liberté de la personne. Même des étudiants en théologie et

des catholiques enclins assez spontanément à faire confiance au magistère de l'Église sont aussi ébranlés par ces prises de position.

Ce qu'il faut d'abord noter au sujet de cette affaire, c'est qu'elle ne résulte pas d'un coup de tête de quelque dirigeant romain, mais qu'elle est amorcée depuis 1967. Depuis que Küng a commencé, en particulier dans *L'Église* et dans *Infaillible? Une interpellation*, à exposer les thèses que la congrégation romaine vient de déclarer incompatibles avec la doctrine catholique, il n'a cessé de recevoir des avertissements soit de la part des évêques allemands, suisses et français, soit

de la part d'éminents théologiens, tels Yves Congar et Karl Rahner, soit de la part de Rome elle-même. Il n'en a pas moins repris ses affirmations dans des ouvrages ultérieurs, en particulier dans *Être chrétien*, y ajoutant de nouvelles thèses que la Congrégation a cru, et avec raison, devoir également juger irrecevables en théologie catholique. Aux multiples tentatives de la congrégation romaine d'entrer en dialogue avec lui, Küng a laissé sans réponse les questions qu'on lui posait ou a fait trainer en longueur les pourparlers en répondant aux invitations soit trop tard, soit par un «pas le temps», s'écriant un jour, «c'est la période des cours», soit en posant des con-

ditions exagérées ou allant de soi. S'il y a eu patience et tolérance dans cette affaire, elles ne sont pas du côté où nous les laissons entendre les partisans de Küng. Le cardinal Volk, le cardinal Höfner et l'évêque Moser de Rottenburg, qui ont tant cherché à défendre Küng, ont fini de guerre lasse par abandonner la partie. Il est donc tout à fait faux et injuste de proclamer que «l'Église condamne plus vite qu'elle ne dialogue».

Mais venons-en aux points litigieux sur lesquels a porté l'interdit de Rome à Küng d'enseigner désormais comme théologien catholique. Dans la lettre de la Congrégation, ils se ramènent à quatre:

- 1) La divinité du Christ, si elle n'est pas niée expressément par Küng, n'est jamais affirmée: l'expression «Fils de Dieu» telle qu'elle est interprétée par les conciles œcuméniques est remplacée

dans son oeuvre par les formules «lieutenant» ou «mandataire de Dieu». Par le fait même, non seulement la doctrine catholique sur le Christ est altérée, mais par voie de conséquence la doctrine de la Trinité, celles aussi de la rédemption, de la maternité divine de Marie et de la grâce: aucune prise de position claire de la part de Küng sur les formules essentielles du Credo se rapportant à ces sujets.

- 2) L'infaillibilité des formules dogmatiques du magistère ecclésiastique, en particulier de celui du pape, est refusée catégoriquement au nom du postulat philosophique de l'impossibilité pour l'esprit et le langage humains d'atteindre à une telle infaillibilité, même avec l'assistance de l'Esprit-Saint.
- 3) La fonction du magistère épiscopal et papal dans l'Église eu égard à la dé-

termination de ce qui fait partie ou non de la foi catholique est refusée pour lui substituer un magistère des théologiens. Nous reviendrons plus loin sur ce sujet.

- 4) Enfin Küng n'admet pas que la célébration de l'eucharistie ne puisse être valide que lorsqu'elle est présidée par un ministre ordonné (évêque ou prêtre). Dans certains cas exceptionnels, il admet qu'une communauté chrétienne puisse faire l'eucharistie, nonobstant l'absence d'un tel ministre. Qu'on ne vienne pas ensuite nous dire qu'il s'agit là de points marginaux ou périphériques de la foi catholique: nous sommes au contraire au coeur de celle-ci.

L'affaire Küng cristallise un malaise dont souffre l'Église et en particulier le monde de la théologie depuis plusieurs années; elle permet de faire

éclater un abcès. Ce malaise se manifeste d'abord et selon son aspect le plus profond dans une certaine conception de la foi chrétienne, du christianisme pris globalement. On nous proclame: la foi ne se résume pas à son énoncé verbal, mais elle consiste dans sa démarche la plus essentielle en une adhésion à la personne de Jésus-Christ. Rien de plus vrai. Mais lorsqu'on s'autorise de ce principe inattaquable pour poser la question «Doit-on s'attacher à conserver des dogmes ou ne doit-on pas plutôt s'efforcer de vivre la parole de Dieu?», on commet l'erreur d'opposer ce qu'il suffirait de distinguer (pour unir ensuite). Le Christ ne reproche pas aux scribes et aux pharisiens de payer la dime, mais de se contenter de «faire ceci» en omettant de pratiquer la justice et la miséricorde (cf. Mt 23, 23). Il nous faut articuler notre foi dans un langage parlé, mais cela ne nous dispense pas du devoir plus grand encore de vivre cette foi dans le quotidien de nos existences: il faut faire ceci, sans omettre cela.

Cette double fonction de faire éclater toute la richesse du langage symbolique de l'Écriture et, en même temps, de la traduire dans un langage plus précis en réponse aux requêtes de l'intelligence contemporaine, elle est évidemment la tâche de la théologie, ce charisme que l'Esprit ne cesse de conserver dans l'Église depuis les origines. Mais, il est important de le souligner dans le présent débat, il n'y a de théologie authentique, du moins selon l'idée qu'on s'est traditionnellement faite d'elle dans l'Église et que des théologiens contemporains sérieux continuent de prôner, sans une adhésion de celui qui la pratique à la foi de l'Église.

Mais qui nous dit quelle est la foi de l'Église? Comme catholiques — et sur ce point H Küng ne l'est plus — nous répondons, inscrivant par là notre divergence avec nos frères protestants, que ce n'est pas la seule parole de Dieu cristallisée dans l'Écriture, mais la tradition vivante de l'Église, dont l'Écriture constitue le premier et fondamen-

La religion en Occident

par G.-M. Bertrand

Michel Despland, *La Religion en Occident*. Montréal. Fides, coll. Héritage et Projet, no 23, 1979. 600 p., \$22.95

L'OUVRAGE de Michel Despland sur *La Religion en Occident* nous apporte une étude d'envergure (la première en français, et peut-être en toutes les langues) sur cette réalité vécue universellement, mais en particulier dans la civilisation occidentale: l'effort de l'humanité pour rejoindre Dieu, depuis l'aurore de la réflexion grecque jusqu'au XIXe siècle européen.

L'auteur est bien connu dans les milieux universitaires et œcuméniques de Montréal. Marié et père de deux enfants, appartenant par ses origines suisses à la tradition chrétienne réformée, Michel Despland obtint le doctorat en

théologie après des études à Edimbourg et à Harvard. Il enseigne maintenant les sciences religieuses à l'Université Concordia de Montréal. Après avoir écrit un petit livre sur *Le Choc des morales* (Éditions L'Age d'homme, Lausanne) et une monographie sur *Kant on Religion* (McGill — Queen's University Press), il publie maintenant à Fides, en coédition avec Le Cerf, cette oeuvre de grande portée sur *La Religion en Occident*.

Ce livre nous offre une synthèse historique qui court depuis la Grèce classique jusqu'à l'Allemagne romantique. Mais il ne s'agit pas surtout de différentes religions ou confessions, bien que, inévitablement, cette dimension soit aussi abordée. Il s'agit plutôt d'un panorama sur l'évolution des idées et du vécu en matière religieuse depuis les origines connues de l'Occi-

dent jusqu'à l'orée du XXe siècle, panorama appuyé par une documentation immense. On voit d'une part comme les philosophes, théologiens, chefs politiques, leaders religieux, ont proposé ou imposé leur conception de la religion, mais aussi d'autre part comment la masse, les différents peuples, les ethnies, les groupes, les personnes, l'ont vécu au cours des siècles.

Cette enquête historique, philosophique et théologique, est unique en son genre; elle valait la peine d'être faite, à cette heure où la convergence de tant de monographies et de travaux d'ensemble nous permet une synthèse valable. Et il faut souligner que Michel Despland possédait les rares qualifications pour la mener à bien. Voici ce qu'en écrit le P. Claude Geffré, o.p., professeur à l'Institut catholique de Paris, dans la préface qu'il a accordée à cet ouvrage:

«L'étude historique de Michel Despland sur la religion en Occident revêt une importance tout à fait unique. Je ne lui connais pas d'équivalent en langue française. Il a fait pour l'histoire de l'idée de religion en Occident ce que Denis de Rougemont a fait pour celle d'amour. C'est pourquoi je crois pouvoir dire que son immense travail deviendra un classique qu'aucun historien, aucun théologien ne pourra ignorer. Suivre patiemment le destin du mot et du concept de religion, c'est une manière d'écrire l'histoire de l'Occident.»

L'érudition étonnante de cette oeuvre ne lui enlève pas son caractère dynamique. Les nombreux chapitres sur les divers aspects de la religion occidentale, païenne ou chrétienne, se lisent avec grand intérêt parce qu'ils nous apportent pour chaque époque un exposé clair et vivant appuyé par les réflexions lucides, pondérées, souvent teintées au coin de l'humour, d'un obser-

vateur à la fois sympathique et critique. L'attitude de l'auteur envers les Églises réformées et l'Église catholique est en ce sens d'une grande sagesse et d'une grande pertinence. Sans se départir du respect que l'on accorde à une réalité que l'on aime, il marque très simplement mais aussi très efficacement, les traces de motivations non «théologiques» dans les choix religieux des leaders du Moyen-Âge, de la Réforme, ou des Temps modernes. À ce point de vue, son ouvrage comptera sûrement comme l'un des meilleurs jalons pour une interprétation des querelles et des guerres religieuses qui ont suivi la Renaissance; il permettra aussi d'avancer de beaucoup la cause de l'œcuménisme, en remettant à leur place les causes politiques ou psychologiques des éclats multiconfessionnels des Églises de la Réforme.

La conclusion de l'ouvrage nous offre de judicieuses réflexions sur «quelques

problèmes posés par la philosophie de la religion». Et cette conclusion est suivie de précieux index et appendices où l'on retrouve, entre autres, les quarante idées de religion glanées par l'auteur au cours de son enquête historique sur plus de vingt siècles de civilisation occidentale.

Comme le signale le P. Geffré dans sa préface, l'une des questions qui se posent en terminant la lecture de ce volume est tout simplement celle-ci: «Qu'est-ce au juste que le christianisme?» Mais si la question demeure, ou même se pose avec plus d'acuité, cette lecture nous apporte tout de même beaucoup d'éléments pour y répondre. On voit aussi se relativiser certains antagonismes qui ont fait grand tort au monde chrétien et qui semblent aujourd'hui vouloir s'estomper, dans le désir général de compréhension et de communion. Le fait qu'une telle oeuvre ait vu le jour au Québec ne nous est pas, non plus, indifférent.

Je me résume. L'affaire Küng n'est pas une génération spontanée, née de l'humeur de quelques théologiens de la curie romaine ou de l'intransi-

Suite à la page 12

LA SOUVERAINETÉ-ASSOCIATION

(L'INDÉPENDANCE)

À QUEL PRIX ?

NON À UN MANDAT DE RÉALISER LA "SOUVERAINETÉ-ASSOCIATION"

La question référendaire aurait pour objectif de donner au gouvernement un «mandat de négocier»? Mais le gouvernement possède déjà un tel mandat. L'objectif est donc tout autre. Le gouvernement l'a d'ailleurs dit clairement dans le Livre blanc auquel se réfère la question référendaire: «Un vote affirmatif des Québécois sera, dans les faits, un mandat confié au gouvernement du Québec de réaliser, par le moyen des négociations, cette nouvelle entente» (p. 84), à savoir réaliser la souveraineté (ou l'indépendance, ce qui est la même chose) à laquelle on ajoute un hypothétique projet de traité économique. Tel est l'enjeu véritable du référendum. Le principe soutenu par le Livre blanc est «l'accession du Québec au statut d'État souverain, et de l'association avec le Canada. (...) Un résultat positif, lors du référendum, permettra au Québec de s'engager sur la voie qui y conduit» (p. 84). L'ambiguïté de la question référendaire veut camoufler l'objectif du gouvernement, mais le gouvernement n'en a pas changé son objectif pour autant. Il faut juger l'objectif et ne pas se laisser leurrer par l'ambiguïté voulue de la question.

LES AVANTAGES... ET LES INCONVÉNIENTS

C'est une illusion de croire qu'un Québec souverain (ou indépendant — ce qui est la même chose) pourrait réaliser avec le reste du Canada une association économique permettant de garder tous les avantages de la situation actuelle et aucun de ses inconvénients.

En particulier, il est illusoire de croire qu'un Québec souverain (ou indépendant) pourrait réaliser l'union monétaire imaginée par le Livre blanc et à laquelle se réfère la question référendaire.

IL MANQUE AU QUÉBEC 60% DE L'ÉNERGIE DONT IL A BESOIN

Un Québec souverain ne serait pas autosuffisant en énergie, ce qui est possible pour le Canada dans son ensemble. Le mieux que peut espérer le Québec, c'est de satisfaire par l'électricité 40% de ses besoins énergétiques, vers 1995. Et l'électricité ne mettra pas d'essence dans nos voitures!

À RE-NÉGOCIER: 56% DE NOS EXPORTATIONS, 265,000 EMPLOIS MANUFACTURIERS, UN SURPLUS COMMERCIAL D'UN MILLIARD

Un Québec indépendant, c'est la remise en cause de près du tiers de la vie économique du Québec. En effet, 56% des exportations québécoises se font vers le marché canadien; 37% des emplois dans le secteur de la fabrication au Québec dépendent de nos exportations vers les autres provinces; le Québec enregistre sur le marché canadien un surplus commercial de plus d'un milliard par année. Au delà de 265,000 emplois à re-négocier.

REVENUS SUPPLÉMENTAIRES: \$4.7 MILLIARDS DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES: \$7.1 MILLIARDS

Le gouvernement d'un Québec souverain aurait récupéré, en 1978, \$4.7 milliards d'impôts payés par ses contribuables au fédéral. Mais pour tenir ses nouveaux engagements, il lui en aurait coûté au minimum \$7.1 milliards: pensions de vieillesse (\$1.3 milliard), prestations d'assurance-chômage (\$1.7 milliard), allocations familiales (\$600 millions), autres allocations (\$500 millions), salaires des fonctionnaires fédéraux intégrés à la fonction publique du Québec (entre \$1.8 et \$2.5 milliards selon l'hypothèse retenue), participation au service de la dette fédérale (\$1.2 milliard).

Si le gouvernement avait voulu couvrir son déficit supplémentaire par les impôts des particuliers, il aurait dû les augmenter de 27%!

JUGER LES OBJECTIFS

Mandat de négocier? De négocier quoi? C'est l'objectif qu'il faut juger. Nous disons NON à l'objectif formulé par le gouvernement, objectif qui est la souveraineté (ou indépendance) à laquelle on ajoute un projet de traité économique dont la forme et le contenu sont tout à fait hypothétiques. Nous disons NON même à une question ambiguë, puisque cette ambiguïté n'a pas d'autre but que de camoufler l'objectif véritable.

Dans ces conditions ...

la souveraineté-association, À QUEL PRIX ?



Un affrontement symbolique

C'EST avec des sentiments de sympathie mêlée d'inquiétude que les gouvernements alliés de Washington ont accueilli hier la demande du président Carter de prendre à leur tour des mesures de pression économiques et diplomatiques contre Téhéran. Et comme pour leur donner raison d'agir avec circonspection, des incidents militaires à la frontière de l'Iran et de l'Irak rappelaient en dernière heure que le Moyen-Orient reste une région plus volatile que jamais.

En passant de la patience à la fermeté, le chef de la Maison-Blanche aura une fois encore mis de son côté l'opinion américaine, alors que son échec persistant à faire libérer les otages commence à peser dans les élections présidentielles. On ne voit pas cependant comment ces sanctions, même si elles étaient enfoncées par d'autres pays, pourraient infléchir favorablement la position iranienne, étant donné le refus des États-Unis de modifier la base de leurs rapports avec Téhéran.

Les sanctions décrétées par le président Carter sont plus symboliques que réelles. Les relations diplomatiques entre les deux pays ne tenaient plus qu'à un fil. Les deux pays avaient également trouvé leur profit dans l'interruption des commandes pétrolières. Étant donné la situation qui continue de prévaloir en Iran, les échanges économiques étaient réduits au minimum. Au reste, Washington n'a officiellement coupé ni le commerce «alimentaire» ni l'envoi de médicaments. C'est bien pourquoi de telles mesures ont pu être aussi facilement reçues en Iran et acclamées par l'Imam Khomeiny et les militants révolutionnaires comme une excellente nouvelle.

La situation est à peine différente pour les alliés auxquels le président Carter a fait appel. Leur dépendance à l'égard du pétrole iranien est loin d'être déterminante. Certains pourraient, au besoin en échange de compensations américaines, consentir au sacrifice de certains bénéfices économiques. Mais, moins pressées que Washington par des impératifs de politique interne, la plupart des capitales européennes s'inquiètent plutôt des conséquences à long terme de sanctions peu efficaces aujourd'hui mais de nature à compromettre des perspectives fort alléchantes pour l'avenir. Tout en manifestant leur sympathie pour le président Carter dans l'affaire des otages, plusieurs pays alliés se presseront d'au-

tant plus lentement à emboîter le pas qu'ils n'ont pas été consultés au préalable et qu'ils sont même peu subtilement menacés de difficultés sérieuses s'ils manifestent trop d'indépendance.

Pareille situation n'a rien pour effrayer l'Iran, d'autant moins qu'il ne manque pas de pays socialiste ou non alignés pour prendre la place des pays industrialisés occidentaux sur le marché iranien. L'inquiétude demeure donc plutôt de ce côté-ci de la barricade. Les pays européens et, avec eux, le Japon et le Canada, pour peu qu'ils veillent à leurs intérêts propres, voudront naturellement ménager l'Iran et, du même coup, les autres pays islamiques et arabes où la révolution iranienne n'a pas fini de provoquer des mouvements de fond. En tenant tête aux États-Unis, l'Iran révolutionnaire est l'un des rares pays du Moyen-Orient à manifester une volonté d'indépendance non pas seulement verbale, mais réelle. Les pays occidentaux qui cherchent encore des régimes complaisants vont vraisemblablement connaître de durs révéls à cet égard.

La triste vérité, c'est que le pétrole et les marchés qu'il ouvre aux alliés de Washington, pèsent plus lourd dans la balance internationale présente, que les otages et que le principe de l'immunité diplomatique. Si tous les diplomates ne sont pas des espions, un bon nombre d'ambassades, quel que soit leur pavillon, sont devenues des foyers de renseignement et de subversion avoués. Ceux-là même qui continuent de s'offenser publiquement de ces violations de la loi et des traditions internationales se sont depuis longtemps accommodés de cette vocation clandestine des ambassades et des risques désormais inhérents au rôle de diplomate.

Entre grandes puissances, l'on a appris à régler les cas les plus graves par le rituel des expulsions. Dans les pays du tiers-monde, au contraire, où les ambassades étrangères mènent parfois ouvertement le bal de l'exploitation économique, de la liquidation des forces d'opposition, voire du renversement de gouvernements ou de présidents «inamicaux», et où aucune loi ni internationale ni locale n'est respectée, les diplomates ont appris, dans leurs ambassades armées et blindées, à être sur la première ligne de feu et à en subir les conséquences. Si les États-Unis et leurs alliés veulent rétablir, en Iran et ailleurs, le caracté-

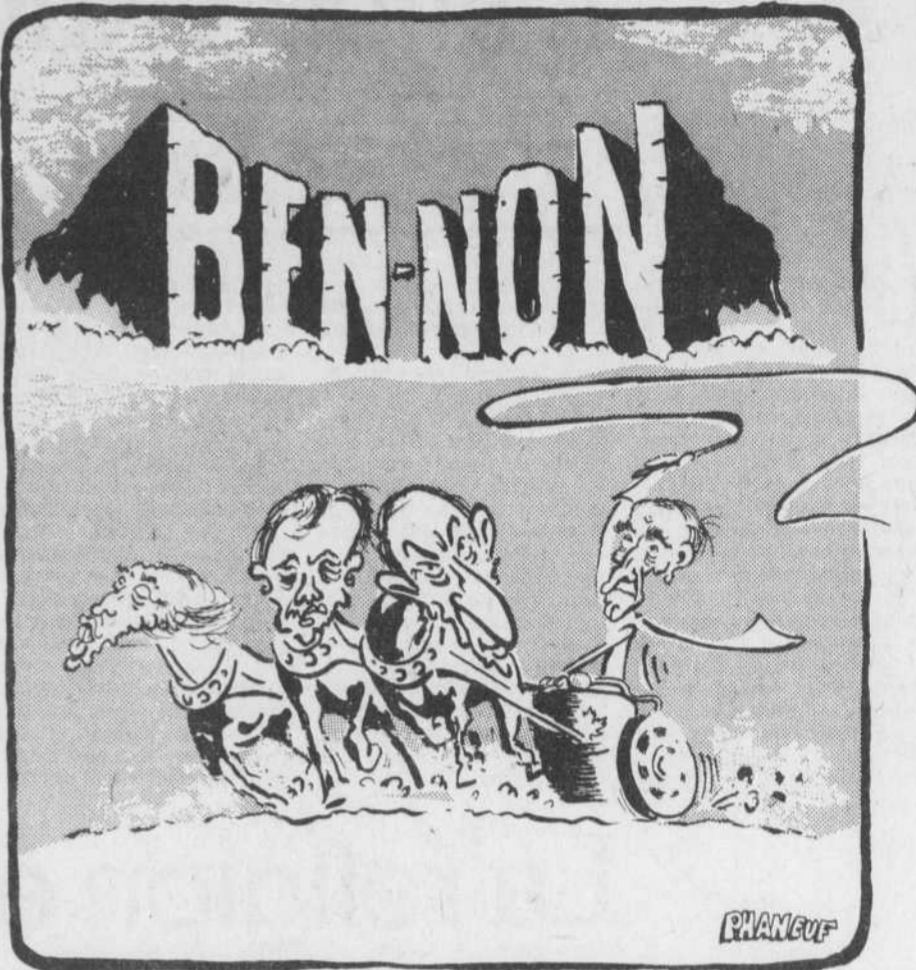
rière inviolable des ambassades et des diplomates, ils devront les premiers retirer de leurs délégations au Moyen-Orient, en Afrique et en Amérique latine leurs sinistres conseillers spéciaux.

A ce chapitre, il faut comprendre cette attitude iranienne que bien à tort l'on impute à un comode «fanatisme islamique». Les États-Unis ont non seulement renversé le gouvernement Mossadegh et installé le régime du Chah, mais leurs nationaux, comme les Britanniques avant eux et comme les Russes, ont fait la loi en Iran. Un lourd contentieux sépare donc toujours Téhéran de Washington. Il ne sera pas nécessairement réglé par la voie de la force et de la justice sommaire empruntée par les étudiants islamiques et l'Imam Khomeiny. Mais on n'échappe pas à la question que pose ce conflit: comment les torts anciens pourront-ils être réparés si les victimes s'en tiennent aux moyens «décentés» de plaider leur cause contre Washington? Les victimes vietnamiennes attendent toujours les réparations de guerre que les États-Unis devaient leur payer. Trente ans après, les Alliés dont le Canada entendent toujours punir les «criminels de guerre» nazis: en vertu de quoi protégerions-nous les criminels de la Savak?

Certains sénateurs américains, poussés par le réalisme politique ou par leur conscience, ont commencé d'envisager que l'Amérique reconnaisse ses torts en Iran. Il sera bien difficile à la Maison-Blanche de faire de tels aveux devant la planète et l'électorat américain, cet électorat qu'encore aujourd'hui l'on voudrait tenir dans l'ignorance des opérations de la CIA à l'étranger. À tout événement, la nouvelle moralité internationale affichée à Washington aurait plus de zèle à rompre avec les dictatures «amies» et moins de hâte à recevoir les tortionnaires déçus qui se «réfuient» aux États-Unis avec leur «fortune personnelle».

C'est pourquoi la diplomatie d'Ottawa, qui veut se faire le commis voyageur des sanctions américaines contre l'Iran — après s'être bien gardé d'offrir à Washington d'héberger le Chah — devrait consacrer la marge de manœuvre qui reste au Canada à trouver d'autres moyens de dénouer l'impasse. S'il en reste.

Jean-Claude LECLERC



LETRES AU DEVOIR

Jacques Gagnon n'est plus

Rarement, sinon jamais, un glas n'a tinté aussi tristement sur notre région. Rarement, sinon jamais, pareil déferlement de témoignages dithyrambiques, pareil flot de sympathie n'ont atteint notre région. Rarement, sinon jamais, un départ n'a fait aussi mal à une région.

Jacques Gagnon, je l'ai déjà dit, était notre plus belle figure de proue. C'était notre meilleur ambassadeur. C'était le bâtisseur audacieux, le penseur imprévisible, l'homme d'action tenace, le novateur vertigineux qui a permis à sa région d'être souvent citée en exemple au reste de la province.

Mais c'était le paradoxe vivant qui, s'accommodant des qualités dévolues aux géants, avait su garder la simplicité, la chaleur, la franchise, la disponibilité du «gars de chez-nous», du copain, du voisin. Il était parfaitement à l'aise avec les grands de ce monde parce qu'il se savait leur égal, mais il était peut-être davantage encore avec le plus humble de ses employés qu'il savait également mettre à l'aise.

Il avait toutes les facettes

Abstention

Lettre au premier ministre du Québec, M. René Lévesque

Lors d'une allocution que vous avez prononcée le 23 mars de cette année, vous disiez que «parce qu'il s'interrogeait comme groupe ethnique protégeant leurs traditions de façon défensive, et commençaient d'émerger comme un peuple à part entière avec une terre où s'épanouir, les Canadiens français ont commencé à s'appeler «Québécois». Je conclus et j'accepte que ce terme fait une distinction entre «vous autres» de langue française et «nous autres» de langue anglaise. Je suis d'accord que ce mot, Québécois, est une force motrice de votre mouvement nationaliste, de votre croissance collective, de votre quête de maturité. Vous, les Québécois, qui émergez comme un peuple à part entière, vous voulez être maîtres chez vous. Vous voulez négocier d'égal à égal avec nous qui sommes «les autres».

M. Lévesque, je suis un anglais. J'habite au Québec. J'aime ça vivre ici, «chus ben». J'ai le goût du Québec, mais je ne suis aucunement Québécois. Les English Quebecers ne sont pas des Québécois. Ils ne sont ni mieux ni pire, ils sont tout simplement différents. Cette différence est la raison d'être de votre recherche. Ce n'est pas honneur d'appeler les choses par leur nom. A rose is a rose is a rose is a rose, ce n'est pas une fleur de lys.

Dans ce même discours vous affirmiez au sujet du référendum que s'il n'y avait pas de majorité française au Québec, il n'y aurait aucun problème du genre. Je suis d'accord avec cette affirmation, ça va de soi. Et, étant donné que je ne suis pas Canadien français ou plutôt Québécois je ne me sens pas vraiment concerné par la fameuse question. En conséquence, je ne prévois pas me servir de mon droit de vote lors du référendum.

Bill CLENNETT
Hull, 3 avril

Sur le genre du NON

«Le calembour est la fiende de l'esprit qui vole», disait le poète. Mais le perspicace M. Ryan avait depuis longtemps dénoncé le romantisme des souverainistes et désamorcé d'avance toute collusion avec Victor Hugo.

Tout ornithologue averti sait d'ailleurs fort bien qu'il n'y a pas de cervelle d'oiseau dans le Parti libéral et que l'auteur du slogan, M. Claude Tremblay, s'y connaît davantage... en poissons.

Pour les féministes toutefois, ce calembour n'est pas que calembour; il frôle le sexisme. Comment dire, en effet «Mon NON est québécois» + «Mon nom est personne» = une idée positive.

Mais il reste une énigme géométrique: comment donner au NON une importance équivalente au OUI. Bref, comment le NON peut-il s'opposer au OUI d'égal à égal? Dans un éclair, deux hypothèses se présentent à l'esprit. La première satisfierait les fédéralistes conscients de l'impact positif d'un OUI sur le Canada anglais afin de mieux négocier le NON du fédéralisme renouvelé, une fois renversés les souverainistes romantiques lors des prochains élections. Tous s'entendraient sûrement sur «Mon NOUI est québécois...»

Mais la seconde aurait l'avantage d'être moins... taping à l'oreille et de provoquer la solidarité si chère à M. Lévesque et les consensus si doux à M. Ryan. Tous ensemble, clamons bien haut:

«OUI! Mon nom est Québécois! car mon NON est personne!»

Lise NOËL
Montréal, mars 1980

vingt ans, ce que les plus habiles, les plus tenaces et les plus chanceux réussissent très rarement au cours d'une longue vie d'efforts.

Jacques Gagnon n'est plus? Je n'en suis pas si certain, car si un grand homme se survit dans ses oeuvres, Jacques Gagnon aura été de la race de ceux qui ne meurent pas. Son départ est certes inopportun, mais les assises de l'édifice qu'il a commencé d'ériger sont solides. L'esprit de solidarité qui a présidé à toutes ses grandes décisions est inaltérable et c'est lui qui assurera plus qu'un homme, quelle que soit sa stature, la continuité de l'oeuvre entreprise.

On ne remplace pas un Jacques Gagnon, on lui succède, et s'inspirant de sa philosophie, gardant vivace son souvenir, laissant en quelque sorte son bureau imprégné de son odeur, on suit avec fidélité et confiance la voie qu'il a tracée.

Si un optimisme débordant dosé d'un réalisme mathématique, a été une des qualités prédominantes de Jacques Gagnon, je ne crois pas me tromper beaucoup en affirmant que son voeu le plus cher aura été qu'on ne pleure pas sur lui, mais qu'on se réjouisse dans le parachèvement de son oeuvre.

Je crois que tous ceux qui l'ont connu, tous ceux qui ont été enrichis de son amitié, doivent cultiver son souvenir, non pas en se repliant sur eux-mêmes, mais chacun à sa façon et selon ses moyens, en accroissant l'héritage de confiance, d'audace, d'entrepreneurship qu'il nous a laissés à tous.

Sa fondation propagera son souvenir avec sa foi en la petite et moyenne entreprise. Son oeuvre: les Caisses d'Entraide Économique l'a déjà installé dans l'histoire. Il appartient désormais aux Québécois et particulièrement à ses concitoyens d'élargir l'espace qu'il y occupe déjà. Personne ne nierait que c'est là la dette que nous devons acquitter, si nous voulons vraiment être fidèles à sa mémoire.

Bernard-B. LEBLANC,
directeur général
au Conseil économique
d'Alma
et du Lac-Saint-Jean.

L'équilibre de l'information référendaire

Le Mouvement national des Québécois reprochait ces jours derniers au DEVOIR de faire une politique d'information qui tend à valoriser l'action des tenants du NON et à dévaloriser celle des partisans du OUI. M. Pierre Boileau, secrétaire général du MNQ, cite deux exemples à l'appui de son accusation. Dans son édition du 24 mars, dit-il, le discours de M. René Lévesque au colloque des anglophones de Montréal était relégué à la deuxième page du journal tandis que l'intervention de M. Ryan devant les Italo-Canadiens occupait une place de choix à la page un. Dans son édition du 31 mars, poursuit M. Boileau, LE DEVOIR a publié en dernière page une information relative au succès de la campagne de souscription du Parti québécois tandis que le «brunch des Yvettes», qui avait eu lieu à Québec le dimanche après-midi, était étalé sur quatre colonnes à la «une».

Il faut reconnaître en toute justice que les deux exemples de M. Boileau sont bien choisis: LE DEVOIR aurait dû publier en meilleure place le résumé du discours de M. Lévesque et le compte rendu du colloque des anglophones, une place au moins aussi importante que celle qui fut réservée ce matin-là à l'allocution du chef du PLQ chez les Italo-Canadiens. De même aurions-nous dû accorder plus de relief dans l'édition du 31 mars à un texte d'information sur la campagne de souscription et de recrutement du PQ. Dans ce dernier cas, il existe toutefois des circonstances atténuantes: l'événement se déroulait en soirée et la nouvelle n'a paru que dans la deuxième édition. Normalement, on aurait dû la trouver à la «une». C'est donc un problème de mise en page.

M. Boileau n'a pas été le seul à nous signaler cette faiblesse: beaucoup de lecteurs ont écrit ou téléphoné au journal pour porter plainte, les uns avec une politesse dont il convient de les remercier, les autres avec une indignation passionnée qui ne tolère aucune discussion.

Cette réaction est saine. Il est heureux en effet que les lecteurs expriment leurs réactions, avec vivacité ou autrement, quand ils pensent que le journal ne rend pas compte équitablement de la réalité sociale et politique. S'ils se plaignent d'un déséquilibre occasionnel, c'est donc qu'ils ont été habitués à un régime d'équilibre. Notre défense

est là. Car, s'il est vrai que le secrétaire général du MNQ cite des exemples bien choisis, il ne peut sérieusement prétendre, encore moins prouver que la «politique d'information» du DEVOIR tend à favoriser un camp plutôt que l'autre. A-t-il songé à nous féliciter quand il a constaté, une semaine après le discours de M. Lévesque aux anglophones de Montréal, que LE DEVOIR avait reproduit de larges extraits de ce texte dans ses colonnes? Nous n'avons reproché un déséquilibre en faveur du OUI dans nos pages consacrées aux articles d'opinion sur le référendum? Et, pourtant, malgré tous nos efforts, ce déséquilibre existe. Donc, pas plus que l'hironde ne fait le printemps, deux exemples de faiblesse ne peuvent illustrer une «politique d'information».

À cet égard, et depuis le début de la campagne pré-référendaire, nous avons établi et dans l'ensemble respecté avec rigueur une politique honnête qui consiste à présenter au mieux les points de vue exprimés par les deux groupes en présence. Certes, il arrive que les manifestations du PQ, plus nombreuses et spectaculaires durant une semaine, occupent nécessairement une surface rédactionnelle plus considérable dans nos colonnes; l'inverse se produira la semaine suivante. Il faut tenir compte de l'actualité et ne pas chercher, sur une base quotidienne, à créer des équilibres artificiels. Un équilibre honnête dans le débat en cours ne sera réalisé que sur une période plus longue. C'est un aspect important de notre politique d'information jusqu'au jour du scrutin. Les quelques études sérieuses auxquelles se sont livrés des spécialistes de l'information depuis deux mois tendent à démontrer que LE DEVOIR s'est acquitté honorablement de son rôle d'informateur à l'égard du référendum. Il en a été fait état au cours d'un récent colloque sur le «journalisme d'enquête» et lors d'une réunion de journalistes organisée sous les auspices du département des communications de l'UQAM. Il nous a même été reproché de faire preuve d'une certaine austerité et d'une neutralité trop poussée dans la rédaction des titres. C'est un reproche qu'en l'occurrence nous encaissons volontiers. On reconnaîtra, par exemple, que la grande manifestation qui réunissait 14.000 «Yvettes» au Forum lundi soir n'a pas été sur-exploitée à la

«une» du DEVOIR le lendemain matin. Les partisans du NON n'auraient pas tort ici de nous reprocher un excès de sobriété...

Au-delà des titres, du calibrage des caractères, de la surface rédactionnelle, de l'emplacement des articles dans le journal et du choix des illustrations, toutes choses souvent discutables mais que nous nous efforçons de traiter d'une manière rationnelle et honnête, on doit aussi tenir compte du traitement de l'information, de la rédaction des articles de nouvelles, du style. C'est une responsabilité professionnelle qui incombe à chacun des journalistes engagés dans la couverture et l'actualité référendaire. C'est également l'un des soucis majeurs de leurs collègues préposés au secrétariat de la rédaction (communément appelé «pupitre» dans les salles de rédaction) qui doivent relire et corriger les textes. C'est aussi une préoccupation constante du Comité de l'information que préside le rédacteur en chef et au sein duquel les journalistes syndiqués sont majoritaires. C'est enfin l'obligation des cadres de veiller au jour le jour à la mise en oeuvre de la politique d'information en temps de référendum. Il suffit parfois d'un instant de relâchement, d'une erreur involontaire, d'une faiblesse pour compromettre des efforts d'équilibre. À l'intérieur d'un compte rendu, par exemple, le journaliste mettra-t-il autant de soin à présenter juste dans les nuances l'opinion d'un orateur dont il ne partage pas les convictions qu'il en a mis à faire valoir la thèse contraire? Comment juger cela objectivement? C'est souvent une affaire de conscience. Mais, outre les normes que doivent s'imposer les rédacteurs, le reste possible de veiller à l'équilibre général d'un texte à l'aide des critères classiques ordinairement employés dans ce métier.

C'est pourquoi M. Boileau, s'il a raison (surtout de son point de vue) de nous faire grief d'une ou deux faiblesses, ne peut honnêtement pas affirmer que la politique d'information de ce journal soit au service d'une option au détriment de l'autre. Tous ici sont suffisamment conscients de la gravité de l'enjeu référendaire pour accepter de se prêter à une telle opération. Et nul ne pourrait l'imposer à des journalistes dignes de ce nom.

Michel ROY

IBRE-ORINION

Les réflexions d'une anglophone

par Pierre Vadéboncoeur

Il y a un problème aigu de développement. J'ai entendu, le 31 mars, à CBM-FM, dans le cadre de l'émission «Ideas», un exposé d'une qualité rare sur la question québécoise. Une anglophone expliquait des choses qu'on n'entend pas souvent même chez nous. Je n'ai malheureusement pas compris son nom et j'espère ne pas trahir son propos en resumant celui-ci comme je crois l'avoir saisi. Voici à grands traits ce dont il s'agissait.

Montréal, disait-elle, fut jadis et naguère le centre économique du Canada, et très rapidement, à compter d'une certaine date, sa population s'accrut d'une manière hypertrophique. Vers la fin de cette période et tout aussi rapidement, dans un mouvement inverse, cette ville perdit sa suprématie économique au profit de Toronto. Cette dernière prospéra considérablement, comme en témoigne la prolifération de villes industrielles satellites qui, contrairement à Montréal, l'avoisinent. Montréal n'est plus et ne pourra plus jamais prétendre à être la capitale économique du Canada mais, malgré sa population, un simple centre régional pour les affaires et l'industrie, comme il s'en trouve dans les différentes provinces. Or, entretemps, est arrivée la Révolution tranquille, avec toutes ses conséquences, en particulier la scolarisation massive des francophones, pour lesquels existait

moins de débouchés que jamais, eu égard au double phénomène mentionné: la concentration démographique de Montréal et une économie montréalaise subordonnée car désormais provinciale. Il y a ici par conséquent quelque chose comme un goulot d'étranglement.

Je traduirais comme suit. Le problème du Québec serait donc en particulier le suivant: si, dans le Canada, l'activité économique se trouve polarisée ailleurs qu'ici, comment peut-on penser rendre au Québec et à Montréal une importance majeure, une importance économique nationale pour ainsi dire et plus ou moins maîtresse dans un Canada dont l'armature, telle qu'elle a fini par se constituer par les effets conjugués des pouvoirs politiques canadiens et des forces économiques qui ont incliné dans le sens que l'on sait, semble maintenant fixée en notre défaveur? En simplifiant (et peut-être en ramenant le sujet à l'essentiel), je poserais moi-même la question que voici: peut-on imaginer que le Québec pourrait, face au complexe politico-industriel canadien, donner à l'économie l'énorme élan dont nous aurions besoin, sans disposer des pouvoirs d'un Etat souverain développant systématiquement son propre cœur économique? Il y a, à cet égard, suivant l'exposé que j'ai entendu, une différence con-

sidérable entre une situation nationale et une situation simplement régionale. Un peu de sens politique suffit pour bien apercevoir que ce n'est pas au voisin qu'il faut s'en remettre pour engendrer une dynamique chez soi. Le problème continuera de se poser et la crise ne se résorbera pas dans le contexte étatique. Il paraît assez évident au contraire qu'une politique nationale québécoise, centrée sur l'effort d'un pays qui serait le nôtre, profiterait vigoureusement à Montréal, qui recevrait alors l'impulsion qui lui manque à cause des politiques d'un Etat central qui ne tient pas plus qu'il ne fait à la force économique prépondérante de cette ville et qui n'en attend pas en retour l'essentiel de la force du pays qu'il représente.

Soit dit en passant, les anglophones du Québec sont dans le même bateau que nous, en ce Québec devenu régional. Certains réfléchissent à ce fait, d'ailleurs, au lieu de se fier aux dires faciles d'une propagande qui n'est autre que celle de l'establishment canadien, lui-même largement dominé par Toronto.

Je ne veux pas solliciter l'analyse de la personne que j'ai entendue, ni surtout lui mettre dans la bouche des considérations qui sont ici les miennes. J'ai compris d'ailleurs qu'elle devait conclure dans une ou des émissions subséquentes. Je ne re-

tiens donc que ses constats, que ceci soit bien clair. Mais ils tendent à mon avis à confirmer le bien-fondé de la position souverainiste.

Propos d'actualité

Pour que la victoire des «oui» au référendum constitue pour les anglophones un choc assez fort pour les convaincre de passer à l'action, il faudrait que soient réunies au Québec un ensemble de conditions qui malheureusement n'existent pas. Mais je ne parviens pas à comprendre comment une victoire des «non» pourrait avoir sur les anglophones un effet autre que tranquillisant. Pour qu'il en soit autrement, il faudrait que le projet constitutionnel de remplacement du Parti libéral du Québec, non seulement leur soit acceptable, mais encore ait emballé les Québécois. Or il se trouve qu'abstraction faite des souverainistes qui, bien entendu, s'opposent au livre beige, une proportion considérable de fédéralistes québécois s'objectent déjà à ce document et qu'un nombre plus considérable encore peut-être s'y objecteraient au lendemain du référendum.

Léon DION
(Extrait de «Le Québec et le Canada», publié chez Québecor).

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au numéro 215, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Z 1K1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 3130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Edition quotidienne \$70,00 par année ou \$6,66 par mois. A échanger \$75,00 par année ou \$7,29 par mois. Édition de samedi \$19 par année. Edition quotidienne livrée à domicile par porteur \$150 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste s'adresse sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 9558. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Les gouvernements provinciaux doivent parler

par
la Fédération des francophones hors Québec

Au début du mois, la Fédération des francophones hors Québec rendait public sa position dans le débat référendaire, qu'elle résume aujourd'hui dans un document.

QUEL est le dénominateur commun des membres de la FFHQ relative à la question référendaire? En dépit du fait que les membres soient divisés, quant à la possibilité d'endosser explicitement un OUI au référendum, un consensus s'est toutefois établi quant à l'impossibilité de militer pour le NON au référendum. Plusieurs raisons justifient une telle prise de position.

Les conférences constitutionnelles des années 70 n'ont abouti à rien de vraiment substantiel en ce qui a trait aux droits des francophones hors Québec. Bien que de beaux principes aient été invoqués pour satisfaire les besoins pressants de l'unité canadienne, les droits des communautés francophones hors Québec n'ont pas fait l'objet d'une reconnaissance sérieuse.

Même l'enrichissement des droits linguistiques dans une future constitution suscite de sérieuses réserves au Canada anglais. Ainsi, par exemple, le 24 mars dernier, le Premier ministre de la Nouvelle-Écosse, M. John Buchanan, réitérait son refus d'inscrire les droits linguistiques dans la Constitution. De ce fait, il rejetait l'une des propositions importantes du livre beige des libéraux québécois. Quelques jours auparavant, le premier ministre du Manitoba, M. Sterling Lyon, soulignait que M. Ryan devait prouver que le Canada a vraiment besoin de changements constitutionnels (voir «The Gazette», le 20 mars 1980). D'ailleurs, même si certains premiers ministres

anglophones souscrivent à certains principes généraux contenus dans le livre beige, il faudrait voir si cet accord est vraiment le fruit d'une longue et sérieuse réflexion plutôt que le fruit d'un empressement à prendre tous les moyens possibles pour faire échec à la thèse du gouvernement du Québec.

LES DIFFICULTÉS DE L'EXPÉRIENCE CANADIENNE

Plusieurs fédéralistes soulignent que l'actif de l'expérience canadienne dépasse largement le passif. Cette position, si elle est défendable, n'en demeure pas moins sujette à de très sérieuses nuances en ce qui concerne les francophones hors Québec. Les dossiers tels «Les héritiers de Lord Durham», «Deux poids, deux mesures» ont clairement indiqué que, si pour certains l'expérience canadienne est une intéressante, elle fut, au contraire, pour les francophones hors Québec une source d'assimilation, de déperdition culturelle, de discrimination et de dégradation de leurs droits.

Encore aujourd'hui, et en dépit de la rhétorique séduisante de certains gouvernements des provinces majoritairement anglophones, la pénurie de services francophones en matière de santé, d'éducation et d'institutions culturelles persiste, tout comme persistent et s'accroissent les ravages de l'assimilation. Dans cette perspective, il nous apparaît difficile d'être de chauds défenseurs d'une expé-

rience qui ne nous a absolument pas satisfait et qui plus est, n'a pas encore daigné tenir compte sérieusement de nos revendications constitutionnelles contenues dans «Pour ne plus être... sans pays».

L'accession au pouvoir du Parti québécois a, c'est le moins que l'on puisse dire, provoqué un choc au Canada anglais. Quoiqu'il advienne, la venue au pouvoir d'un parti souverainiste a relancé les discussions sur les projets de réforme constitutionnelle au Canada. Relancé est bien le mot, parce que depuis le projet de Victoria, en 1971, les discussions constitutionnelles avaient sombré dans l'acalmie.

Depuis novembre 1976, l'«industriel» de la confection des projets de réforme constitutionnelle a pris une ampleur inégalée. Des gouvernements, des partis politiques, des associations diverses, des individus et tous les milieux se sont mis au travail pour tenter de découvrir les causes du malaise canadien et les diverses solutions susceptibles d'être envisagées. Si on n'a jamais autant parlé d'identité canadienne, de partage des pouvoirs, de régionalisme et de la nécessité de reformuler l'entente fédérative, si la majorité des provinces favorisent une nouvelle redistribution des pouvoirs, il faut, par contre, souligner que le consensus est loin d'être réalisé quant à la nécessité et aux moyens susceptibles de satisfaire les exigences de la dualité canadienne.

Par conséquent, certains membres de

la FFHQ croient qu'il s'avère essentiel d'administrer un autre choc au Canada anglais. Choc plus décisif encore est de nature à soutenir un climat de tensions politiques devant obliger le Canada à résoudre l'imbricolage constitutionnel. Ce choc consisterait à appuyer le OUI au référendum, parce que ce OUI constitue une ouverture sérieuse à la discussion. Pour d'autres membres, si leur démarche ne les conduit pas à appuyer le OUI, elle ne les conduit toutefois pas à se rallier au camp du NON. D'ailleurs, est-il besoin de le rappeler, tous les membres de la FFHQ souscrivent au droit à l'autodétermination du Québec.

LE DROIT À L'AUTODÉTERMINATION

La FFHQ est solidaire des Québécois et est animée par la profonde conviction que leur sort et le nôtre ne pourra s'améliorer que par une pression politique concertée. Or, si nous acceptons cette prémisse, il s'ensuit que la période référendaire ne doit pas être l'occasion de nous replier sur nous-mêmes. Elle sera l'occasion, pour certains membres, d'affirmer une prise de position favorable au OUI. Un OUI qui, à proprement parler, n'annonce pas le démembrement du Canada, mais plutôt le début de négociations susceptibles de plonger le Canada dans d'importants changements politiques et constitutionnels. Pour d'autres membres, le référendum constituera l'occasion de faire avancer certains dossiers et peut-être aussi de rectifier certains propos qui pourraient tenir les témoins de l'unité canadienne, souvent plus pressés de souligner ce qui serait, à leur avis, préférable pour le Québec que de voir les problèmes criants qui persistent dans leurs provinces respectives. Si la FFHQ, outre les raisons invoquées précédemment ne s'en-

gage pas en faveur du NON, c'est qu'elle reconnaît qu'un OUI à la question référendaire ne constitue pas un OUI à la souveraineté-association. A preuve, l'engagement formel du gouvernement Lévesque de tenir un deuxième référendum, sur tout changement susceptible de changer le statut politique actuel du Québec. D'ailleurs, la FFHQ peut difficilement endosser inconditionnellement la thèse de la souveraineté-association qui, pour le moment, est insuffisamment explicite pour ce qui est du statut et des espoirs d'amélioration de la situation des communautés francophones hors Québec.

Dans toute cette effervescence pré-référendaire, la FFHQ est très attentive aux prises de position des Québécois fédéralistes (entre autres Fabien Roy, Rodrigue Biron, Kevin Drummond, Jean-Paul L'Allier), qui considèrent qu'un OUI au référendum va être de nature à accélérer les négociations quant à la réforme constitutionnelle. D'ailleurs, dans cette perspective, le rédacteur en chef du DEVOIR, M. Michel Roy, soulignait dans un éditorial en date du 11 janvier 1980 et à propos des qualités du livre beige des libéraux québécois que «le Canada anglais et la classe politique fédérale ne seront disposés à entreprendre des négociations sur cette base que s'ils appréhendent un OUI au référendum de juin, que s'ils y sont contraints par la conjoncture québécoise».

Même le président de la Commission constitutionnelle du Parti libéral, M. Raymond Langlois, n'est pas sans avoir certaines réserves quant à l'impact d'un NON au référendum. Cela pourrait dévaluer les autres provinces du sentiment d'urgence de la réforme constitutionnelle et reporter aux calendes grecques tout espoir de solution à la question nationale. Nous nous inscrivons en faux contre

ceux qui veulent diminuer l'importance du référendum québécois sous prétexte que ce premier référendum n'est pas décisif. Il faudrait demander aux tenants d'une telle position, pourquoi on s'apprete à bousculer l'horaire des sessions à la Chambre des communes pour mieux permettre aux députés québécois d'aller défendre la thèse fédéraliste? Si ce référendum n'est pas important, comment expliquer les sommes considérables versées par certaines institutions financières, sociétés de la Couronne et entreprises multinationales à la caisse de Pro-Canada?

Cette consultation de la population québécoise nous apparaît importante en ce sens qu'elle constitue la première occasion donnée aux Québécois de se prononcer sur leur statut politique. Conséquemment, les francophones hors Québec, dans la mesure où ils croient que des changements pourraient survenir advenant la victoire du OUI ou même celle du NON et que ces changements affecteront leur vie, croient nécessaire de participer à ce débat, soit pour prendre position, soit pour laisser entendre vigoureusement leurs revendications.

La FFHQ, quant à elle, a décidé de ne pas attendre patiemment le choc que ne manqueront pas de nous procurer les prochaines données du recensement de 1981, qui feront état des tendances à l'assimilation des francophones hors Québec. Pour tenter d'orienter les événements politiques en notre faveur, nous croyons que c'est effectivement «le temps d'agir...» mais cela, à notre façon. Nous comptons continuer à secourir les gouvernements des provinces anglophones qui, jusqu'à ce jour, n'ont abordé nos problèmes qu'avec indifférence et manque d'engagement. Le référendum peut et

Suite à la page 12

Les Yvettes à demi-temps

par
Jacqueline Hogue-Lebeuf

L'auteur est professeur de français au Cégep Saint-Laurent.

Une petite Yvette des manuels scolaires, future femme au foyer et contente de son sort, est bel et bien venue de la humiliation que lui a fait subir le ministre Payette. En ce lundi de Pâques, plus de 12.000 femmes, accourues des

quatre coins de la province, oeillet et drapeau du Canada à la main, ont envahi le Forum, fief de leurs époux et de leur sport national. Elles sont venues revendiquer ce prénom désormais célèbre et en même temps dire NON au référendum.

Or, personne n'ignore plus l'extrait du discours du ministre d'État à la Condition féminine et l'impair commis à l'endroit de l'épouse du chef du Parti libéral. Les médias d'information en ont d'ailleurs fait largement les manchettes.

Mais, au fait, de quoi s'agit-il? Pourquoi de tels rassemblements? Quel double but poursuit-on? Le premier, nous le savons maintenant, adhérer publiquement au NON, le second, reprendre à son compte le prénom du prototype sexiste féminin et, du même coup, remettre la monnaie de sa pièce à Mme Payette. Les confrencières, comme à Québec, ont été triées sur le volet: des sénatrices dont une, ancienne vice-présidente du CCF, parti socialiste des années 50, militante de la condition féminine et de l'émancipation de nos mères; une vedette de la radio, de la télévision et de la scène montréalaise; des présidents, directeurs, administrateurs ou ministres; aussi, l'épouse du chef du Parti libéral du Québec. Pour tout dire, des mères de famille, des femmes de carrière — sauf une — toutes diplômées d'université et appartenant toutes à la haute ou moyenne bourgeoisie, «de modestes invitées, ce sont des Yvettes, ce ne sont pas des naises comme certaines personnes ont voulu le laisser croire», dira, en guise de présentation Mme Tisseyre. La sénatrice Casgrain ajoutera: «En général, les femmes ne sont pas au pouvoir et c'est tant mieux. Elles sont libres et indépendantes.» Quel paradoxe! Quelle illusion! Parmi ces Yvettes déguisées, je cherche désespérément mon amie des Îles-de-la-Madeleine, mère de famille et femme de chômeur, femme sans pouvoir, sans titre et sans diplôme.

J'admets volontiers que, dans une démocratie, chacun a le droit d'exprimer son opinion comme il l'entend. Là où rien ne va plus, c'est lorsqu'on confond délibérément deux notions, deux valeurs, deux idéologies à des fins politiques pour mieux brouiller les pistes. Et c'est précisément ce à quoi se sont livrées les confrencières. Leurs noms sont trop connus du grand public pour qu'elles aient ignoré l'impact de leur présence, ces jours-là. Et devant pareil auditoire.

Discourir sur la notion de maternité et, du même coup, vanter les mérites d'un fédéralisme moribond, c'est faire preuve d'une mauvaise foi évidente. Il faut avoir eu le cerveau rompu aux acrobaties des sophistes, avoir suivi des cours donnés par des maîtres de la dialectique, et les avoir brillamment réussis, pour être encore capable de faire vibrer «l'instinct maternel» en faisant mine de s'adresser à l'intelligence et provoquer ainsi des applaudissements délirants! Ou donc en sommes-nous arrivées, nous, femmes du Québec, pour nous prêter à pareille mascarade? Encore une fois, nous faisons le jeu de nos maîtres, nos maris — ou ex — qui, eux, nous observent et s'amusent comme larrons en foire en sirotant leur café-cognac. Si la moitié de la population se divise contre elle-même, nous les vaincreons encore, se disent-ils. Et ils ont raison. L'adversaire le plus coriace, c'est encore la femme pour une autre femme. Aux légendaires levées de boucliers, on a

substitué celle des tabliers de cuisine. On nous a si bien convaincues que nous n'étions qu'émotivité, sentiment, sensation, instinct, que nous avons fini par le croire. Et nous tombons dans le panneau! En effet, quoi de plus vrai, de plus authentique et honnête qu'une femme pour une autre femme? De qui me méfierais-je si une pareille à moi me parlait de ses enfants et des mieux? Quoi de plus noble que la maternité?

Et le «show» continue et le piège s'agrandit. Des femmes qui ont eu l'avantage de trouver des gardiennes et des bonnes-à-tout-faire leur permettant de se préparer à la carrière qu'elles avaient choisie et ont exercée n'ont pas le droit d'inviter les autres à rester sagement à la maison. Celles qui ont savouré le plaisir de légiférer, de décortiquer des textes de loi ou d'apprendre par cœur des rôles de tragédiennes n'ont pas le droit de parler casseroles et lessive à temps complet. Celles qui ont parcouru le pays «coast to coast» en confiant la garde de leurs enfants à leur mère, leurs voisines — ou mieux, à une gouvernante — n'ont pas de conseils à donner à celles qui n'auront jamais les moyens de se payer un tel luxe et qui doivent se contenter de les admirer de loin. Chaque fonction à sa place. La maternité dans le ventre et la politique sur la place publique. Les femmes de carrière ne seront jamais des Yvette. Sans doute l'ont-elles été mais elles ont vite compris — revenu familial ou celui du mari aidant — qu'un univers de prestige, de pouvoir, de connaissance et d'expérience les attendait. Et elles s'en sont emparées. Qu'elles ne viennent pas, aujourd'hui causer procréation. C'est trop facile.

Elles invitent au dévouement, à l'abnégation, à la soumission, à la dépendance économique, à la présence continue au foyer, même quand les grands enfants ont fait leur baluchon. Ce sont, hélas, celles-là même qui, du temps de leur belle jeunesse, avaient combattu les tabous de leur époque, milité dans des mouvements politiques, franchi toutes les étapes après avoir dénoué le tablier, au moins le temps de la réussite. Ce sont elles qui avaient dénoncé l'injustice, la discrimination, le sexisme érigé en système, arraché de peine et de misère le droit de vote qui

rendait les femmes citoyennes adultes et personnes autonomes au plan politique. Pourquoi subitement changer de discours? Pourquoi un tel mirage? Pour gagner des votantes de bonne foi à leur cause, à leur idéologie.

Qui, parmi nos bourgeoises chevronnées, oserait nier l'urgente nécessité de libérer vraiment la femme de son état d'infériorité sociale, politique et économique, première préoccupation des mouvements féministes. Qui n'a pas lu, au moins distraitemment, des études honnêtes sur la condition éternelle de la femme comme *Du côté des petites filles* de Belotti, *Ainsi soit-elle* de Benoîte Groult et, surtout, le document *Egalité et Indépendance* du Conseil du statut de la Femme publié sous l'autorité du ministre Payette? C'est l'étape élémentaire de l'honnêteté intellectuelle. Qui n'a pas vécu dans sa chair la doctrine sociale de l'Église diffusée par les laïcs au pouvoir auprès des femmes de ma génération, toutes incantées dans l'ambiguïté de leur avenir incertain: femme au foyer ou femme de carrière? Démarche culpabilisante, humiliante qui fut la nôtre, adolescentes de la Deuxième Guerre mondiale. Faut-il relire le document 78, pp. 245-256, intitulé *Manifeste de la Ligue Ouvrière catholique* (1947) que les Éditions du Boreal-Express ont publié dans *Le Manuel de la Parole* en 1978, qu'on s'est justement commenté Latouche et Poliquin? On y identifie la culture — roman, théâtre, radio, loisirs — et le travail à l'extérieur du foyer comme les deux plus grands ennemis de la femme et de la famille québécoise. Or, maintenir l'esprit de servitude et le présenter sous un habile maquillage de liberté me laissent songeuse et inquiète.

La tristesse, dans tout cela, c'est qu'une manifestation aussi sectaire nous renvoie, en effet, aux obscures années 40, au temps du triomphalisme clérical et de l'Action catholique (1). Après la trahison des clercs, voilà qu'émerge des profondeurs de la confusion volontaire, une nouvelle trahison, celles d'une certaine «élite» féminine comblée et repue.

Note

(1) Le secrétaire national de l'Action Catholique canadienne, en 1945, était Claude Ryan. L'A.C. regroupait des mouvements comme la L.O.C.

Pauvres médecins...

par
Micheline Carrier

ON assiste, au Québec, à une escalade annuelle ahurissante des coûts des services de santé qui atteignent maintenant \$3.5 milliards. Selon le dernier rapport statistique de la Régie de l'assurance-maladie du Québec, chaque Québécois a payé \$527 en 1978 pour la santé publique, soit une augmentation de 61.7% depuis 1973.

On estime que le Québec possède le meilleur régime d'assurance-maladie en Amérique et qu'il se compare avantageusement à plusieurs pays européens pour la qualité de ses services de santé. Il semble, toutefois, qu'ici comme ailleurs la médecine soit peu efficace pour se tenir en santé puisque le nombre de ceux et de celles qui y recourent s'accroît annuellement. Au-delà des championnats se demandera-t-on un jour ce qui rend les Québécois en si piètre état que 77.2% des femmes et 68.1% des hommes visitent les cabinets de médecins?

Au risque de froisser les disciples d'Esculape, il faudrait aussi se demander si la santé n'est pas devenue une entreprise commerciale régie par les mêmes lois que les autres secteurs de la consommation. Plus qu'un état naturel, la santé n'est-elle pas une denrée, un bien périssable et recouvrable moyennant quelques déboursés? On vend aujourd'hui des services de santé et des médicaments comme on vend de la bière, des voitures, des voyages et du rêve, et pour les mêmes motifs: des intérêts économiques.

Tout de même! Quelqu'un tire profit de ce flot de milliards consacrés à la santé. Encore que ce soit là une formulation trompeuse, car maints services et médicaments offrent des garanties à peu près contraires à un état de bien-être physique et mental. Le Dr Augustin Roy soutient que ce ne sont pas les médecins qui en profitent. Aux audiences de la Commission Hall à Montréal, il a prétendu que le régime québécois d'assurance-maladie «appauvrit les médecins» et que certains d'entre eux vivent d'assistance sociale.

À la lumière du rapport statistique de la RAMQ, c'est difficile à croire. Les programmes administrés par la Régie en 1978 ont coûté \$780.601.491, soit 16.3% de plus qu'en 1977. 9.850 médecins se sont répartis la somme de \$631.000.411 sous forme de rémunération à l'acte, soit 87% du budget global, et la rémunération moyenne des médecins était de \$55.646. En 1978, 81 des 5.083 spécialistes ont gagné \$200.000 et plus (ils étaient 66 en 1977), 29 entre \$100.000 et \$200.000 et 974 entre \$60.000 et \$80.000. À prime abord, les chiffres ne démontrent pas un appauvrissement collectif du corps médical et si le Dr Roy veut dire que

le contrôle de la Régie a limité le nombre de médecins qui gagnent plus de \$100.000, il se consolera de cette «injustice» en apprenant que la majorité de la population québécoise a des revenus annuels inférieurs à \$15.000.

On veut croire que les frais d'installations pour le matériel et l'installation d'un cabinet sont plus élevés que ceux de la boîte à outils de l'ouvrier ou de la machine à coudre de la couturière. Mais il est impossible de croire qu'il faille 20 ans de dur labeur et de privations à un spécialiste ou à un omnipraticien pour payer les frais encourus au début de sa carrière.

Les médecins devraient aussi s'interroger sur leur propension à signer des ordonnances de médicaments, car certains citoyens ne sont pas sans remarquer les liens des praticiens avec l'industrie pharmaceutique et vont même jusqu'à croire que des médecins leur prescrivent parfois des comprimés dans le seul but d'assurer la rentabilité de leur pharmacie. La RAMQ a remboursé des médicaments et des services pharmaceutiques pour \$88.243.482 en 1978, soit une augmentation de 44.6% par rapport à 1977.

Pourtant, d'aucuns ne croient pas qu'il y ait surconsommation de médicaments au Québec. Dans la livraison de novembre 1979 de la revue «Le médecin du Québec», M. Jean-Claude Marquis, président de l'association québécoise des pharmaciens propriétaires, estimait qu'il faut plutôt parler de sous-consommation puisque, selon des statistiques américaines, 50% des malades ne prennent pas leurs médicaments de façon régulière. La publicité faite sur la sur-consommation serait, de l'avis de M. Marquis et de certains de ses collègues, une stratégie politique. Le gouvernement, appuyé par la presse, inculquerait à la population l'idée qu'elle consomme trop de médicaments afin, éventuellement, de lui faire accepter le non-remboursement de plusieurs de ces mixtures.

Les médecins détiennent un pouvoir considérable dans notre société et ils en abusent parfois pour propager des sornettes comme celles que le Dr Roy veut nous faire croire. Les propos que les professionnels de la santé tiennent sur la place publique diffèrent parfois de ceux qu'ils tiennent dans leurs revues. Ainsi, dans la livraison de janvier 1980 du «Médecin du Québec», Maurice-R. Cusson, président de Communications 2000 Ltée, donnait aux médecins des arguments et des moyens pour prendre en mains leur propre publicité, pour s'occuper de leur image, et ses propos ne laissaient nullement croire à l'appauvrissement du corps médical. M. Cusson écrivait: «On a souvent mauvaise presse. Il faut bien reconnaître qu'il est de bon ton dans le milieu journalistique de s'en prendre aveuglément aux plus forts (...). Il est plus facile d'être populaire en s'attaquant aux bien nantis et en

semblant défendre les opprimés». Selon le calcul de M. Cusson, 50 millions de personnes se présentent aux médecins en un an, 80% de la population québécoise les visite au moins une fois l'an, 95% sur une période de 4 ans. «Quel parti politique peut en dire autant», demande M. Cusson qui conseille «d'exploiter au maximum ce contact personnel», pour inciter les Québécois non pas à prendre la responsabilité de leur santé, mais à faire une confiance aveugle aux touffus.

Grâce à ce contact et à des moyens de publicité éprouvés, les médecins pourront «créer dans la population même un front commun qui vous défende». Parmi ces moyens, des messages «courts, francs, précis», qui ont démontré leur efficacité «parce que, surtout, ils étaient digérés dans un climat de confiance, de dépendance et d'abandon. Le mot n'est pas trop fort, poursuit M. Cusson, si nous sommes conscients du fait que les gens qui vont vous voir remettent momentanément leur sort entre vos mains... Là, on ne peut vraiment pas nier qu'il se serait difficile de trouver meilleure terre pour ensemençer».

M. Cusson conseille aux médecins de veiller sur l'impression qu'ils produisent, car ce qui reste, c'est toujours l'impression, surtout l'impression d'un sentiment d'avoir communiqué, d'avoir rejoint avec ses préoccupations celles d'une personne responsable. Cette force dont vous disposez, il faut en user... Et l'impression, c'est de la communication, de la communication qui reste».

Quand le Dr Augustin Roy déclare que les médecins s'appauvrissent à cause du régime d'assurance-maladie et que d'autres vivent d'assistance sociale, on a nettement l'impression qu'il n'a pas pris connaissance des conseils de M. Cusson et qu'il se paie la tête des citoyens. Si trois ou quatre médecins vivent d'aide sociale à leur retraite, faut-il pour cela enrichir l'ensemble du corps médical déjà assez bien pourvu par rapport à sa clientèle? Si certains médecins connaissent des difficultés financières et ont peine à se payer une croisière par an, ils sont rarissimes en regard des ouvriers en chômage parce que l'usine où ils travaillaient a fermé, des ouvrières qui travaillent sous pression et à la pièce dans l'industrie du vêtement ou autre, des personnes âgées, des mineurs, qui ne peuvent toujours payer un steak à leur famille et dont les malaises font vivre grassement la profession médicale.

Au rythme où vont les choses, il ne faudra pas se surprendre si, un beau matin, les disciples d'Hippocrate demandent au ministère des Affaires sociales de retirer sa publicité destinée à convaincre les Québécois de «se tenir en santé», sous prétexte qu'elle peut faire perdre des clients, donc des revenus, aux membres de la Corporation des médecins du Québec.

COURS DE LECTURE RAPIDE

- Gagnez du temps
- Lisez 3 à 10 fois plus vite avec une bonne compréhension
- Améliorez votre mémoire
- Facilitez vos études et vos recherches

Un soir par semaine — 8 semaines

PRIX ÉTUDIANT

Début du prochain cours
24 avril

À proximité des universités
Renseignements, inscriptions:
Centre de lecture rapide
Permis cult. pers. MEQ 389 525

MONTRÉAL: 681-4545
QUÉBEC: 872-8427

Énergie, Mines et Ressources Canada

MINI-COLLOQUE

Inventaire des notions et des techniques actuelles dans le domaine de la biomasse. Politiques du gouvernement canadien en matière d'énergies nouvelles.

Lundi, 14 avril 1980

9 heures

Hôtel Méridien, Montréal
Place Desjardins

Ouvert au public. Inscription sur place.

Le dîner-causerie sera sous la présidence de

M. Edward Blum

Conseiller spécial du Président Carter en matière de biomasse

Réservation pour le déjeuner:

François-Xavier Simard (514) 986-7051
François de Martigny (514) 849-8065

Un sondage fédéral indique que «la lutte est serrée» au Québec

par Michel Vastel

OTTAWA — Un sondage sur l'opinion des Québécois face à la question référendaire, effectué par le compte du gouvernement fédéral à la fin de décembre et remis à jour récemment, indique que «la lutte est extrêmement serrée» et que le débat sur la question, en mars, n'a pas eu l'influence déterminante qu'on imagine.

Le sondage a été commandé, fin décembre, par le ministre conservateur des Relations fédérales-provinciales, M. William Jarvis, à l'Institut national de cueillette de l'information. Seuls quelques intimés de M. Joe Clark, alors premier ministre, en ont eu connaissance en janvier et même des ministres importants du Québec, comme M. Roch LaSalle, n'en avaient jamais entendu parler.

Maintenant dans les mains du ministre de la Justice, M. Jean Chrétien, il a été remis à jour récemment. M. Chrétien a déclaré hier à la presse qu'il n'a absolument pas l'intention de le rendre public.

Un informateur a indiqué au DEVOIR que les libéraux se méfiaient du sondage de décembre parce qu'il avait été pris «au moment où le PQ était au creux de la vague». C'est pourquoi M. Chrétien a fait effectuer

un «rappel» récemment. Selon le même informateur, la «lutte est extrêmement serrée entre les options du OUI et du NON mais on aurait cru que l'écart aurait été plus grand», après le débat sur la question.

Le porte-parole de M. Joe Clark s'est refusé à confirmer l'existence de ce sondage mais n'a pas voulu non plus nier son existence. «Je sais qu'il y a eu des sondages, mais je ne me souviens plus à quel époque», a affirmé ce porte-parole. Même si les gouvernements du Québec et de l'Ontario ont dû eux-mêmes rendre publics des sondages payés à même les fonds publics, sous la pression de l'opposition dans la Vieille Capitale et à Queen's Park, M. Chrétien semble sûr de ne jamais publier le sien. «Nous ne sommes pas un gouvernement minoritaire comme celui de M. Davis», a commenté hier un de ses conseillers politiques.

Le ministre fédéral de la Justice a semblé hier, à l'entrée du caucus québécois, d'un optimisme débordant. Reconnaissant que tout n'allait pas au mieux il y a trois semaines pour le clan fédéraliste, il semblait hier convaincu que tout était rentré dans l'ordre. Les sondages informels menés par les 74 députés du Québec dans leurs comtés respectifs laissent

croire à M. Chrétien que le plus difficile est passé. Malgré cet optimisme du chef des troupes libérales dans la campagne référendaire, le caucus québécois continue à faire des pressions pour que la Chambre des communes tienne un grand débat sur l'unité nationale et que les médias le retransmettent comme ils ont retransmis le débat sur la «Question». «Radio-Canada serait malvenu de refuser», a même lancé le président du caucus, M. Maurice Dupras.

Il semble que le premier ministre, M. Pierre Trudeau, profitera de son discours d'ouverture aux Communes, mardi 15 avril, pour aborder le sujet. Plus tard dans la campagne référendaire, les trois partis s'entendraient sur la tenue d'un débat d'urgence de 24 à 48 heures sur l'unité nationale.

La question référendaire a amené le premier ministre à assister personnellement à une bonne partie du caucus de ses députés québécois. Elle n'a cependant occupé qu'une partie de la matinée car le plat de résistance de cette réunion était le programme d'achat de 130 avions de combat, un programme qui divise le caucus et dresse certains députés contre les membres du cabinet.

Quant aux députés libéraux fédéraux, ils se diront satisfaits parce que, grâce à eux, le contrat du F-18 apporte près de 43% de retombées économiques au Québec soit, à quelque chose près, la part du Québec dans l'ensemble de l'industrie aéronautique canadienne.

Il n'y aura, de toute manière, pas de scission au caucus fédéral. Dès hier, M. Ian Watson signifiait qu'il se rallierait à une décision, même «scandaleuse», qu'il resterait membre du caucus libéral mais qu'il ne se gênera pas pour critiquer son gouvernement en chambre.

Mais on n'a pas fini de parler de ce contrat du siècle à Ottawa, même après la fin de la campagne référendaire. En effet, les observateurs de General Dynamics, présents hier soir à Ottawa à la sortie du caucus admettaient leur défaite. Mais ils promettaient aux journalistes «de belles histoires à raconter». Ils laissent en effet entendre que le F-18A fait face à de sérieux problèmes techniques et que le gouvernement américain pourrait alors retarder sa production.

Confiants, députés libéraux et hauts fonctionnaires ne croient pas de telles prophéties de malheur. Comme l'a dit hier le président du caucus, M. Maurice Dupras, «il faut se fier à ce que nous disent les ordinaires»...

◆ Fédéralistes

lière». Quant à l'avenir, il existe deux raisons d'être pessimistes au sujet d'un surplus: «la tendance à la balkanisation des régions et la faiblesse concurrentielle de l'économie canadienne dans les transactions internationales».

Les auteurs passent en revue les mécanismes décisionnels en place et ceux que propose le gouvernement du Québec dans le livre blanc. Les mécanismes en place se sont révélés défectueux, tandis que ceux qu'on avance comporteraient de très grands risques d'échec, surtout parce que «toute association d'égaux ne comportant que deux associés perd en effet ses pouvoirs de résolution des conflits».

Mmes Maxwell et Pestieau montrent que, dans une union monétaire avec le reste du Canada — modalité proposée dans le livre blanc —, le Québec ne connaîtrait qu'une faible augmentation de sa souveraineté en matière de prise de décision économique vu son besoin de coordonner sa politique fiscale et structurelle avec celle du partenaire le plus important de l'association. Les auteurs se demandent donc: «Étant donné le degré élevé d'interdépendance entre le Québec, d'une part, et le reste du Canada et du monde, d'autre part, ce qui annule à toutes fins utiles l'avantage de disposer de sa propre monnaie, on peut se demander quels avantages le Québec peut espérer de la souveraineté quant aux autres aspects de la politique économique».

En résumé, l'étude conclut, «dans leur façon de concevoir leurs positions respectives, les fédéralistes et les indépendantistes ont avancé des arguments boiteux. Les fédéralistes émettent l'hypothèse que l'intégration actuelle engendrerait un surplus suffisamment grand pour compenser chacune des régions pour les conséquences négatives d'une certaine perte d'indépendance. Pourtant, il n'est pas certain que l'intégration telle qu'elle évolue à l'heure actuelle soit en mesure d'assurer un surplus économique important dans l'avenir. Par conséquent, lorsque les fédéralistes soutiennent que le volume d'emploi et le taux de revenu baisseraient définitivement dans un Québec politiquement indépendant advenant un changement de structure, ils ont tendance à exagérer l'importance des pertes qui résulteraient de celui-ci. Inversement, les fédéralistes ont tendance à sous-estimer les coûts afférents à l'intégration, parce qu'ils n'accordent pas à la conservation de l'identité québécoise la même importance que les nationalistes québécois.

◆ NON

mencera dimanche à se déplacer en avion accompagné comme dans toute campagne qui se respecte de quelques adjoints et d'un groupe de journalistes qui le suivront à la trace durant toute la durée de la campagne référendaire. L'appareil choisi sera tout probablement un DC-9, ce qui permettra d'accommoder le plus de monde possible car il semble que les demandes de la part de la presse québécoise, canadienne et étrangère sont nombreuses, tant pour le NON que pour le OUI d'ailleurs.

L'horaire de M. Ryan pour cette première semaine de campagne le conduira lundi dans la région de Val-d'Or puis à Montréal et de nouveau à Québec où dans la mesure du possible le chef libéral se rendra participer aux travaux de l'Assemblée nationale en début d'après-midi.

Le Regroupement national pour le OUI est moins pressé pour sa part de faire tourner la machine référendaire à plein régime, les derniers jours ayant même constitué une sorte de temps d'arrêt. Pour la plupart, les dirigeants de ce groupe, ministres et premier ministre en tête, ont en effet pris quelques jours de vacances pour se remettre en pleine forme pour amorcer le travail des

prochaines semaines.

Pour reprendre véritablement le travail référendaire on attend en fait le retour de vacances du premier ministre Lévesque qui doit rentrer ce soir et ne sera disponible vraiment que vendredi matin. Dès lors la machine s'activera. Une première rencontre du comité d'organisation avec M. Lévesque aura lieu vendredi matin au cours de laquelle on passera en revue le travail d'organisation et de planification effectué pendant le congé pascal. En après-midi une réunion du Regroupement national pour le OUI se tiendra, suivie d'une conférence de presse.

Certains estiment que le premier ministre profiterait de cette occasion pour annoncer tel que promis la date du référendum. Au bureau du premier ministre on ne veut pas écarter cette hypothèse mais on trouverait surprenant que M. Lévesque annonce vendredi ou durant le week-end la date du scrutin. Il est sûr que le premier ministre reviendra en ayant déjà pris sa décision, indique-t-on, précisant par ailleurs que rien n'est arrêté quant aux modalités suivant lesquelles M. Lévesque fera connaître son choix.

Le premier ministre s'était engagé à faire connaître la date du scrutin dès le mi-avril, cela même si les brefs référendaires ne seraient émis que dans les jours qui suivront. Le premier ministre voulait ainsi éviter de prendre quiconque par surprise tout en se gardant le privilège d'une campagne qui soit la plus courte possible. Soulignons que deux hypothèses sont essentiellement retenues comme date possible du scrutin, soit d'une part le mardi 20 mai, au lendemain du congé de la fête de la reine, soit d'autre part le lundi 26 mai.

La tradition veut maintenant que les scrutins aient lieu si possible un lundi. Il ne faut toutefois pas écarter le mardi 20 mai qui est l'équivalent d'un lundi puisque c'est la première journée de la semaine après un long week-end de trois jours. Le 20 mai permettrait la tenue rapide du référendum, ce que de nombreux conseillers du premier ministre favorisent.

Pendant le week-end les militants du OUI s'activeront, mais ce sera essentiellement pour mettre une dernière main aux préparatifs d'organisation. Dans plusieurs villes auront lieu des «rallies d'organisation» qui réuniront tous les organisateurs du OUI de chacune des régions, ceci pour mettre tout le monde sur la même longueur d'onde, informer des stratégies. Ces «rallies» qui auront lieu à huis clos se termineront par des interventions publiques d'orateurs vedettes du OUI, dont M. Lévesque qui samedi sera à Montréal et dimanche à Québec.

La semaine prochaine sera meublée d'un certain nombre d'interventions publiques pour le OUI, mais on indique toutefois que les responsabilités gouvernementales assumées par la majeure partie des dirigeants du camp du OUI les empêchent d'accélérer le rythme aussi rapidement que le camp du NON le fait.

L'Assemblée nationale siégera en effet encore la semaine prochaine pour poursuivre l'étude des crédits et il est toujours question qu'elle poursuive ses travaux pendant quelques jours après l'émission des brefs référendaires.

On indique au comité du OUI que tous les plans de campagne ont été faits en commençant avec l'émission des brefs et qu'il ne devrait pas y avoir avant ce moment de lancement officiel de la campagne. Les réunions qui auront lieu vendredi seront toutefois déterminantes à cet égard. On pourra décider de devancer de quelque peu le lancement officiel de la campagne ou de respecter l'échéancier prévu à l'origine.

◆ Parizeau

court par les attaques répétées de l'opposition et s'étaient tenus strictement sur la défensive, balbutiant ça et là quelques éléments d'explication tirés à même le rapport préliminaire du vérificateur général chargé par mandat spécial de démolir tout ce fouillis. Ce rapport a été déposé la semaine dernière par le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau.

Profitant cependant des vacances pascales pour mettre un peu d'ordre dans ses dossiers, fouiller le passé et mieux affuter son argumentation, le gouvernement devait cependant retrouver son aplomb hier et se lancer à son tour dans une contre-attaque des positions libérales.

Ménée essentiellement par MM. Jacques-Yvan Morin, Jacques Parizeau et Claude Charron, cette contre-attaque s'est articulée autour de trois thèmes principaux.

■ une ventilation des chiffres qui fait apparaître que le véritable déficit n'est pas de \$500 millions mais plutôt de \$263 millions;

■ une revue de ce qu'il faut le gouvernement libéral de M. Robert Bourassa dans le but de corriger ces écarts entre le coût estimé du système d'enseignement et son coût réel;

■ une énumération des mesures prises par l'actuel gouvernement en vue que par-là même se produisent plus jamais. C'est ainsi qu'au cours de la période de questions et alors qu'il était interrogé par

M. Fernand Lalonde, le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, a d'abord présenté une ventilation de ce \$500 millions qui permet de voir un peu de quoi il est constitué.

Conseillant aux députés de l'opposition de se mettre à leurs crayons, M. Parizeau a donc patiemment expliqué que ce \$500 millions était fait de trois éléments.

En premier lieu, \$66 millions qui constituent le dernier versement des arriérés laissés par l'administration libérale. À cet égard, le ministre des Finances a rappelé que, lors de la prise du pouvoir, le gouvernement péquiste avait hérité d'arriérés d'un peu plus de \$500 millions dans le financement du système d'enseignement. Comme dans le cas présent, ces arriérés, dont une partie apparaissait dans les budgets successifs du ministre des Finances d'alors, M. Raymond Garneau, étaient dus à des écarts constatés entre les coûts estimés du système d'éducation et ses coûts réels.

Ainsi, M. Parizeau a répété qu'il avait dû épargner ces arriérés au cours des trois dernières années et qu'il ne lui restait cette année que \$66 millions à payer pour en finir avec ces vieilles dettes.

En second lieu, ce \$500 millions inclut \$210 millions qui serviraient à financer l'excédent de dépenses découvert pour la prochaine année scolaire, celle débutant en septembre 1980. Selon le ministre des Finances, cette somme ne doit donc pas être assimilée à «des trous» puisque elle constitue plutôt une «bosse» dans le budget estimé de l'an prochain.

Il reste donc, en troisième lieu, \$263 millions qui, selon le gouvernement constitue le véritable déficit accumulé sous l'administration péquiste. Expliquant ce déficit par plusieurs erreurs accumulées à tous les niveaux du système d'enseignement, particulièrement en ce qui a trait au nombre d'élèves, au nombre de professeurs et au salaire de ces derniers, M. Parizeau estime donc que ce chiffre, et rien d'autre, représente les arriérés accumulés depuis 1976.

Le second élément de la contre-attaque gouvernementale, qui a été surtout présentée par le leader à l'Assemblée, M. Claude Charron, réside principalement dans une critique des gestes posés par l'administration Bourassa pour corriger le système.

Puisant abondamment dans les budgets présentés par M. Raymond Garneau entre 1970 et 1976, M. Charron a soutenu que l'administration libérale n'avait rien fait pour rajouter les procédures de contrôle et avait caché d'année en année l'ampleur du déficit qui s'accumulait.

«Les libéraux n'ont fait aucun changement dans ce vieux système, voilà pourquoi on s'est retrouvé en 1976 avec un déficit accumulé de plus de \$500 millions», a-t-il dit.

M. Charron s'en est également pris à M. Lalonde en rappelant que ce dernier fut celui que M. Robert Bourassa avait chargé de contrôler le coût des Olympiques de 1976 et qu'il a donc bien mauvaise grâce aujourd'hui à se présenter en champion de la bonne gestion des deniers publics.

Ce thème a été repris quelques instants plus tard par le député péquiste du Lac Saint-Jean, M. Jacques Bousard, qui a qualifié M. Lalonde «d'ineffable contrôleur des folles olympiques et de comédien burlesque dans son rôle de chien de garde des finances publiques».

En résumé, le leader du gouvernement a soutenu que «cette manœuvre libérale n'était qu'un ballon préférendaire et une occasion de faire de la démagogie facile».

Le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, s'est enfin réservé la tâche d'énumérer ce qu'il avait fait au cours des trois dernières années afin de corriger la situation.

M. Morin a d'abord rappelé qu'il avait pris des mesures afin que les commissions scolaires produisent plus rapidement leurs états financiers. Ainsi, il a souligné qu'en 1975-76, 173 d'entre elles avaient produit ces documents en retard alors qu'en 1978-79, seulement 12 commissions scolaires affichaient un tel retard. Ces états financiers servent à estimer les coûts de l'année à venir: tout retard à les produire peut donc conduire à d'importantes erreurs dans l'estimation que fait le ministre des Finances lors de la préparation de son budget.

En second lieu, le ministre de l'Éducation a souligné qu'il avait abordé directement cette question avec les commissions scolaires en janvier 1979, lors d'un sommet destiné principalement à discuter de la réforme de la fiscalité municipale et scolaire. Depuis lors, un comité mixte du ministère de l'Éducation et de la Fédération des commissions scolaires étudie les diverses mesures à prendre pour resserrer les contrôles des dépenses décidées localement ou régionalement.

M. Morin a enfin répété que, désormais, les budgets des commissions scolaires seront fermés et qu'il ne sera plus possible d'y apporter sans cesse des révisions à la hausse. Cette décision avait déjà été annoncée par M. Parizeau.

Le ministre de l'Éducation s'est dit persuadé que ces diverses mesures, jointes à un relevé plus exhaustif des clients scolaires et du nombre d'enseignants qui circulent dans le réseau, permettront de corriger définitivement la situation et d'empêcher une fois pour toutes l'accumulation de pareils arriérés dans l'avenir.

Du côté libéral, on n'est évidemment pas satisfait de ces explications et M. Fernand Lalonde, André Raynaud et Jean-Claude Rivest ont cherché, tout au long de l'après-midi, à établir la preuve de la mauvaise gestion de l'équipe péquiste.

Pour M. Lalonde, ce \$500 millions représente rien de moins qu'un gouffre, un chaos et un épouvantable gâchis administratif. Il demande donc au gouvernement de rendre des comptes et de mettre toutes les cartes sur la table.

Pour sa part, le député d'Outremont, M. André Raynaud, a souligné que les arriérés accumulés sous l'administration Bourassa ne sont pas du même ordre que le déficit actuel et que le gouvernement a donc tort de chercher à tromper la population en confondant les deux ordres de réalité.

Enfin, le député de Jean-Talon, M. Jean-Claude Rivest, estime que le ministre de l'Éducation porte la responsabilité de toute cette affaire et qu'il devrait avoir le courage de s'expliquer ouvertement en commission parlementaire.

Quant à l'Union nationale, son porte-parole, M. Bertrand Goulet, a appuyé la motion libérale en affirmant qu'il était grand temps d'identifier les causes de cette affaire et de trouver les solutions.

Comme le veulent les règles parlementaires, le débat sur cette motion reprendra mercredi si l'Assemblée nationale siège encore.

D'ores et déjà cependant, le gouvernement a fait savoir qu'il n'appuiera pas si bien que cette commission parlementaire que réclame l'opposition n'aura jamais lieu. Les députés pourront toutefois se reprendre lors de l'étude des crédits du ministère de l'Éducation.

L'AMÉTIÉO

Abitibi-Témiscamingue: nuageux avec quelques averses. Maximum 9. Aperçu pour vendredi: nuageux et possibilité d'averses.

Réservoirs Cabonga, Gouin, Pontiac-Gatineau, Rivière du Lièvre: nuageux avec quelques averses. Maximum 10. Aperçu pour vendredi: ciel variable et possibilité d'averses.

Outaouais: nuageux avec éclaircies et possibilité d'averses. Maximum 14. Aperçu pour vendredi: ciel variable et possibilité d'averses.

Laurentides, Montréal, Trois-Rivières, Drummondville: nuageux avec éclaircies et possibilité d'averses. Maximum 14. Aperçu pour vendredi: ciel variable et possibilité d'averses.

Estrie-Beauce: nuageux avec éclaircies et possibilité d'averses. Maximum 13. Aperçu pour vendredi: ciel variable et possibilité d'averses.

Québec, Mauricie, Parc des Laurentides: averses. Maximum 10. Aperçu pour vendredi: ciel variable et possibilité d'averses.

Lac-St-Jean, Rivière-du-Loup, La Malbaie: averses et vent modéré. Maximum 8. Aperçu pour vendredi: généralement nuageux et possibilité d'averses.

Rimouski, Matapédia, Baie-Comeau: nuageux et averses. Maximum 5. Aperçu pour vendredi: averses.

Ste-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie, Gaspé, Sept-Îles: nuageux avec averses. Maximum 5. Aperçu pour vendredi: averses.

Basse-Côte-Nord, Anticosti: nuageux et possibilité de faibles averses. Maximum 3. Aperçu pour vendredi: averses.

◆ Bourassa

tées au Québec dans le cadre fédéral; il rappelle l'autodétermination culturelle que le Québec est «en voie d'obtenir» et qu'il ne reste qu'à inscrire dans une nouvelle constitution canadienne.

M. Bourassa conteste par ailleurs l'affirmation de M. Rocard suivant laquelle on ne saurait dire que sur le vieux continent, il y a une majorité favorable à l'Europe. M. Rocard mentionnait la France, la Grande-Bretagne et le Danemark. «Erreur d'interprétation», note M. Bourassa, qui additionne indûment abstentions et votes explicitement hostiles à l'Europe.

Quant à l'utilisation politique de la lettre du député français dans le débat référendaire, M. Bourassa a dit qu'il n'avait pas l'intention pour l'instant de faire plus amples commentaires.

◆ Washington

américaine ont entraîné une vive réaction des étudiants islamiques de l'ambassade: «Nous avertissons le gouvernement américain, en toute franchise, que si l'Amérique lance une quelconque agression militaire contre l'Iran, nous tuerons immédiatement tous les otages. Nous déclarons avec solennité au peuple américain que la responsabilité de ce que nous serions amenés à faire retomberait directement sur le gouvernement américain».

Le ministre iranien des affaires étrangères, M. Sadegh Ghotbzadeh, a estimé pour sa part devant la télévision américaine que son gouvernement ne serait pas en mesure d'empêcher les étudiants de mettre leur menace à exécution. «J'espère que nous n'en arriverons pas là», a-t-il déclaré.

Par ailleurs, les relations entre l'Iran et l'Irak, très tendues ces derniers jours, sont à nouveau dégradées hier. Selon Radio-Téhéran, M. Ghotbzadeh a annoncé: «Nous avons décidé de renverser le régime baasiste d'Irak». Le ministre iranien a accusé le président Hussein d'être un agent américain, et a précisé que son pays était prêt à toute confrontation face aux actes de sabotage de l'Irak.

Nourri par des divergences religieuses et des revendications territoriales, le conflit latent entre l'Irak et l'Iran n'a fait que s'aggraver au cours des dernières semaines et plusieurs accrochages se sont produits le long de la frontière entre les deux pays.

En outre, des centaines de musulmans chiites ont quitté l'Irak pour l'Iran. Les autorités iraniennes ont affirmé à plusieurs reprises que les chiites irakiens étaient victimes d'une véritable campagne de persécution. Bien que le gouvernement prosoviétique de M. Saddam Hussein soit l'un des plus anti-américains du Proche-Orient, le président iranien, M. Abolhasan Banisadr, a accusé les irakiens de conspirer avec Washington contre l'Iran. Lundi, les diplomates iraniens en poste à Bagdad ont été rappelés par Téhéran et mardi les autorités iraniennes ont ordonné la fermeture des bureaux de l'Agence de presse irakienne à Téhéran ainsi que ceux de la représentation diplomatique irakienne.

◆ L'affaire Küng

Suite de la page 9

geance du pape. Elle ne concerne pas que des points marginaux de la foi catholique, mais des points importants, voire fondamentaux. Elle illustre une tendance chez certains catholiques à négliger et même à repousser une expression conceptuelle de la foi sous le fallacieux prétexte que la foi ne se dit pas, mais qu'elle se vit: comme si une chose excluait l'autre, comme si l'une et l'autre ne s'appelaient pas réciproquement. L'affaire Küng fait aussi ressurgir une difficulté réelle, mais que l'Église doit s'efforcer de surmonter de siècle en siècle: celle d'harmoniser la fonction nécessaire et libre de la théologie avec la fonction non moins indispensable du magistère épiscopal et papal. Bien que ce dernier doive solliciter le concours de la théologie et tenir compte de son discours et en dépit du fait qu'il ne soit pas absolument exempt de tout abus, ni même de toute erreur lorsque son charisme d'infaillibilité n'est pas engagé dans son acceptation la plus stricte, il demeure le juge de dernière instance à qui il revient d'exprimer ce qui est conforme ou non à la foi de Jésus-Christ et de son Église. Il jouit dans l'exercice de cette fonction d'une garantie suffisante de l'assistance de l'Esprit du Christ pour que l'Église, sans chercher une sécurisation facile, accueille là un service qui la conforte dans sa fidélité à Jésus-Christ.

◆ Indépendance

Suite de la page 8

D'ailleurs, si l'indépendance du Québec devait nuire à la solidarité des travailleurs québécois ou canadiens, il faudrait, en suivant ce raisonnement, faire aussi disparaître les autres pays dits indépendants, c'est-à-dire le Canada, les États-Unis... et rêver à un seul gouvernement mondial qui réunirait tous les ouvriers du monde sous une même hégémonie. Et ça, même les marxistes-léninistes admettront que c'est de l'utopie.

Quant à l'argument selon lequel l'indépendance du Québec se fera au profit de la bourgeoisie québécoise, je me demande bien pourquoi les patrons actuels des industries du Québec, représentés éloquentement par le Conseil du patronat du Québec, s'opposent si fortement à ce que le Québec devienne souverain. Il en va de même pour la majorité des maires des municipalités, la majorité des presi-

dents des commissions scolaires, et tout ce que le Québec comprend de bourgeois et de petits bourgeois mis en place par les gouvernements précédents qui s'opposent au Parti québécois et à son projet de souveraineté-association.

Pensons aux réactions qu'a produit chez les avocats québécois la loi sur l'assurance automobile et la campagne publicitaire virulente qu'ils ont menée contre cette mesure populaire. Pensons aux spéculateurs et aux maires de municipalités qui décrient à qui mieux mieux la loi sur le zonage agricole, qu'aucun autre gouvernement n'a osé promulguer. Pensons aux réactions passionnelles du CPTQ contre la loi anti-scab et la loi sur la santé et sécurité au travail. Peut-on vraiment croire que ce gouvernement et son projet de souveraineté soient appuyés et contrôlés par la bourgeoisie, petite ou moyenne du Québec?

En conclusion, l'indépendance du Québec n'aura, à mon sens, d'autre effet que de faire des Québécois un peuple normal, comme tous les autres peuples du monde. Un peuple qui aura alors sur les épaules l'immense responsabilité de construire une société selon le désir et le goût des forces en présence au Québec. Car il est tout à fait irréaliste de vouloir créer un socialisme ou même un communisme d'ici (pour ceux qui y croient sincèrement) sans d'abord prendre en mains les ressources et les richesses de notre pays le Québec, le seul où les Québécois sont chez eux et majoritaires. Alors seulement, il sera possible aux travailleurs québécois de traiter d'égal à égal avec les ouvriers canadiens et avec tous les autres ouvriers du monde.

◆ Gouvernements

Suite de la page 11

doit servir notre cause. Les francophones hors Québec ont la très ferme intention de continuer à parler fort et à se faire entendre avec conviction. En refusant d'appuyer le NON, nous comptons montrer que, tout en demeurant fédéraliste, nous n'avons pas l'intention de prendre pour acquis les promesses, toujours différées, de changements. Le «wait and see», pour nous, c'est terminé. Et à l'expérience canadienne de la façon dont nous avons vécu depuis 113 ans, avec toutes ces injustices, ces inégalités et cette nécessité quasi absolue de devoir nous battre encore et toujours pour que soient reconnus nos droits, nous disons: Non merci. No thanks!

NE PAS SOUSCRIRE AU NON

C'eût été tellement plus simple de dire NON. Nous nous serions ralliés à l'opinion largement majoritaire des gouvernements, des partis, des groupes et des individus se trouvant dans les provinces à majorité anglophone. On aurait parlé de nous une journée ou deux et puis après, nos dirigeants auraient été fort aise de voir les «Frenchmen» et les «Frenchwomen» réintégrer leur place. Mais, en refusant de nous prononcer pour le NON, nous constituons la note discordante aux chants de l'unité nationale. Nous nous saisissons de l'occasion pour réaffirmer que, quant à nous, le Canada apprêté à la vieille sauce plus que centenaire, nous laissons un goût de plus en plus amer et pour montrer que si nous sommes Canadiens, nous ne voulons pas l'être au prix de notre langue et de notre culture.

En somme, certains pourraient se demander comment se définit notre position à l'égard du référendum. Disons que, d'une part, nous avons résolu, d'un commun accord avec les membres, de ne pas souscrire au NON. D'autre part, il y a une évolution vers le OUI.

Nos gouvernements provinciaux devront exprimer clairement leur volonté politique de répondre à nos revendications avant le référendum si l'on veut nous amener à reconsidérer nos positions. Autrement, nous continuerons à être «sans pays» et nous nous verrons forcés de nous prononcer explicitement et sans aucune équivoque pour le OUI à toute négociation qui obligerait la formulation d'une nouvelle entente basée sur le principe d'égalité des peuples francophone et anglophone sans porter préjudice aux droits des autochtones.

10 avril

par la PC et l'AP

1978: par le truchement de son avocat, M. Arkady Chevchenko, secrétaire général adjoint de l'ONU, annonce qu'il a décidé de ne pas rentrer en Union soviétique.

1974: Mme Golda Meir, chef du gouvernement israélien, annonce sa démission.

1973: un avion britannique s'écrase dans le bizzard, en Suisse; 106 morts.

1972: les États-Unis et l'Union soviétique signent un traité interdisant la guerre biologique.

1963: annonce de la disparition du sous-marin atomique américain «Thresher» qui, avec 129 morts à bord, n'a pas refait surface après une plongée profonde dans l'Atlantique-Nord.

1961: l'ex-colonel SS Adolf Eichmann, accusé de crimes de guerre, comparait devant un tribunal israélien à Jérusalem.

1945: l'armée américaine libère le camp de Buchenwald (Allemagne).

1864: l'archiduc Maximilien d'Autriche accepte le titre d'empereur du Mexique.

Ils sont nés un 10 avril: William Booth, fondateur anglais de l'Armée du Salut (1829-1912); le journaliste américain Joseph Pulitzer (1847-1911); l'acteur d'origine égyptienne Omar Sharif (1932).

Ted Rogers, le prophète de la «Cité câblée»

L'industrie du câble mise sur la télévision à péage pour vaincre le téléphone

DEPUIS quelques années, les câblodistributeurs sont plongés dans une grave léthargie au Canada. Leaders mondiaux dans ce domaine jusqu'au début des années 70, ils s'efforcent aujourd'hui de rattraper les progrès qui surviennent tous les jours aux États-Unis.

Récemment, une puissante firme américaine, Warner Communications, a offert à ses abonnés 111 canaux différents comportant une programmation extrêmement variée et de nombreux services périphériques: sonnerie d'alarme, détecteurs de fumée, communications bi-directionnelles etc. Chaque canal spécialisé peut coûter entre \$2 et \$5 par mois ce qui porte à environ \$25 la note annuelle de l'abonné type.

Pour le numéro Un de cette industrie au Canada anglais, M. Ted Rogers, les câblodistributeurs canadiens ont encore le temps de réagir pour réaliser l'objectif de la «Cité câblée».

Si le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) lui donne le feu vert pour acquiescer à l'achat de Warner Communications, de Vancouver, M. Rogers sera, l'été prochain, à la tête d'une des trois plus grandes entreprises de câblodistribution au monde avec un million d'abonnés et plus de tiers des foyers «câblés» au Canada anglais.

M. Rogers soutient qu'il sera alors en mesure d'affronter les compagnies de téléphone qui, il y a 25 ans, n'ont pas su reconnaître tout

le potentiel du câble. Aujourd'hui, Bell Canada réalise l'importance de s'implanter dans chaque foyer pour offrir la multitude de services que permettent les télécommunications audio-visuelles. Les compagnies de téléphone, tel que nous les connaissons aujourd'hui, n'existeront plus dans une ou deux décennies.

Fragmentée en 325 entreprises, l'industrie de la câblodistribution au Canada évolue vers une plus grande maturité par des mariages de raison. L'annonce de la fusion de Câblotron Nationale et de Vidéotron est un exemple de ce mouvement de concentration.

De passage à Montréal, hier, M. Rogers a accordé une entrevue au DEVOIR dans les bureaux du cabinet Gourde et Brunet.

marré au Canada au cours des années 50. Nous étions alors les meilleurs au monde. Mais la multiplication des entreprises et la complexité trop sévère des gouvernements fédéral (qui a toujours voulu protéger les radiodiffuseurs) a freiné la progression du câble.

À ceux qui affirment que le câble n'aura permis que l'invasion des grandes chaînes américaines, M. Rogers rappelle que ce réseau a amélioré considérablement la réception des stations existantes dans les villes et les régions tout en permettant la multiplication des stations UHF.

M. Rogers n'est pas tendre en ce qui touche les décisions du CRTC quant au contenu canadien de la programmation.

«On se trompe en abordant la question sous l'angle du «tonnage», le CRTC force les radiodiffuseurs à répartir leur budget de production sur un très grand nombre d'heures. Il serait beaucoup plus efficace de permettre aux radiodiffuseurs, de concentrer leurs efforts dans des émissions qui pourraient, par la suite, être présentées à plusieurs reprises et connaître un certain succès sur les marchés internationaux.»

Alors qu'au Canada le CRTC se montre hésitant dans l'octroi de certains permis spéciaux ou des autorisations requises pour la télévision à péage, les USA ont ce secteur à été en bonne partie «dé-réglementé».

«Nous sommes des détaillants d'émissions. Il faut améliorer nos installations qui sont en train de devenir vétustes.»

M. Rogers utilise souvent l'expression «d'autoroute électronique» vers le foyer pour désigner le câble de demain. Il parle abondamment des possibilités de ce bout de fil qui permettra à l'abonné d'avoir accès à des sources presque illimitées d'information ou de divertissement et de réagir aux informations ainsi transmises.

L'industrie de la câblodistribution a besoin d'un «moteur» et d'une «locomotive» pour innover dans cette voie. M. Rogers croit qu'il peut jouer ce rôle tout en mentionnant que le Québec compte lui aussi un innovateur: M. André Chagnon, président de Vidéotron.

«Lorsque nous avons voulu construire notre salle de contrôle vidéo, à Toronto, nous sommes allés voir celle de M. Chagnon dont nous nous sommes inspirés», précise M. Philip Lind, premier vice-président à la planification.

Canadian Cablosystems tente aujourd'hui de prendre pied aux États-Unis où l'on possède un réseau dans la région de Syracuse. Des projets sont à l'étude en Californie et à Minneapolis.

Mais en attendant, l'objectif de M. Rogers est de mettre la main sur Premier Communications. Il a présenté au CRTC un document de 366 pages où il explique les avantages de la transaction qui a soulevé des protestations en Colombie-Britannique. Plusieurs s'inquiètent de voir le contrôle d'une importante institution passer à des mains torontoises.

M. Rogers promet cependant de maintenir le centre de décisions à Vancouver et ce, pour toutes les opérations dans l'Ouest. Canadian Cablosystems possède également un réseau dans la région de Calgary.

Dans son document, M. Rogers présente à nouveau des promesses faites il y a plus d'un an au moment du débat pour la fusion de Rogers Telecommunications et de Canadian Cablosystems.

Il mentionne l'engagement d'investir quelque \$5 millions dans la production d'émission au Canada que ce soit pour la



L'industrie du câble a été freinée dans sa croissance par le fédéral qui a cherché à protéger indûment les radiodiffuseurs, selon M. Ted Rogers, vice-président du conseil et chef de la direction de Canadian Cablosystems Limited. (Photo par Jacques Grenier)

Pour MM. Rogers et Lind, il ne fait aucun doute que le câble coûtera plus cher que \$7 ou \$8 dans les années à venir. Tout cet effort de marketing est soutenu par la publication d'un magazine, Front Row Center, qui décrit aux abonnés les services offerts.

Evidemment, on songe également à vendre aux abonnés une certaine forme de protection des familles et de la maison des abonnés par un système d'alarme qui, dans la région de Syracuse, par exemple, coûte \$3.95 par mois.

Les tableaux financiers présentés par la direction de CCL ne montrent pas de progression des profits. Au contraire, il faudra accepter une stabilisation des revenus afin d'investir massivement dans la reconstruction des réseaux.

«N'achetez pas une action de CCL pour le court terme», reconforte M. Lind.

L'achat de Premier Communications signifie une transaction de \$86 millions dont \$56 millions seront financés au taux préférentiel (plus de 17%). CCL paie environ \$175 par abonné ce qui représente une abaisse par rapport au prix de \$800 environ aux USA! (Vidéotron n'a payé que \$45 par abonné pour Câblotron Nationale; il faut dire que le réseau n'était pas dans le meilleur des états).

Ted Rogers n'ignore pas les difficultés qui l'attendent: le combat avec la compagnie de téléphone au Canada, la bataille avec les géants américains sur ce marché, les complications administratives avec le CRTC.

Mais ce prophète croit au câble comme son père croyait dans les possibilités du MF.



M. Rogers a retenu les services d'une firme montréalaise d'avocats, Gourde et Brunet, pour faire valoir son point de vue auprès du CRTC. À droite, M. André Gourde. (Photo par Jacques Grenier)

Docteur, on m'attend à Kinshasa... Les décalages horaires me tuent!

C'est simple. Je vous prescris un arrêt à Lisbonne.

TAP AIR PORTUGAL

Votre prochain voyage d'affaires devrait inclure un arrêt à Lisbonne; c'est le même prix! Votre agent de voyages connaît notre excellent réseau international de correspondances d'affaires. Ou téléphonez à TAP Air Portugal: à Toronto 364-6304, à Montréal 861-0911.

Brunet qui agit comme conseiller de M. Rogers dans ses démarches auprès du CRTC.

M. Rogers recherche des appuis pour convaincre le CRTC d'autoriser son entreprise, Canadian Cablosystems, de prendre le contrôle de la plus importante compagnie de câblodistribution dans l'Ouest, Premier Communications qui compte 400,000 abonnés. À la fin de 1978, M. Rogers a réussi à fusionner sa compagnie, Roger Telecommunications avec Canadian Cablosystems dont il est aujourd'hui l'actionnaire majoritaire. Canadian Cablosystems rejoint environ 600,000 abonnés et détient 49% des actions de Famous Players, propriétaire de plus de 300 salles de cinéma au Canada et en France.

La famille de M. Rogers a été l'origine de l'expansion des stations MF dans la région de Toronto.

«L'industrie du câble a dé-

TOUS LES AVANTAGES DE MONTREAL! ET QUELQUES AUTRES EN PLUS...

- Pleine éligibilité aux octrois du M.E.E.R.*
- Ample de terrain à coûts minimes
- Nous construisons pour vous
- Main-d'oeuvre stable
- Les coûts d'opération d'une ville de Province
- Le commissariat offre une assistance complète et efficace
- 30 minutes du Centre-ville de Montréal

*25% des coûts de capital pour tout projet industriel de \$100,000 et plus.

LES PARCS INDUSTRIELS DE LA RÉGION

ST-JEAN SUR RICHELIEU
ST-LUC
IBERVILLE

861-3397

Étienne Héroux
Commissaire Industriel
188 Nord Jacques Cartier
St-Jean sur Richelieu
P.Q. Canada J3B 6T2

C.P.G.
14 ^{3/4}%
1 an
14 ^{1/4}%
2-5 ans
compte d'épargne 12 1/2%

FIDUCIE CONTINENTAL
(514) 866-8885
1201, Place du Canada
taux sujets à changements
Membre de la Société d'Assurance-Dépôts du Canada

Une chance

...Il ya

LE GROUPE DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES

La Société d'assurance des Caisses Populaires La Sécurité
Compagnie d'Assurances Générales du Canada

Adressez-vous à votre courtier

Le nouveau centre informatique de la Banque Nationale fonctionne à plein

La Banque Nationale a annoncé hier que son nouveau centre informatique est maintenant en pleine activité. Tel que prévu, la banque a regroupé la semaine dernière tous ses services informatiques. À brève échéance, on y transfèrera également le Service de la carte Master Charge.

Le Centre informatique va devenir progressivement le centre de support de toutes les opérations de la banque — 515 points de vente sont maintenant reliés en direct, 650 sont reliés pour les comptes courants et tous les comptes chèques. Un grand nombre de fonctions courantes de compatibilité sont informatisées. Le Centre supporte quelque 1300 terminaux traitant environ 800.000 transactions chaque jour.

Le projet du Centre approuvé en novembre 1976 et confié à P.G.L. Architectes en 1977, a été quelque peu repensé à l'annonce de la fusion BCN — Banque Provinciale en juin 1979. Malgré certains changements, la date d'emménagement ainsi que le budget prévu de l'ordre de \$16 millions ont été respectés.

L'immeuble est situé à Montréal le quadrilatère formé par les rues Sanguinet, de la Gauchetière, Ste-Elizabeth et Viger — à proximité du milieu des affaires, du centre ville, des voies rapides et d'une station de métro. D'une superficie totale de 240.000 pieds carrés (22.300 m²), le Centre compte 4 étages dont chacun d'eux sont de 36.000 à 38.000 pieds carrés (3.350 à 3.520 m²). La Banque a ainsi voulu rassembler efficacement un nombre important d'opérations sur un même étage.

Quant à la qualité de l'aménagement, de larges baies éclairent l'intérieur de l'édifice. La Banque a prévu l'amortissement des bruits et a aménagé des quais spéciaux pour la réception et l'expédition. Une circulation efficace des documents et des chèques garantit un traitement rapide et minimise les risques de pertes.

Dans les relations patronales-ouvrières

Comment rompre la «psychose des négociations»?

Les patrons doivent surmonter leur crainte des syndicats et engager un dialogue direct et positif avec leurs employés, hors du cadre traditionnel des négociations collectives, s'ils veulent relever avec succès le défi numéro un des années 80, celui de la productivité.

C'est là l'essentiel du message que M. Gilles Laporte a livré hier aux participants d'un colloque organisé par l'Ordre des comptables agréés du Québec. Ancien sous-ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre dans le gouvernement Bourassa, M. Laporte est actuellement directeur du Service des relations de travail de la maison Mallette, Girouard, Letendre.

Les employeurs ont trop peur de se manifester au jour le jour auprès de leurs employés, a déploré le conférencier, et trop de chefs d'entreprise s'imaginent qu'ils doivent toujours passer par le syndicat pour communiquer avec leur personnel.

En conséquence, bien des salariés finissent par croire qu'ils doivent tout à leur syndicat, y compris leur emploi, a-t-il soutenu, ajoutant que cette situation ne peut qu'engendrer un climat d'affrontement et nuire à la motivation au travail.

Or la conjoncture économique s'annonce difficile pour les années à venir et la réussite des entreprises dépendra de plus en plus de leur capacité à accroître leur productivité. Pour l'Amérique du Nord, a dit M. Laporte, il s'agit d'un défi de taille puisque le niveau général de productivité y est à peu près stagnant depuis 1969, malgré les progrès énormes de la technologie.

Comment les entreprises peuvent-elles maintenir ou améliorer leur niveau de productivité? Il y a bien sûr plusieurs moyens, comme la formation des travailleurs ou la modernisation des équipements. Mais il y a un autre moyen qu'on néglige trop souvent, selon M. Laporte, et qui consiste à accroître la motivation du personnel en améliorant les communications patronales-ouvrières et, par conséquent, le climat de travail en général.

Pour atteindre cet objectif, a dit M. Laporte à son auditoire de cadres, «il est temps qu'on prenne les devants, qu'on cesse d'être à la remorque des syndicats».

«Les syndicats d'ici manquent de maturité, a-t-il poursuivi. Ils en sont encore au stade de l'épreuve de force, du syndicalisme de revendication.» En Europe et aux États-Unis, à son avis, on trouve des mouvements syndicaux plus «mûrs», qui discutent «à un niveau supérieur» avec les employeurs.

À mesure que les questions de base se règlent, selon M. Laporte, on s'oriente de plus en plus vers des négociations portant foncièrement sur la qualité de la vie au travail. Il

faudrait donc prévoir une participation accrue des salariés à l'organisation de leur milieu de travail.

À ce sujet, M. Laporte trouve intéressante la solution mise au point lors des dernières négociations à la firme américaine Chrysler, où l'on a

créé un «comité des politiques d'opération» réunissant représentants patronaux et syndicaux.

Estimant que la compagnie gérait mal ses affaires, a expliqué M. Laporte, les travailleurs ont demandé la création d'un comité au sein duquel ils

pourraient faire connaître leurs vues et recommandations sur la façon d'administrer l'entreprise et de planifier son avenir. M. Laporte trouve qu'il s'agit d'un heureux exemple, tout en reconnaissant que Chrysler, menacée de faillite, a pu accepter

une telle «expérience» parce qu'elle n'avait plus rien à perdre.

Selon M. Laporte, une des meilleures façons d'assurer un dialogue positif au sein d'une entreprise — qu'elle soit syndiquée ou non — est de mettre sur pied un comité paritaire

patronal-ouvrier pour traiter les problèmes de relations de travail dans un climat serein, loin de la «psychose des négociations». Il faut discuter et résoudre les problèmes avant qu'ils n'atteignent le stade des griefs, estime le conseiller en relations de travail. Autrement, c'est l'affrontement, et toutes les parties risquent d'en sortir perdantes.

Les employeurs doivent faire comprendre aux syndicats que les intérêts des deux parties sont convergents, a dit M. Laporte. L'objectif du patron, qui est de «fabriquer le meilleur produit au prix le plus bas», et celui des employés, qui est d'«obtenir les meilleures conditions de travail», ne sont pas contradictoires, mais complémentaires, a-t-il soutenu.

Austin Airways mettra en service sa nouvelle route reliant les Cris

La compagnie ontarienne Austin Airways a décidé d'aller de l'avant et d'offrir à compter de lundi prochain, un nouveau service aérien reliant, trois fois la semaine, Val d'Or et Matagami aux communautés criss de la Baie James, en dépit des protestations du gouvernement du Québec et de la compagnie rivale de Rouyn.

La Cour fédérale qui est saisie du différend n'a pas encore statué sur la validité du permis d'exploitation de Austin Airways qui devra s'associer sous peu avec les Cris du Québec pour former la nouvelle compagnie chargée d'exploiter cette ligne aérienne.

La compagnie ontarienne et les Cris ont décidé de commencer à offrir ce service parce qu'ils sont confiants que la Cour fédérale tranchera en leur faveur. M. John Mark du Grand Conseil des Cris du Québec a précisé hier, au DEVOIR, qu'il ne voyait d'ailleurs pas pourquoi, le service devait être retardé alors que le ministre des Transports de l'époque, M. Don Mazankowski leur avait accordé un permis le 15 février.

C'est justement l'octroi de ce permis qui est à l'origine de la plainte déposée par Québec Aviation de Rouyn appuyée par le gouvernement du Québec en Cour fédérale le mois dernier. Au mois de juillet 1979, la Commission canadienne des transports avait autorisé Québec Aviation (autrefois Air Brazeau) à desservir ce territoire mais trois jours avant l'élection fédérale de février, le ministre des Transports du gouvernement conservateur a retiré le permis pour l'accorder à Austin Airways, à la condition que la compagnie s'associe avec les Cris et que ces derniers détiennent la majorité des actions.

Hier M. Mark a révélé que les Cris auront 51% de la nouvelle société qui se nommera Air Creebec, et que cette proportion des actions répondait aux exigences du ministre.


Il a ajouté que les négociations avec le ministre des Postes vont bon train afin que Austin Airways et plus tard Air Creebec continuent d'être responsables du transport du courrier dans ces communautés éloignées. La compagnie aérienne détenait déjà le contrat puisqu'elle assurait un service vers le Nord québécois

depuis sa base de Timmins en Ontario. La population de l'Abitibi-Témiscamingue a d'ailleurs déjà dénoncé cette situation, en parlant du «scandal postal» qui permettrait à Austin Airways d'avoir droit à

un tarif pour le transport des marchandises moins élevé que ne le stipulait le Guide des tarifs du ministère des Postes. Les représentants du ministère des Postes en Ontario tentaient qu'on fasse un accroc

au Guide, ce qui favorisait la compagnie ontarienne.

Entre-temps, le ministère des Transports du Québec poursuit ses efforts en vue de susciter un regroupement des transporteurs du Nord-ouest.



L'AVENIR S'ANNONCE BIEN!

L'Assurance-Vie Desjardins est une institution bien à nous. Elle est l'un des agents économiques importants qui nous aident à bâtir l'avenir.

À toute personne et à toute entreprise, elle offre l'ensemble des services que l'on s'attend de recevoir d'une importante compagnie d'assurance-vie. Pour que l'avenir de ses assurés s'annonce bien, L'Assurance-Vie Desjardins, des services rapides, efficaces et complets. Pour que votre avenir s'annonce bien.

l'assurance-vie desjardins

Reed investira \$20 millions à Québec en 1980

QUÉBEC (PC) — La société Les Papiers Reed envisage d'investir \$20 millions en 1980 pour améliorer la productivité de ses usines et la qualité de ses produits.

C'est ce qu'indique la direction dans le rapport annuel 1979 qu'elle vient d'adresser aux actionnaires.

La majeure partie de ces investissements servira à moderniser la Papeterie Reed de Québec. Un vaste programme d'investissements y est déjà en cours, afin de rehausser la qualité du produit fini.

Depuis la vente de l'usine de Dryden Ont. En décembre dernier, la papeterie de Québec est la plus grosse usine du groupe Reed, qui exploite, de plus, une usine de lignosulfate à Québec et une carrière de calcaire à Saint-Marc, près de Québec. Sur la Côte-Nord, la production des camps forestiers de Forestville a augmenté de 19,5% en 1979, par rapport à l'année précédente.

Dans la région de Toronto, Reed possède la compagnie Dominion Colour, qui exploite deux fabriques de pigments. Cette compagnie a d'ailleurs connu une bonne année en 1979, malgré des ventes qui ont plafonné à cause d'une concurrence très forte.

À Winnipeg, le groupe exploite une usine de sacs et de rouleaux de papiers d'emballage, qui devrait augmenter ses ventes en 1980.

À Québec, la production de papier-journal a atteint des sommets records l'an dernier, avec une augmentation moyenne de 3%, atteignant une production de 1.000 tonnes par jour pour le papier-journal de 30 livres.

En 1979, la situation financière s'est redressée de façon spectaculaire. Les profits sont passés de \$3 millions en 1978 à \$44,4 millions en 1979, avec un bénéfice d'exploitation de \$33 millions.

Pour 1980, la direction indique que les perspectives sont favorables, mais demeurent tributaires des négociations pour le renouvellement de la convention collective qui expire le 30 avril prochain.



La Classe affaires d'Air France.

Pour l'homme d'affaires qui doit consulter des dossiers avant d'arriver en Europe, comme pour celui qui désire profiter de quelques heures de détente bien méritée, la nouvelle Classe affaires d'Air France représente désormais un privilège nécessaire.

La Classe affaires maintenant disponible sur nos Boeings 747 reliant le Canada et la France est réservée aux passagers payant le plein tarif économique.



LA CLASSE AFFAIRE

Des privilèges réels en vol comme au sol: sélection de votre réservation, compartiment d'enregistrement à l'aéroport, section spéciale réservée en cabine et pour votre confort, écouteurs, chaussons et masque de repos gratuits, apéritifs et vins au choix, champagne, fromages et dessert, digestifs servis gratuitement en plus d'un bon repas Air France.

Demandez la Classe affaires d'Air France lors de votre prochain voyage transatlantique.

AIR FRANCE

Le monde plus proche



Le Fripon

Au Fripon, la cuisine légère n'est pas prise à la légère.

Au Fripon, nous nous faisons un point d'honneur de vous servir les délices de la "nouvelle cuisine": une cuisine plus légère, des plats tout en saveur. Ces plats délicats, servis dans une chaude ambiance ponctuée de douces mélodies de notre accordéon-musette, ont fait succomber plus d'un gastronome. Car, comment résister aux charmes d'une escalope de veau aux fruits de mer ou d'une paupiette de saumon préparées selon les règles de l'art et arrosées d'un grand cru?

Le Fripon, véritablement un des hauts-lieux de la nouvelle gastronomie dans le Vieux-Montréal. Et, bien sûr, Le Fripon se fait un plaisir d'accepter la carte American Express, la Carte qu'on ne prend pas à la légère.

Le Fripon, 436, Place Jacques-Cartier, Montréal, 861-1386.

La carte American Express. Ne partez pas sans elle.

American Express Company est la propriétaire des marques de commerce qui sont utilisées par American Express Canada, Inc. à titre d'usage autorisé.

American Express, 1980

VENEZ CONSULTER NOTRE ABONDANTE DOCUMENTATION À NOS BUREAUX

VOYAGES TRAVELAIDE

CENTRE

St-Denis 4454 / Métro Mt-Royal	845-8225
Ste-Catherine 1010 / Métro Peel	861-7272
EST	
Beaubien 911 / Place St-Hubert	273-7755
Sherbrooke / Métro Langelier	254-9969
SUD	
Ville LaSalle / Place Newman	364-6780
Brossard / Place Portobello	672-5353
Longueuil / Centre Veronneau	679-3777
Bellefleur / Mail Monténach	467-1171
NORD	
Centre Normandie / Salaberry	331-9971
Laval / Centre Laval	687-0880
Laval Ouest / 5005 Dagenais	627-5151
Lachute / Galeries Lachute	562-3788

F-16 ou F-18A?

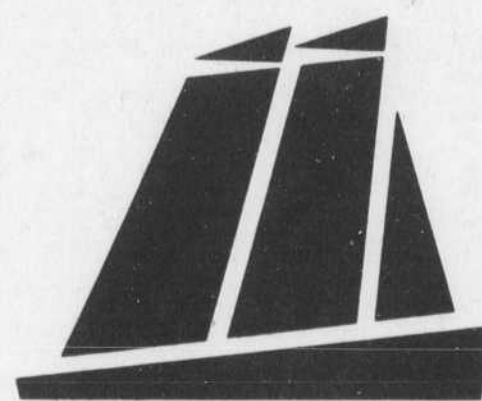
- À maintes reprises par le passé, le Gouvernement fédéral a annoncé que tout programme de développement économique au Canada doit se faire à partir de forces distinctives de chaque région.
- La région de Montréal représente 48 pour cent des *emplois* de l'industrie aéronautique canadienne.
- La région de Montréal représente 50 pour cent des *ventes* de l'industrie aéronautique canadienne.

Quel que soit le choix du nouvel avion de chasse, le F-16 ou F-18A, le Gouvernement fédéral doit en concentrer l'impact économique et technologique dans la région de Montréal.

LE COMITÉ DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DE MONTRÉAL



LA CHAMBRE DE COMMERCE
DU DISTRICT DE MONTRÉAL



THE MONTREAL
BOARD OF TRADE

N.B. — *Les entreprises et personnes, sauf celles qui sont en conflits d'intérêts, désireuses de souscrire à ce programme publicitaire, sont priées de faire parvenir leurs contributions à l'ordre de :*

COMTRAD

*Le Comité de promotion économique de Montréal
1080, Côte du Beaver Hall, 6^e étage,
Montréal (Québec) H2Z 1T1*

Malgré une sixième hausse consécutive au Canada

Le taux de chômage diminue légèrement au Québec

OTTAWA (CP) — Pour le sixième mois consécutif, le nombre de chômeurs a augmenté au mois de mars, et est passé de 949,000 qu'il était en février à 969,000 le mois dernier.

Les chiffres publiés hier par Statistique Canada indiquent que le taux de chômage a augmenté de un-dixième d'un pour cent pour atteindre 8,6%. L'an dernier à la même date, le taux de chômage au Canada était de 8,9%.

En tenant compte de facteurs comme l'embauche de travailleurs saisonniers, le

taux de chômage est de 7,4%, le même qu'en janvier dernier et légèrement inférieur au taux de 7,8% enregistré en mars 1979.

Aux États-Unis, le taux de chômage pour mars dernier était de 6,2%, inchangé depuis le début de l'année.

Le porte-parole du Parti conservateur en matière de finances, M. John Crosbie, a déclaré hier que le gouvernement devait pour créer des emplois d'abord juguler le taux d'inflation. Pour le député néo-démocrate, M. Bob Rae, ces propos de l'ex-

ministre conservateur des Finances sont mal avisés. «Vous ne pouvez séparer l'inflation et le chômage. Combattre l'inflation sur le dos des chômeurs est une politique idiote», a-t-il commenté.

Selon M. Crosbie, «les statistiques sur le chômage ne sont pas aussi mauvaises que la menace inflationniste, que le désordre économique général et que les taux d'intérêt élevés qui amèneront un terrible problème de chômage, bien pire que celui que connaît actuellement le Canada.» Il est temps que le gouver-

nement fasse connaître la date de son discours du budget, a poursuivi M. Crosbie. Les libéraux, a-t-il ajouté, devraient en plus maintenir en vigueur les mesures prises par les conservateurs pour aider les jeunes gens sans emploi, dans les régions où le taux de chômage est le plus élevé.

M. Rae préconise pour sa part que le gouvernement abaisse les taux d'intérêt.

Les statistiques d'hier font état d'une augmentation de 3,1% de l'effectif total des travailleurs canadiens, qui comprend les personnes ayant

déjà un emploi et celles se cherchant du travail. Cette augmentation de 3,1% en mars porte à 11,27 millions les effectifs ouvriers du Canada, en comparaison de 10,93 millions il y a un an.

Le taux de chômage désaisonnalisé pour les hommes âgés de 18 à 24 ans est passé en février de 12,8% à 13,8% en mars. Pour les femmes de cette même catégorie d'âge, le taux de chômage a augmenté de trois-dixièmes d'un pour cent pour atteindre 12,7%.

Chez les hommes de 25 ans et plus, le taux de chômage a

diminué légèrement, passant de 4,8% à 4,5% tandis que chez les femmes de cette catégorie d'âge, le taux a également diminué quelque peu, passant de 6,8% à 6,6%.

C'est à Terre-Neuve qu'on connaît le taux désaisonnalisé le plus élevé, avec 13,3% de chômeurs, une diminution par rapport au mois de février, au cours duquel le taux de chômage a atteint 14,4%.

Le taux de chômage a aussi diminué au Québec, de 9,8% à 9,5%. Dans d'autres provinces, on a aussi enregistré une légère baisse du taux de sans emploi. En Nouvelle-Écosse, par exemple, le taux de chômage est passé de 10,1% à 9,5%; il est passé de 5,8% à 5,6% au Manitoba et de 3,9% à 3,5% en Alberta.

Le taux de chômage de la Saskatchewan n'a pas changé et est demeuré à 3,9%.

C'est au Nouveau-Brunswick qu'on a connu de février à mars la plus importante hausse du taux de chômage, qui est passé de 9,8% en février à 11,1% en mars. L'île du Prince-Édouard a connu aussi une augmentation du taux de sans emploi, qui est passé de 10,2% à 10,5%. En Ontario, cette proportion a augmenté de trois-dixièmes d'un pour cent, passant de 6,6% à 6,9%. Les chiffres pour la Colombie-Britannique indi-

quant aussi une augmentation. Le taux y a changé de 7,3% à 7,7%.

C'est la ville de St. Catharines, en Ontario, qui comptait en mars la plus importante proportion de chômeurs, avec 15,3% des effectifs ouvriers sans emploi. Une autre ville ontarienne, Windsor, est en deuxième place dans ce palmarès peu reluisant, avec 13,8% de chômeurs. Ce taux élevé est toutefois favorablement comparable au taux de 19% inscrit en février.

Pour la ville de Québec, le taux de chômage a diminué quelque peu, de 9,7% à 9,6%, tandis qu'à Montréal ce taux est passé de 9,9% à 9,4%.

À Toronto, on connaît un taux de chômage de 5,7% tandis qu'à Calgary, la proportion des chômeurs n'est que de 3,9%.

Détente sur les taux; rechute du dollar US

par Clément Braise

PARIS (AFP) — Amorcée mardi en fin de journée, la rechute du dollar s'est fortement accélérée hier sur l'ensemble des places financières internationales.

La devise américaine a reperdu au début de la matinée plus de 2% par rapport à la plupart des monnaies — à l'exception de la livre sterling qu'elle a entraînée avec elle. Le franc français continuait, lui, à se raffermir face à l'ensemble des devises (y compris le mark), regagnant 4% sur le dollar, près du tiers du terrain perdu depuis le début de cette année (13%).

Cette rechute de la devise-reine étant jugée trop sévère par les gouverneurs des principales banques centrales, ceux-ci sont intervenus en fin de matinée pour l'enrayer et réduire quelque peu les écarts.

Elle a renforcé, d'autre part, la remontée des prix de l'or exprimés en dollars, remontée qui s'est poursuivie avec moins d'ampleur que mardi, mais a porté l'once de métal fin à \$548 sur les marchés anglais et suisse et à près de 78,000 francs le lingot d'un kilo à Paris.

Dans les milieux financiers internationaux, on explique ces mouvements par l'aggra-

vation des tensions au Moyen-Orient, où les menaces de conflit entre Bagdad et Téhéran compliquent la situation créée par les nouvelles sanctions américaines contre l'Iran. À cet égard, l'accueil mitigé réservé par les Européens et les Japonais aux appels à la solidarité du président Jimmy Carter, n'est pas de nature à renforcer le crédit des États-Unis, par conséquent de leur monnaie.

Dans ces mêmes milieux, on voit deux raisons à la prépondérance de ces réactions. D'une part, le souci de préserver les approvisionnements pétroliers car, même si avec une production annuelle d'environ 100 millions de tonnes (près de la moitié est exportée) l'Iran ne fournit guère plus de trois pour cent de la production mondiale, il couvre dix à treize pour cent des importations japonaises et onze pour cent de celles de la RFA.

Par ailleurs, à Londres, toujours le principal centre financier international, et dans d'autres capitales européennes, on répugne à «geler» les avoirs iraniens, comme l'avaient fait les États-Unis. Cette mesure avait ébranlé la confiance des investisseurs des autres pays et il est sûr que si elle était imitée, les conséquences seraient encore plus graves.

La partie est loin d'être jouée, alors que les risques encourus s'accroissent à chaque «relance».

Tout cela est mauvais pour le dollar. Cependant, les observateurs relèvent l'ampleur de sa nouvelle faiblesse — peut-être temporaire — nul n'ose faire un pronostic — alors que la cause essentielle de son raffermissement depuis trois mois (la folle surchère des taux d'intérêt aux États-Unis) n'a pas disparu.

Même si le rendement des bons du Trésor a amorcé un

très léger recul, les banques américaines demandent toujours un taux de 20% à leurs meilleurs clients. Hier cependant, une petite banque new-yorkaise a ramené son taux à 19,4%.

Selon beaucoup de spécialistes, ce taux de 20% pourrait bien marquer le sommet de la courbe, avant la désescalade que provoquerait une récession économique aux États-Unis, dont les signes se multiplient.

Dans ces conditions, l'aggravation de l'affaire d'Iran aurait servi de catalyseur

pour une spéculation à la baisse du dollar, en prévision d'un reflux des taux d'intérêt.

Si les faits confirment cette analyse, la rechute du dollar, si elle ne devient pas une maladie grave déclenchant une nouvelle tempête monétaire, annoncerait une détente internationale des taux d'intérêt dont le niveau actuel empêche les économies de divers pays.

Enfin, si cette rechute continue sans dérapage, elle éloignera la menace d'une nouvelle hausse des prix des carburants.

Une compagnie du groupe Prenor.

FIDUCIE NORD-AMÉRIQUE

85 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal, Qué. H2X 3P4 (514) 281-1818

CERTIFICATS DE PLACEMENT GARANTI

1 AN

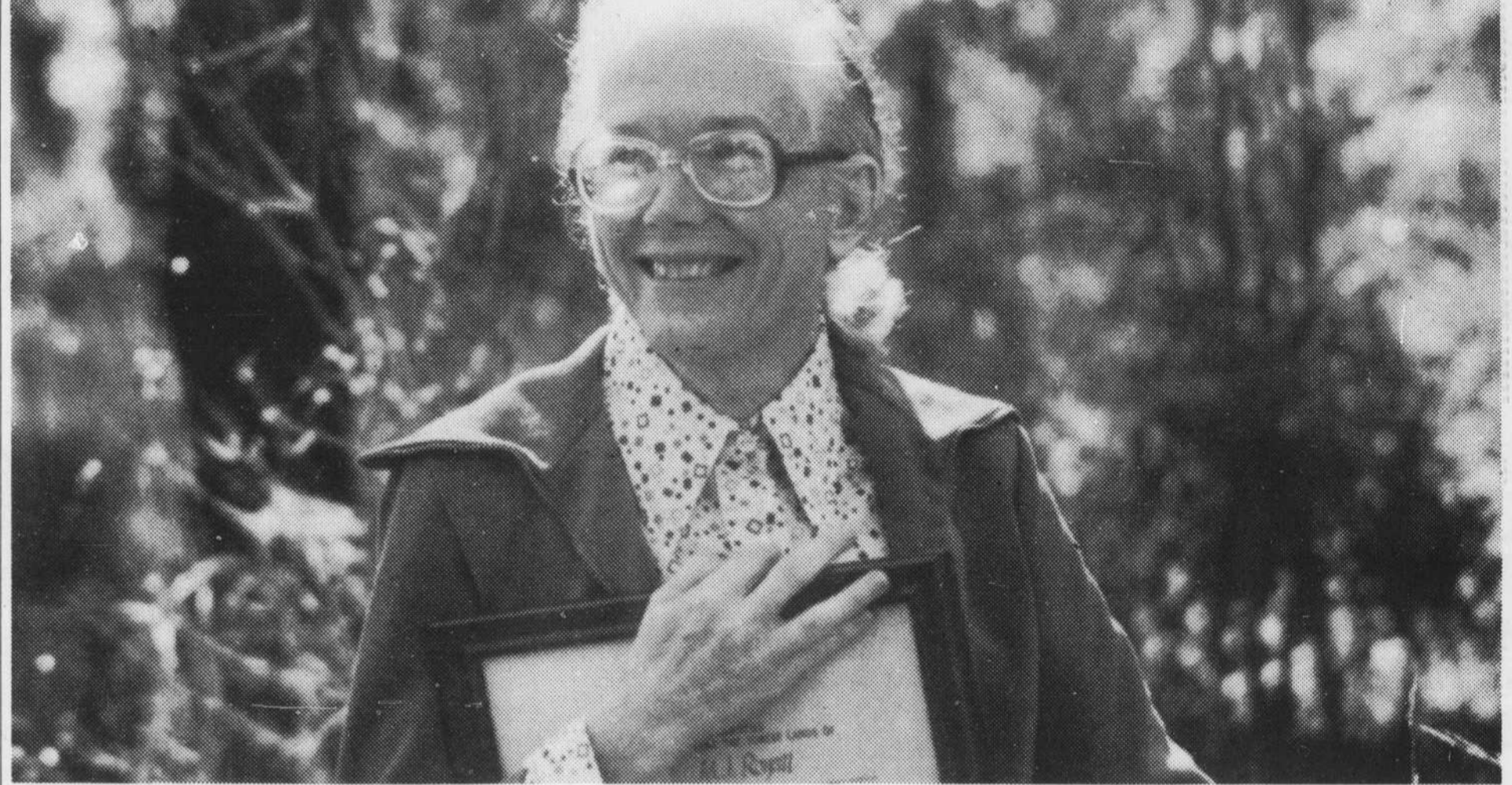
15

INTÉRÊTS ANNUELS

• Intérêts semestriels: 14,34%

Autres taux disponibles sur demande

- Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec et membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada
- Taux sujets à changements sans préavis



Madame J.D. Royall de Charleston en Caroline du Sud cultive des pins à croissance rapide qui font une vive concurrence à nos forêts. Alors que chez nous, il faut toute une vie pour qu'un arbre soit prêt pour la récolte, quinze ans suffisent dans son pays.

La concurrence...en chair et en os!

Madame Royall, dont l'accent mélodieux rappelle la célèbre Scarlett O'Hara du film "Autant en emporte le vent", n'en est pas moins une concurrente redoutable de l'industrie forestière canadienne. En dix ans, Madame Royall a transformé ses deux cents acres en une forêt productrice, bientôt prête pour la coupe.

Pour alimenter les usines de papiers des États-Unis, l'American Tree Farm System regroupe environ 400 000 propriétaires de plantations comme Madame Royall.



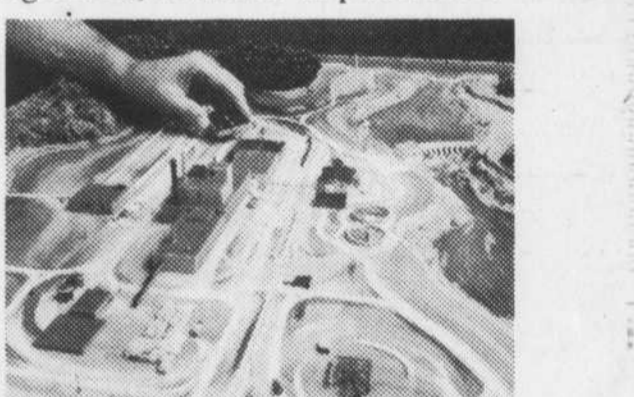
Les gouvernements et l'industrie forestière sont de plus en plus conscients de l'importance du reboisement pour répondre à nos besoins futurs. Au Canada, un emploi sur dix dépend de nos forêts.



Les exportations de pâtes et papiers rapportent à chaque famille canadienne environ \$1 000 par an, plus que toute autre industrie manufacturière.

Les concurrents jouissent de nombreux avantages: un climat plus chaud qui fait pousser les arbres plus vite, des récoltes faciles et des coûts d'exploitation moins élevés. Cependant, une récente

Nous y gagnons tous quand les profits sont réinvestis. Les exportations de produits de pâtes et de papiers représentent pour chaque famille canadienne environ \$1 000 par an—plus que les exportations agricoles, minières ou pétrolières.



Les profits investis pour la modernisation et l'expansion des usines aident à conserver au Canada sa place concurrentielle sur les marchés internationaux.

Pour obtenir notre brochure intitulée "CROISSANCE", écrivez à: Service des communications, Division P1, Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers, 2300 Immeuble Sun Life, Montréal, Québec H3B 2X9.

L'industrie des pâtes et papiers du Canada

OCDE

- **PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE N° 26**
Les perspectives pour l'économie mondiale ont été assombries par les développements sur le marché international de l'énergie et par une inflation intérieure croissante dans certains pays de l'OCDE. Ce numéro analyse les perspectives à court terme, les risques de l'avenir, quelques impératifs pour une politique immédiate et les grandes lignes d'action futures. 148 pages, décembre 1979, Can \$9,60. Abonnement (2 numéros à paraître en juillet et décembre 1980), Can \$21.
- **ÉTUDES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE. Série 1980** Première étude parue dans la Série: **ÉTATS-UNIS** (novembre 1979), 112 pages. L'étude, Can \$ 4,20. Abonnement à la Série (20 à 22 études à paraître), Can \$72.
- **L'OBSERVATEUR DE L'OCDE**
Une information concise, à jour, qui fait autorité sur les problèmes les plus importants traités par l'OCDE: l'inflation, l'emploi, le chômage, l'énergie, les sociétés multinationales, les marchés financiers, l'environnement, la science et la technologie, l'aide aux pays en développement et les échanges avec le tiers-monde. Abonnement (6 numéros): Can \$10,80.
- **COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT. EXAMEN 1979**
Efforts et Politiques poursuivis par les Membres du Comité d'Aide au Développement. Décembre 1979, 320 pages, Can \$22,80.
- **INVESTISSEMENT INTERNATIONAL ET ENTREPRISES MULTINATIONALES.**
Edition révisée de 1979. Janvier 1980, 32 pages, Can \$3,60.
- **INVESTISSEMENT INTERNATIONAL ET ENTREPRISES MULTINATIONALES.**
Ré-examen de la Déclaration et des Décisions de 1976. Août 1979, 72 pages, Can \$7,20.
- **PRIX DE TRANSFERT ET ENTREPRISES MULTINATIONALES.** Juillet 1979, 106 pages, Can \$10,80.
- **CONCENTRATION ET POLITIQUE DE CONCURRENCE.** Rapport du Comité d'experts sur les pratiques commerciales restrictives. Janvier 1980, 192 pages, Can \$11,40.
- **POLITIQUE DE CONCURRENCE DANS LES SECTEURS RÉGLEMENTÉS ET PLUS PARTICULIÈREMENT L'ÉNERGIE, LES TRANSPORTS ET LES BANQUES.** Septembre 1979, 216 pages, Can \$13,20.
- **L'INCIDENCE DES NOUVEAUX PAYS INDUSTRIELS SUR LA PRODUCTION ET LES ÉCHANGES DES PRODUITS MANUFACTURÉS.** Rapport du Secrétaire général. Juin 1979, 108 pages, Can \$14,40.
Série «OCDE Études monétaires»:
- **OBJECTIFS MONÉTAIRES ET LUTTE CONTRE L'INFLATION.** Juillet 1979, 112 pages, Can \$11,40.
- **NÉGOCIATIONS COLLECTIVES ET POLITIQUES GOUVERNEMENTALES DANS DIX PAYS DE L'OCDE:** Allemagne, Autriche, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, Suède. Janvier 1980, 172 pages, F.36.
- **L'INDEMNISATION DES CHÔMEURS ET LES MESURES FAVORISANT LEUR EMPLOI.** Rapport général et Études par pays: Canada, France, Allemagne, Suède, Royaume-Uni, États-Unis. Septembre 1979, 304 pages, Can \$21.
- **CATALOGUE DES PUBLICATIONS DE L'OCDE.** (Contient une documentation sur les ABONNEMENTS SELECTIFS AUX PUBLICATIONS DE L'OCDE. Gratuit)
Bon à retourner à:
RENOUF PUBLISHING COMPANY LTD.
2182 ouest, rue Ste-Catherine
MONTREAL, Qué. H3H-1M7
ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES
2 rue André-Pascal, 75775 PARIS Cedex 16, France

Les amis de la faune s'élèvent contre les empiètements du ministère de l'Agriculture

La Fédération québécoise de la faune (FQF) s'est élevée hier contre la destruction des «battures» de Kamouraska et la canalisation de la rivière du Sud, à une quarantaine de milles de Montréal, deux initiatives du ministère de l'Agriculture du Québec en vue de récupérer ces terrains à des fins agricoles.

La FQF, qui a accusé hier le ministre de l'Environnement, M. Marcel Léger, de ne «pas faire le poids» devant son collègue de l'Agriculture, M. Jean Garon, a décidé de contester un projet de règlement, qui relèverait les ministères de l'Agriculture et celui de l'Énergie et des Ressources (autrefois Terres et Forêts) de l'obligation d'effectuer des études d'impact écologiques avant d'entreprendre des travaux susceptibles de compromettre l'équilibre de la nature. Le projet de règlement en question a récemment été publié dans la Gazette officielle du Québec et la FQF, ainsi que les autres associations de conservation et de protection de l'Environnement, ont 60 jours pour y faire opposition.

La conférence de presse de la FQF contre les empiètements de l'Agriculture sur l'environnement a, d'autre part servi, de rampe de lancement à une étude d'impact produite par le Service canadien de la faune sur le projet

d'endiguement des battures de Kamouraska.

Ce rapport, qui comble l'absence de documents officiels du ministère de la Chasse et de la Pêche du Québec sur cette question, démontre que les marais de Kamouraska produisent à eux seuls trois fois plus de canards noirs que tout le reste du Saint-Laurent, entre Québec et Cornwall.

«Ironiquement, a précisé hier le porte-parole de la FQF, M. Robert Joyal, cette espèce de canards diminue continuellement chaque année et les spécialistes s'accordent pour affirmer que la disparition de son habitat est la première cause de la diminution des populations, d'où l'importance de sauvegarder ces marécages estuariens».

Le canard noir compte d'autre part parmi les espèces les plus appréciées des chasseurs, dont les 181 associations à buts non lucratifs sont représentées par la FQF. Il y a plus de 600.000 chasseurs au Québec.

Non seulement la construction de digues en vue d'assécher une partie des marais de Kamouraska est une menace pour le canard noir, mais les oies blanches sont de plus en plus menacées dans ce secteur où elles émigrent en plus grand nombre depuis quelques années, parce que leur habitat rétrécit constamment dans les autres régions et que

les battures de Beauport ont fait place en partie à l'auto-route Dufferin-Montmorency, construit par l'actuel gouvernement, soutient la FQF.

Selon l'étude d'impact du Service canadien de la faune, la valeur des marécages de Kamouraska comme «filtreurs d'eau» équivaut à celle d'une usine d'épuration d'une valeur de plus de \$5 millions. Le même rapport établit d'autre part la valeur des terres agricoles récupérées par le projet d'endiguement à une valeur totale de \$3 millions «bruts» à condition qu'on y cultive des légumes. Mais comme il appert que ces bandes de terrains d'une superficie de 500 acres serviront à la culture de céréales, la valeur totale des revenus agricoles ainsi obtenus atteindra à peine le demi-million de dollars.

Au Danemark, souligne la FQF, la destruction de tels marécages a provoqué la mise en place de moratoires qui ont été prolongés pour la plupart par la suite. Cela a débuté en 1953.

Devant ces faits et leurs conséquences prévisibles sur la faune, la FQF affirme que «les faibles gains en superficie cultivable (moins de un demi de un pour cent des terres de cette région) est loin de compenser pour les pertes de ces marécages inestimables». Il ne semble pas, cependant, que le ministère de l'Agriculture

entende de cette façon car, selon les renseignements obtenus par la FQF, les travaux d'endiguement seraient sur le point de reprendre. L'automne dernier, le ministère de l'Agriculture déclarait au DEVOIR que la suite du projet devrait faire l'objet d'études avant d'être poursuivie.

D'autre part, la FQF a noté hier que «jamais l'Agriculture n'a obtenu le permis du ministère de l'Environnement, tel

que le demande la loi». Au ministère de l'Agriculture, on allègue, selon la FQF, que ce permis n'est pas nécessaire car on juge ces travaux sous l'angle de la «réfection» et non comme un projet de construction. De premiers aboiteaux des battures avaient été construits, il y a plusieurs décennies mais les marées les ont à toutes fins utiles fait disparaître sous une mer de joncs.

Enfin, la FQF a tenté de savoir si le projet «officieux» n'était pas plus important que celui dont on parle officiellement. Le ministère de l'Agriculture ne livre aucune information sur le sujet.

Pour la FQF, la destruction projetée de la rivière du Sud, dans la région métropolitaine, procède de la même «perception limitée» de la valeur des marais.

Vers une réorganisation des syndicats d'infirmières?

QUEBEC (PC) — La Fédération des syndicats professionnels d'infirmières et d'infirmiers du Québec (FSPIQ) préconise le sabordement de l'Ordre des infirmières et infirmiers et la création d'une nouvelle centrale syndicale qui pourrait être connue sous le nom de Centrale de la santé du Québec (CSQ).

C'est du moins ce qui ressort d'un document qui doit être soumis à la réflexion des délégués lors du premier congrès d'orientation de la fédération, prévu pour septembre prochain.

Ce document propose un changement d'orientation ra-

dicale dans l'évolution des syndicats d'infirmières mais souligne que ces changements devront se faire par étapes.

L'apparition d'une centrale unique pour tous les membres présente des ressemblances très nettes avec le choix effectué il y a une dizaine d'années par les enseignants. Ils avaient délaissé alors les associations corporatistes pour se regrouper dans la Centrale de l'enseignement du Québec. Un perimètre de la CEQ, M. Rémy Morissette a d'ailleurs été «prête» à la FSPIQ pour son congrès d'orientation.

Quant au sabordement de l'Ordre des infirmières et in-

firmiers il est devenu nécessaire selon le document parce que l'intérêt des infirmières et des infirmiers du Québec est «de faire disparaître tout ce qui implique un autocontrôle ou une autodiscipline sur nous, par nous et avec notre argent».

Selon la Fédération, l'Ordre témoigne d'une tendance maoïste «de payer quelqu'un pour nous démolir». Le public devrait s'en remettre à ses représentants pour se défendre puisque selon le rapport, les gouvernements, les employeurs, les médecins et les autres corps d'emploi sont en mesure «de défendre eux-mêmes leurs intérêts».

DÉCÈS

Notes s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:00 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

JOBIN, Cécile. — À Montréal, le 7 avril 1980 à l'âge de 80 ans, est décédée Mme Cécile Morin, épouse de feu le notaire Gérard Jobin. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Jacqueline (épouse de Claude Gouban), Jacques, prêtre assistant-dominical à St-Sixte et psychothérapeute, André, courtier en immobilier (époux de Thérèse Labossière) et son petit-fils Marc Jobin. Elle laisse également sa sœur Mme Hermine Prendergast ainsi que de nombreux neveux et nièces. Les funérailles auront lieu le jeudi 10 avril. Le convoi funéraire partira des salons Boudrias & Cormier Enr., 816 boul. Ste-Croix, St-Laurent, pour se rendre à l'église St-Sixte où le service sera célébré à 2 heures. Et de là au cimetière Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7 heures.

DÉCÈS

d'Anne-Marie Dionne

Anne-Marie Dionne est décédée à Montréal le 3 avril 1980; elle laisse dans le deuil son père, Joseph-Alexandre-Dionne, sa mère, Stéphanie Brunet, son frère Jacques et son épouse Jacqueline Sautier, sa sœur Madeleine et son époux Pierre Tousignant, ses trois neveux Jean, Gilles et Marc Dionne.

Bachelière ès arts de l'Université de Montréal (1945), Anne-Marie Dionne est d'abord professeur de français à Webster College, affilié à l'Université Saint-Louis, Missouri, dont elle est boursière et où elle poursuit des études en langue anglaise et en littératures anglaise et américaine.

De retour au Québec, elle s'inscrit à la Faculté des lettres de l'Université de Montréal où elle termine sa scolarité pour le doctorat en histoire. Attirée par l'action sociale, Anne-Marie Dionne travaille ensuite dans différents milieux universitaires et culturels où elle occupe divers postes avant de devenir secrétaire générale, puis présidente générale de la Société d'étude et de conférences (1957-1971). Membre de l'Association des Femmes diplômées des Universités, membre puis présidente (1978-1980) du Conseil régional de Montréal de la Fédération des Femmes du Québec.

Des dons au Centre d'oncologie (cancerologie) de l'Hôpital Notre-Dame, 2065 rue Alexandre de Séves, Montréal H2L 4K8, seraient appréciés.

POTHIER-LOCAS, Pauline. — À l'Hôtel-Dieu de St-Hyacinthe, le 9 avril 1980 à l'âge de 71 ans, est décédée Mme Pauline Pothier-Lucas épouse de Jean Locas, pharmacien. Outre son époux, elle laisse 2 fils et 1 fille: M. Mme Serge Locas, M. et Mme Gerald Locas de St-Hyacinthe et Mme Danielle Locas de St-Lambert. Lui survivent également 4 frères, M. le juge et Mme Philippe Pothier, M. Mme Roland Pothier, Dr. et Mme Yves Pothier de St-Hyacinthe, Dr. et Mme Guy Pothier de Montréal ainsi que 2 belles-sœurs: Mlle Hélène Locas de Lachine, Sr. Suzanne Locas des Soeurs Ste-Croix de Hauterive. Les funérailles auront lieu le samedi 12 avril. Le convoi funéraire partira des salons René J. Mongeau Ltée No 1105 rue Girouard, St-Hyacinthe pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire où le service sera célébré à 2:00 heures, et de là au cimetière Notre-Dame-du-Rosaire lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs, des dons à l'Institut de cardiologie de Montréal seraient appréciés.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

AHMED JAZOULI
avocat
Agent de marques de commerce
5161 Côte-des-Neiges
Montréal H3T 1X9
Tél.: 735-0992

MACHINES À ÉCRIRE
reconstruites, modèles récents
UNDERWOOD TM \$185.
OLIVETTI 88 \$130.
Rég. SPÉC.
Editor 4: \$990. \$630.
Editor 3: \$725. \$425.
Portative neuve \$129.50
Quantités limitées
CANADA DACTYLOGRAPHIE INC
7035 av. du Parc, MH1
270-1141
OUVERT SAMEDI MATIN

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS
Associés
Fondée en 1892
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur
1514, Docteur Panfield
Montréal H3G 1K5. Tél.: (514) 934-0272
Télex 05-268656. Cable MARION
Télécopier international Xerox 400

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
210 St-Jacques
Suite 300 845-4194

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE C.A.
ROBERT ST-JEAN C.A.
GILLES SPERANO C.A.
JACQUES BRANCHAUD C.A.
2345 est. Bélanger
Montréal 729-5226

samson, BELAIR & ASSOCIÉS
Comptables agréés

QUÉBEC - MONTRÉAL - OTTAWA - TORONTO - CALGARY - VANCOUVER
RIMOUSKI - TROIS-RIVIÈRES - SHERBROOKE - SAINT-HYACINTHE - KITCHENER
SEPT-ÎLES - MATANE - COATICOOK - FORT LAUDERDALE (U.S.A.)

le DEVOIR publiera son cahier spécial sur le **MOUVEMENT COOPÉRATIF** le jeudi 17 avril prochain

Vous pouvez réserver des tirés à part dès maintenant en appelant à (514) 844-3361

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

COLLÈGE COMMUNAUTAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

INSTRUCTEUR EN TECHNOLOGIE

Le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, Campus de Bathurst, requiert les services d'un instructeur pour l'enseignement du cours d'informatique qui conduit à la formation de programmeurs-analystes.

Le postulant devra enseigner dans un programme post-secondaire de deux ans conduisant à l'obtention d'un diplôme en technologie. Il devra enseigner la partie théorique de l'informatique dans la langue française. Les principaux sujets à enseigner sont: l'analyse de systèmes, la programmation y compris les langages BASIC, ASSEMBLER, COBOL, FORTRAN, R.P.G. et A.P.L.

Le poste offre d'excellentes conditions de travail avec des avantages sociaux tels que congés de vacances et de maladie, participation aux régimes de pension, d'assurance-vie et d'assurance-maladie.

Nous invitons les candidatures de ceux qui possèdent un diplôme universitaire en informatique ou l'équivalent et qui possèdent au moins trois années d'expérience dans le domaine de l'informatique.

Le salaire varie entre \$19.890 et \$28.152 par année selon les titres, qualités et l'expérience.

Faire parvenir sa candidature au soussigné au plus tard le 30 avril 1980. Donner ses titres et qualités, sa formation et son expérience.

M. T. C. Belliveau,
Directeur-adjoint de l'Administration
Collège communautaire du Nouveau-Brunswick
Campus de Bathurst
C.P. "1"
Bathurst, N.-B.
E2A 3Z2

Une firme industrielle d'envergure de la région de Montréal est à la recherche d'un **CONSEILLER JURIDIQUE EN RELATIONS DE TRAVAIL**

FONCTION:
Agir comme conseiller légal pour le service des Relations de travail auprès des conseils d'arbitrage et autres tribunaux chargés de l'administration des lois ouvrières.
Participer aux négociations et à l'administration des conventions collectives.

EXIGENCE:
Formation en droit et expérience pertinente en relations de travail.

RÉMUNÉRATION:
— Salaire initial et plan de carrière très avantageux;
— Emploi stable et avantages sociaux substantiels.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

CASE POSTALE 1334
Place d'Armes
Montréal
H2Y 1L0

NORDAIR recherche des candidats intéressés à rejoindre son équipe de professionnels au sein de ses services de Génie et de l'Entretien. Des postes sont présentement disponibles pour — des mécaniciens en recouvrement de métal — des techniciens en avionique — des mécaniciens d'aéronautique.

Les candidats devraient avoir de l'expérience dans l'industrie de l'Aéronautique ou être diplômés d'une maison d'enseignement telle que l'école d'aéronautique du Cégep Édouard-Montpetit ou autre institution reconnue du Québec.

Les personnes intéressées sont priées de nous faire parvenir une demande par écrit et un résumé à:

Nordair Ltée
Service du personnel
Case postale 4000
Dorval (Québec)
H4Y 1B8

NORDAIR

SECRÉTAIRE

EXIGENCES:
Bonne connaissance de la grammaire française et anglaise, aptitudes en traduction dans les deux langues, dactylographie précise et rapide, initiative, discrétion, sens des responsabilités, cours classique un atout, 5 ans et plus d'expérience.

LIEU DE TRAVAIL: Secteur Pie IX - Jarry

SALAIRE: \$512.37 / 2 semaines et avantages sociaux excellents.

Faire parvenir votre curriculum vitae (discrétion assurée) à:

DOSSIER 3260
Le Devoir
C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

L'ASSOCIATION POUR LES DÉFICIENTS MENTAUX DE PRESCOTT-RUSSELL recherche un **DIRECTEUR EXÉCUTIF**

RESPONSABILITÉS:
Sous la direction d'un bureau de direction, coordonner les activités d'une variété de services spécialisés aux déficients mentaux; administrer des budgets totalisant \$1.000.000, annuellement; planifier, avec les autres agences communautaires, de nouveaux services; s'occuper de la gestion de 56 employés; etc...

QUALIFICATIONS:
— Le poste requiert une connaissance approfondie des principes d'administration, de comptabilité et de gestion du personnel;
— Une bonne connaissance de la déficience mentale, une facilité à communiquer en anglais et en français d'une façon orale et écrite;
— Du tact et de la diplomatie, etc.

SALAIRE: \$20.000 à \$28.000, annuellement.

DATE DE FERMETURE: dimanche le 27 avril 1980.

Les demandes d'emploi seront acceptées au bureau de:

L'Association pour les Déficients Mentaux de Prescott-Russell
C.P. 300
L'Orignal, Ontario K0B 1K0
Tél.: (613) 675-4627

directeur comptabilité dynamique et d'envergure

Notre client est une société financière réputée dans tout le pays. Le lancement de nouveaux produits et d'une action commerciale énergique a donné un nouvel essor à ses activités au Canada.

Pour faire face à cette expansion, les systèmes comptables au siège social ont été remaniés et de nouveaux postes ont été créés suivant les secteurs d'activité concernés. Ces secteurs prendront encore plus d'ampleur à l'avenir.

Poste à Montréal
Ce directeur sera appelé à:

- diriger trois superviseurs et leur équipe, qui comprend déjà plus de 20 personnes
- organiser et gérer les systèmes comptables sous sa direction, depuis les succursales jusqu'au siège social

- participer à la phase finale de l'implantation des systèmes de traitements informatisés dans son secteur.

Attributs recherchés:

- formation universitaire ou l'équivalent, ou titre comptable professionnel
- plusieurs années d'expérience à la direction d'une équipe de travail
- l'expérience du secteur financier est souhaitable mais non nécessaire.

Il est offert d'excellents avantages sociaux, dont le stationnement au centre-ville.

Adressez-nous votre curriculum vitae détaillé. Discrétion assurée. Mentionner dossier n° 4011

Price Waterhouse et Associés
conseillers en administration

1200, avenue mcgill college
montréal H3B 2G4
membre de l'association canadienne des conseillers en administration

PROFESSEUR EN INFORMATIQUE DE GESTION

Le Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois (Université du Québec) à Rouyn est à la recherche d'un professeur régulier en informatique de gestion pour dispenser des cours dans ses programmes en administration, en sciences comptables et en informatique de gestion.

Qualifications: Les candidats devront normalement posséder une scolarité de 3e cycle en informatique et en administration ou dans un domaine connexe. De plus, ils devront démontrer des intérêts et des aptitudes pour l'enseignement et la recherche universitaires. Les candidats possédant une scolarité de 2e cycle appuyée d'une expérience de quelques années soit comme consultant en informatique, soit comme responsable de développement de systèmes informatiques, seront également considérés.

Lieu de travail: Rouyn

Date d'entrée en fonction: 1er juin 1980

Traitement: Selon la convention collective en vigueur

Date limite: Prière de faire parvenir votre curriculum vitae avant 17 h, le vendredi 25 avril 1980, à l'adresse suivante:

Directeur du Département des sciences administratives et sociales
Université du Québec, Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois
435, rue Gagné, case postale 700
Rouyn, Québec J9X 5E4 79-80-079

Université du Québec
Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois

Victoire décontractée du Canadien 8-4 sur les Whalers

Les séries éliminatoires, quelle perte de prestige!

Les huitièmes-de-finale, ces simulacres de séries éliminatoires, ont de nouveau sévi hier soir au Forum à l'occasion du second match opposant le Canadien aux Whalers de Hartford. Plus qu'un simulacre, c'est en fait une véritable imposture à laquelle ont assisté les 12,000 spectateurs

présents sur les 15,242 annoncées. Le Canadien l'a emporté 8-4 mais il n'a pas à s'en glorifier tant l'adversaire était démuné. Un placier du Forum, dont la fidélité à l'organisation du Canadien ne peut être mise en doute, a commenté le match en des termes qu'auraient en-

dossé la majorité des spectateurs. «Les séries de la coupe Stanley subissent une lourde perte de prestige avec des matchs de cette qualité, commente-t-il. Certains joueurs jouent sous de fausses représentations. Je parierais même que les Voyageurs de la Nouvelle-Ecosse

pourraient vaincre les Whalers. Et les vieux maintenant. C'est scandaleux de faire payer le gros prix pour voir de anciennes vedettes d'une autre époque. Les Bobby Hull, Gordie Howe et aussi les plus jeunes de l'équipe feraient mieux de se limiter à des matchs hors-concours. Et dire

qu'un bon joueur comme Jean Savard n'a même pas l'occasion de jouer. C'est à n'y rien comprendre. Mais le public n'est pas dupe. Vous voyez tous ces sièges vides. On ne peut pas rire du public indéfiniment. Les partisans des Bruins de Boston semblent avoir

compris. Seulement 9,000 d'entre eux ont assisté au match de mardi contre les Penguins de Pittsburgh. Comme nous sommes loin d'ailleurs des rencontres serrées de jadis. Un match comme celui d'hier ne diffère en rien d'une partie de saison. Le pointage est élevé et au-

cune atmosphère n'habite le Forum. Faut croire qu'il faudra attendre les quarts-de-finale, si ce n'est les demi-finales, pour voir du hockey de qualité. On aurait pu espérer une meilleure performance des Whalers, même s'ils étaient privés du défenseur Rick Ley et de l'ailier droit Blaine Stoughton, auteur de 56 buts en saison. Le Canadien a cependant frappé tôt dans le match. Il menait en effet 2-0 après seulement 80 secondes de jeu. Le premier tiers s'est terminé sur la marque de 3-0. Le Canadien a poursuivi l'attaque en deuxième, portant le compte à 8-2. En troisième, les Whalers ont réduit l'écart à 8-4, ce qui a laissé un goût amer chez les joueurs du Canadien.

et Guy Lafleur ont été les autres marqueurs du Tricolore. Le gardien Denis Herron pourrait par ailleurs passer à l'histoire comme le gardien ayant accordé le dernier but au légendaire Gordie Howe. Le vétéran de 52 ans a en effet marqué le dernier but de la rencontre avec l'aide de son fils Mark lorsque son tir du revers a dévié sur le patin de Gilles Lupien. Ce ne fut pas un but classique, mais qu'importe. Gordie Roberts, Ray Newfield et Marty Howe ont également compté. Cette série se poursuivra et se terminera, espérons-le, demain soir à Hartford. Pour le bien du hockey.

2ème gain de Buffalo, Minnesota, Chicago et Rangers

Les Kings marquent cinq fois sur échappée

UNIONDALE (AP) — Les Kings de Los Angeles ont profité d'une défensive poreuse pour enfler cinq buts sur des échappées et finalement ils ont battu les Islanders de New York 6-3 hier soir à Uniondale, dans le deuxième match de la série huitième de finale. Cette série est maintenant à égalité 1-1.

Le vent avait complètement changé de bord, puisque la veille les Islanders avaient écrasé ces mêmes Kings 8-1.

Dave Taylor a été le meilleur des Kings avec deux buts. Les autres ont été marqués par Glenn Goldup, Steve Carlson et durant deux désavan-

ges numériques par Mike Murphy et André St-Laurent.

Pour les Islanders, les compteurs ont été Bob Bourne, John Tonelli et Garry Howatt, qui ont déjoué tour à tour Mario Lessard.

C'est Glenn Resch qui était devant la cage des Islanders et il n'a pas connu son meilleur match. Il faut dire à son avantage qu'il n'a pas été aidé dans sa cause par ses coéquipiers.

Carlson était au cachot quand Mike Murphy a ouvert le pointage après avoir enlevé le disque à Michael Bossy dans son territoire. La suite fut une comédie d'erreurs par la défensive plus que poreuse des

Islanders. Cette série se poursuivra maintenant à Los Angeles, demain soir.

À Buffalo, les Sabres, utilisant leur jeu de puissance à volonté, ont été sans pitié pour les Canucks de Vancouver et ils les ont blanchis 6-0 dans le deuxième match de leur série trois de cinq, prenant ainsi une avance de 2-0.

C'est Robert Sauvé, le gardien ayant conservé la meilleure moyenne au cours de la saison (2,36 buts) qui était devant la cage des Sabres. Il a bloqué 22 rondelles et il a enregistré le premier blanchissage en série dans les sept dernières années pour cette équipe.

Richard Martin a compté deux fois pour les Sabres pendant que Mike Ramsey, Gilbert Perreault, Richie Dunn et Ric Seiling ajoutaient des simples.

Les Sabres menaient déjà 4-0 après le premier vingt et avaient terminé leur soirée de travail après deux périodes. Les deux clubs n'ont pas marqué en dernière reprise.

C'est Gary Brohly qui a commencé la partie devant le filet pour les Canucks, mais après la première période, il avait cédé son poste à Glen Hanlon.

Quatre fois au cours du match, les Sabres ont eu l'avantage numérique et trois fois, ils ont capitalisé sur ce jeu.

L'arbitre a décerné pas moins de 23 pénalités au cours de la rencontre pour un total de 74 minutes.

À New York, même s'il a 38 ans, le vétéran Phil Esposito a donné le ton au match au Madison Square Garden en marquant deux buts, ses 59e et 60e dans les séries de la coupe Stanley et les Rangers de New York en ont profité pour battre les Flames d'Atlanta 5-1 prenant ainsi une avance de 2-0 dans leur série huitième de finale trois de cinq.

Esposito a maintenant accumulé 133 points dans 122 matchs des séries de la coupe Stanley et il est installé au cinquième rang des pointeurs de tous les temps. Les autres marqueurs des Rangers ont été Anders Hedberg, sur un jeu controversé, Dave Maloney, en désavantage numérique et finalement Warren Miller. Chez les Flames, c'est

Willi Plett qui a évité le blanchissage aux siens.

C'est Esposito qui a commencé le bal pour les Rangers avec son premier but en avantage numérique à 3:02 minutes du premier vingt, sur un tir d'une vingtaine de pieds contre Daniel Bouchard.

Le but suivant fut celui de Hedberg. A un certain moment, un joueur des Rangers a lancé la rondelle à l'autre bout de la glace et les Flames croyaient à un déblaiement illégal. Mais le juge de lignes, Bob Luther, en avait décidé autrement, prétextant que le défenseur Phil Russell aurait pu arrêter le disque. Ulf Nilsson s'est donc emparé de la rondelle et l'a passée devant la cage à Hedberg, laissant complètement seul.

Le troisième but des Rangers, celui de Dave Maloney, a été marqué en désavantage numérique alors que Ron Greschner était au cachot, en première période. 33 secondes plus tard, Esposito y allait de son deuxième but de la partie avec un tir du revers.

Le but de Plett est survenu au troisième vingt, alors que les Flames jouaient avec un homme en plus. C'était le premier but des Flames contre les Rangers après 84 minutes de jeu.

Enfin, le but de Miller est survenu à 15:18 de la troisième période. Un autre triomphe des Rangers à Atlanta demeurait sans et les Flames seraient éliminés.

À Bloomington, pour une deuxième soirée de suite, les North Stars du Minnesota ont été sans pitié pour les Maple Leafs de Toronto qu'ils ont écrasés 7-2 prenant ainsi une

avance de 2-0 dans leur série huitième de finale.

Al Hardan a dirigé l'attaque des North Stars avec deux buts. Après le premier vingt, ces derniers, qui n'en sont qu'à leur deuxième participation dans les séries de la coupe Stanley depuis 1972, menaient déjà 4-0.

Les autres compteurs des North Stars ont été Tom McCarthy, Mike Polich, Craig Hartsburg, Gary Sargent et Tim Young.

Chez les Leafs, les buts sont allés à Terry Martin et Darryl Sittler.

Bobby Smith a obtenu trois mentions d'aides au cours de la partie, et il en totalise maintenant six pour les deux matchs de la série. Cette marque égale celle de tous les temps chez les North Stars en séries de la coupe Stanley. En 1972, Murray Oliver avait lui aussi accumulé six points dans une série.

À Chicago, le défenseur Doug Wilson a compté deux buts et il a obtenu deux assistances pour conduire les Black Hawks de Chicago à un deuxième triomphe de suite sur les Blues de St-Louis. Hier soir, dans la ville des vents, les Hawks ont gagné 5-1 et la série trois de cinq se transporte maintenant à St-Louis, où le troisième match sera disputé demain soir.

Il n'avait que 23 secondes d'écoulées dans la rencontre quand Wilson a ouvert le pointage. Tom Lysiak, Ron Sedlbauer et Ted Bulley ont marqué les autres buts des Hawks contre Mike Liut. Pour les Blues, seul Perry Turnbull est parvenu à tromper la vigilance de Tony Esposito.

«Nous avons abandonné le système en troisième, s'est lamenté Claude Ruel, épuisé après tous ces matchs disputés en quelques jours. Les joueurs ont développé une mauvaise attitude en cherchant uniquement à marquer. C'est une faute qu'il faudra corriger. Vous savez, la rondelle vient rarement à vous. Il faut aller la chercher. C'est ce que nous n'avons pas fait. Mais nous ne sommes pas des surhommes...»

Doug Jarvis a mérité la première étoile de la rencontre. Et il ne l'a pas volé. Toujours aussi impeccable en défensive, Jarvis peut, à l'occasion, se transformer en marqueur et en fabricant de jeux. Ainsi hier il a inscrit le premier but de la rencontre, et il a mérité des aides sur ceux de Gaston Gingras, son premier dans les séries, et Bob Jarvis. Celui-ci a d'ailleurs mérité la deuxième étoile et ce choix a également fait l'unanimité. Gagny, on le sait, se surpasse en séries, et celles-ci ne font pas exception. La troisième étoile, on l'aura deviné, a été décernée à Yvon Lambert, auteur de deux buts, ses 3e et 4e, et d'une passe.

Son jeu est si bon que l'on parle déjà de ses chances de mériter le trophée Connie Smythe. C'est peut-être prématuré mais la tentation est trop grande pour la laisser passer.

Réjean Houle, Steve Shutt

ÉCHOS — Guy Lapointe

porte un plâtre à la cheville gauche et il ne pourra revenir avant trois semaines. Pierre Mondou, blessé à l'aîne, marche avec difficulté... Rod Langway s'est blessé à un genou en troisième en bloquant un lancer de Mike Rogers. C'est le genre de blessure qui paraît bénigne sur le coup mais qui peut s'avérer sérieuse 24 heures plus tard... Le Canadien jouera son prochain match au Forum mercredi prochain advenant l'élimination des Whalers à Hartford.

Whalers 4, Canadien 8

Table of game statistics for Whalers vs Canadien, including goals, assists, and penalties for both teams.

Ligue junior majeure du Québec Delage et Saint-Jean sont suspendus pour cinq parties

Le comité exécutif de la Ligue junior majeure du Québec a fait connaître hier les sanctions concernant l'altercation survenue durant la période de réchauffement qui a précédé le troisième match de la série demi-finale opposant les Castors de Sherbrooke et le Junior de Montréal, lundi dernier à Sherbrooke.

Les sanctions suivantes ont été prises: les instructeurs Ghislain Delage, des Castors, et Jacques Saint-Jean, du Junior, sont suspendus pour les cinq prochaines parties des séries et le défenseur Richard Larocque, du Sherbrooke, devra rester à l'écart du jeu jusqu'à la fin des éliminatoires.

De plus chaque équipe a écopé d'une amende de \$5,000.

DENVER (AP) — L'instructeur des Rockies du Colorado, Don Cherry, a déclaré qu'il était abasourdi par la nouvelle que la direction de l'équipe s'appropriait à le congédier.

Le président du club, Armand Pohan, avait déclaré lundi qu'il songeait à se départir des services de Cherry et du directeur-gérant Ray Miron.

Après avoir été congédié l'an dernier par les Bruins de Boston, Cherry a accepté un contrat de deux ans avec les Rockies, qui ont terminé au dernier rang cette saison, avec une fiche de 19-48-13.

Le président du club Armand Pohan a déclaré que le congédiement de Cherry était une de ses nombreuses décisions afin de transformer les Rockies en club victorieux.

«Je n'ai jamais reculé auparavant, a dit Cherry. Je ne veux pas laisser quelque chose inachevé ici. Je veux revenir, mais la décision appartient au patron.»

Il a révélé que la Soirée du Hockey lui avait demandé de faire 12 présentations pour des conseils sur le hockey au cours des séries. Il est également un des cinq personnes choisis par la LNH pour faire des conférences aux USA.

«Et vous croyez que je suis en quête de travail. J'ai reçu une cinquantaine d'appels de reporters me demandant quand mon contrat sera terminé. Toronto est un des dix endroits d'où proviennent les appels.»

Winnipeg (CP) — L'instructeur chef des Blue Bombers de Winnipeg, Ray Jauch, a déclaré qu'il était très satisfait de l'échange qui a permis à son équipe d'acquiescer les services du joueur de ligne défensive, Ecomet Burley, des Argonauts de Toronto, en retour du garde offensif Bart Evans.

Jauch a expliqué que Burley apportera aux Bombers ce qu'ils recherchaient, vitesse et rapidité.

NEW YORK (AP) — Mohammed Ali a déclaré qu'il préférerait affronter le champion poids lourds, version Association mondiale de la boxe, Mike Weaver, aux États-Unis plutôt qu'en Amérique-du-Sud.

Toutefois, Ali a souligné que, s'il y avait plus de sous en Amérique-du-Sud, le combat se déroulerait à cet endroit.

Selon la Fédération du sport scolaire La pratique du sport à l'école est appelée à devenir encore plus populaire

Responsable des communications à la Fédération du sport scolaire, M. Claude Rochon rappelle que le directeur d'une fédération sportive voulait récemment annuler une compétition provinciale parce que le terrain de jeu n'était pas tout à fait réglementaire.

«Il a été nécessaire de lui expliquer que le sport scolaire est d'abord un moyen, et non une fin en soi, dit-il. L'activité physique est avant tout un instrument d'éducation.»

À l'emploi de la fédération depuis maintenant deux ans, M. Rochon vient de terminer avec des collègues la réalisation d'un diaporama de sept minutes sur les retombées éducatives du sport à l'école. Le document audio-visuel, intitulé «Un but, l'enfant, un moyen, l'activité physique» sera disponible au cours des prochains jours. Il suffira d'en faire la demande.

Ces jours derniers, M. Rochon a surtout consacré son temps à l'organisation des Championnats provinciaux de basket-ball qui ont eu lieu à Amos et à Val d'Or. Il s'agissait du quatrième d'une série de huit championnats provin-

ciaux à être organisés par la Fédération du sport scolaire au cours de l'année. Les Championnats de hand-ball ont eu lieu au début du mois de mars, ceux de football et de cross-country l'automne dernier, et ceux de volley-ball auront lieu à Victoriaville, les 12 et 13 avril, de badminton les 25, 26 et 27 avril, de gymnasti-

ques les régions du Québec pour permettre la présentation d'un championnat. «Mais ça viendra, estime-t-il. Le jour n'est pas loin où il y aura plus de huit championnats provinciaux. Le sport scolaire est appelé à devenir encore plus populaire.»

L'an dernier, un total de 4,459 étudiants de niveau secondaire ont participé aux championnats provinciaux qu'organise la fédération depuis 1973.

La Fédération du sport scolaire existe depuis 1971. Le sport scolaire comprend toutes les activités physiques, intérieures et extérieures, des étudiants de niveau secondaire et primaire qui utilisent les installations sportives en dehors des heures de cours. Le développement de ces activités a pour but de compléter en quelque sorte les cours d'éducation physique. Au primaire, il n'y a pas de championnats provinciaux, mais plutôt des finales régionales. La fédération est essentiellement un organisme au service des associations régionales de sport scolaire dans la province. On en compte 14 au Québec, 13 qui ont vu le jour

en 1973, et une autre, Laval, créée en 1978. Depuis, les associations régionales ont fortement contribué à la décentralisation des services de l'éducation provinciale.

Toutes les associations seront bien sûr conviées au 10e colloque annuel du sport scolaire qui aura lieu à Longueuil les 18, 19 et 20 avril prochains. On s'attend à ce que 200 congressistes participent à la réunion.

Le colloque de cette année se déroulera sous le thème de

l'entraide, après 10 années de réflexion, 10 années d'échanges, 10 années de congrès. «S'aiders... à aider», voilà ce que proposera la fédération de sport scolaire à tous les intervenants du milieu.

Le colloque précédera de quelques jours la semaine du sport scolaire au Canada, du 27 avril au 3 mai, et dont le lancement officiel sera effectué au Québec lors des cérémonies de clôture des Championnats provinciaux de badminton.

Cincinnati gagne le 1er match de la saison, 9-0

CINCINNATI (AP) — George Foster a produit quatre points grâce à un circuit et à un double et Frank Pastore a lancé un match de trois coups sûrs pour mener les Reds de Cincinnati à une victoire convaincante de 9-0 contre les Braves d'Atlanta lors du match d'ouverture du baseball majeur et de la Ligue nationale, hier après-midi à Cincinnati.

En plus de Foster, Junior Kennedy a également brillé à l'attaque en produisant trois points grâce à un triple et à un double en deux présences officielles au marbre. Kennedy remplace dans l'alignement le vétéran Joe Morgan, embauché à titre d'agent libre par les Astros de Houston durant l'hiver.

Phil Niekro, des Braves, a subi l'échec, accordant six points et cinq coups sûrs en deux manches seulement aux Reds. Son rival, Frank Pastore, a remplacé Tom Seaver, qui est ennuagé par une grippe. Seaver devait lancer le match d'ouverture de son équipe pour la 13e fois consécutive de sa carrière, un honneur qu'il a reçu pendant 10 ans avec les Mets de New York et à ses deux premières saisons avec

les Reds. Pastore a été remarquable: il a retiré les 16 derniers frappeurs à lui faire face, et un seul des 23 derniers frappeurs a réussi à se rendre sur les sentiers. Il s'agissait de son deuxième blanchissage en carrière, ayant également inscrit un jeu blanc contre les Braves en septembre de l'an dernier.

En lançant un match complet, Pastore a réussi un exploit qui n'avait pas été réalisé en match d'ouverture des Reds depuis Jim Merritt, en 1970. Et le dernier jeu blanc des Reds en match d'ouverture avait été l'oeuvre de John Vander Meer, qui a vaincu les Cardinals de St-Louis 1-0 en 1943.

Les Reds ont marqué quatre points contre Niekro dès la première manche à la suite de simples par Ken Griffey et Dave Concepcion, et d'un double de deux points par Foster. Dan Driessen a ensuite obtenu un but sur balles, Johnny Bench a réussi un double d'un point et Driessen a ensuite marqué sur un retrait au champ intérieur.

Les Reds ont ajouté deux autres points grâce au circuit de Foster, en deuxième manche, pour porter le

compte 6-0. Chez les Braves Chris Chambliss a obtenu deux coups sûrs, l'autre a été frappé par Bob Horner.

D'autre part, les négociations entre l'Association des joueurs et les propriétaires d'équipes reprendront aujourd'hui, à New York. Les deux parties se sont réunies pendant près de quatre heures et demie, mardi, et elles ont convenu de prendre une journée de repos hier avant de reprendre les discussions. Refusant d'émettre tout commentaire qui pourrait nuire à la conciliation, le fonctionnaire fédéral Kenneth Mofett, s'est dit satisfait des progrès réalisés au cours de la journée de mardi. Il a confiance qu'un règlement interviendra avant le 23 mai, date à laquelle l'Association des joueurs entend faire la grève s'il n'y a pas de déblocage dans les négociations.

D'autre part, à Toronto, un porte-parole de la société Radio-Canada a indiqué que la société d'État avait entrepris des négociations avec les Expos de Montréal et les Blue Jays de Toronto afin de présenter la plupart des parties télévisées de la saison 1981 en fin de semaine.

Cette mesure viserait à permettre de diffuser un peu plus tôt en semaine l'édition nationale du téléjournal.

Il a cependant refusé de commenter la nouvelle voulant que toutes les parties de semaine soient éliminées, ce contentant de dire que cette question faisait l'objet des négociations en cours. Il a indiqué qu'il y aura un plus grand nombre de parties télévisées, mais que la majorité de ces parties auront lieu en fin de semaine.

L'an prochain, le téléjournal du réseau CBC sera présenté à 22 h au lieu de 23 h.

SOMMAIRES

Table listing the results of various hockey games, including teams, scores, and key players.

Table listing the results of various hockey games, including teams, scores, and key players.

Table listing the results of various hockey games, including teams, scores, and key players.

Table listing the results of various hockey games, including teams, scores, and key players.

Table listing the results of various hockey games, including teams, scores, and key players.

BASEBALL

Table listing baseball game results for the National League.

Table listing baseball game results for the American League.

Table listing baseball game results for the National League.

Table listing baseball game results for the American League.

Table listing baseball game results for the National League.

Table listing baseball game results for the American League.

Table listing baseball game results for the National League.

Table listing baseball game results for the American League.

Un des grands soirs de l'OSM cette saison grâce à Witold Lutoslawski

par Gilles Poivin

Witold Lutoslawski l'éminent compositeur polonais, effectuée présentement un deuxième séjour à Montréal, à titre d'invité exceptionnel de l'Orchestre symphonique et de la Société de musique contemporaine du Québec. Sa première visite remonte au mois de juillet 1967 alors qu'il était membre du jury du Concours international de composition organisé par les Jeunes musicales du Canada à l'occasion de l'Expo.

Le calendrier de l'illustre visiteur est particulièrement chargé. Mardi à la salle Wilfrid-Pelletier, il montait au pupitre de l'OSM pour diriger un programme entièrement consacré à ses oeuvres dont une seule sur quatre, *Musique funèbre*, a été précédemment exécutée par nos musiciens. Hier midi, il était l'invité de Maryvonne Kendergi lors d'un «musialogue» au Piano mobile de la Place des Arts. Hier soir, c'était la reprise du programme de mardi à la salle Wilfrid-

Pelletier et ce soir, à la salle Pollack, le musicien polonais est l'invité de la SMCQ à l'occasion de son 120e concert alors que son oeuvre, *Paroles tissées*, pour ténor et 19 instruments, sera présentée sous la direction de Serge Gagnant.

À 67 ans, Lutoslawski est considéré comme l'un des plus importants compositeurs, non seulement de son pays mais aussi du monde entier. Il partage chez lui cette position d'éminence avec Krzysztof Penderecki qui se trouvait également à Montréal en mars 1979, également à titre d'invité de l'OSM et de la SMCQ.

Il y avait un certain risque pour l'OSM de réserver un programme entier aux oeuvres d'un compositeur contemporain dans le cadre d'une série régulière comme celle des Concerts Gala. S'il y avait peut-être un peu plus d'absents, ceux qui ont assisté au concert de mardi ont vécu une expérience des plus enrichissantes et que bien peu de programmes plus traditionnels sont en mesure d'offrir.

M. Lutoslawski a déjà confié à la presse que, selon lui, le but premier de toute oeuvre musicale devrait être sa faculté de faire vivre à l'auditeur une expérience distincte et que tout système d'organisation des sons ne peut être valide que s'il contribue à provoquer cette expérience. Il suffit d'écouter sa musique pour réaliser qu'il oeuvre entièrement dans ce sens et que ses propos ne sont pas simplement des mots. S'il utilise lui-même certaines techniques d'écriture, il le fait d'une façon personnelle et toujours en vue de l'expression sans se soumettre servilement à aucun système ou style particulier.

Dans les quatre oeuvres présentées sous sa direction, il était possible de reconnaître deux manières, ce qui nous a permis, dans une certaine mesure, de suivre son évolution créatrice depuis trois décennies. La *Symphonie no 1* qui ouvrait le programme remonte à 1947 et demeure sa première grande oeuvre, produite au prix d'un dur labeur. Le compositeur lui-même admet avoir subi l'influence de nombreux compositeurs. La notice au programme en mentionne cinq, Hindemith, Prokofiev, Stravinsky, Bartok et Roussel, mais l'on pourrait volontiers en ajouter deux ou trois autres. Le compositeur

adhère dans cette oeuvre au concept traditionnel de la symphonie classique et a construit quatre mouvements très contrastants, magnifiquement structurés et développés, dont l'instrumentation est recherchée et pleine d'effets. Il se dégage de l'oeuvre un sentiment de joie et de détente et la gravité ne semble trouver sa place que dans l'alletto.

Il aura fallu que le style de Lutoslawski évolue de façon marquante pour en arriver à la célèbre *Musique funèbre* de 1958, laquelle lui assurera une célébrité mondiale. Cette oeuvre pour grand orchestre à cordes et un hommage à Bela Bartok, un musicien à qui il vouait la plus profonde admiration. Il s'agit sans doute de l'un des tributs les plus émouvants encore rendus au grand compositeur hongrois. Ces pages s'identifient à Bartok par des traits et un style subtilement évocateur mais qui portent néanmoins la marque de Lutoslawski.

Les deux autres oeuvres, *Mi-parti* (1976) et le *Concerto pour violoncelle* (1970) représentent le compositeur dans sa période plus récente alors qu'il a ajouté à son écriture les techniques de l'altéatoire contrôlé, dont il fait un usage modéré mais de la plus grande efficacité. Il a enrichi ainsi sa palette sonore

d'une gamme nouvelle de couleurs dont la variété se déploie presque à l'infini. Le concerto est parfois déroutant par des oppositions de timbres et des traits de la plus grande virtuosité qui semblent un peu gratuits. Mais il faut dire que l'oeuvre a été conçue par Rostropovitch, dont le soliste de mardi, Heinrich Schiff est certainement l'émule. Ce jeune violoncelliste a donné du concerto une exécution propre à donner le vertige et l'on comprend que Lutoslawski tienne à l'avoir comme son interprète.

La présence du compositeur au pupitre offrait toutes les garanties de la plus grande authenticité d'interprétation. Lutoslawski dirige avec une sobriété et une discrétion exemplaires, ce qui ne l'a pas empêché d'obtenir de magnifiques résultats avec un OSM constamment soucieux d'être à la hauteur de la situation, dans un programme difficile et exigeant où il n'y avait pas de place pour l'a peu près. Ce fut l'un des grands soirs de l'OSM cette saison.

La trentième saison du Théâtre du Nouveau Monde

Le Théâtre du Nouveau Monde ouvrira sa trentième saison l'automne prochain avec un succès londonien pour la terminer avec une création québécoise: *La Saga des poules mouillées* de Jovette Marchessault.

Entre ces deux spectacles, des classiques: *Bonjour, la, bonjour* de Michel Tremblay, *La Puce à l'oreille* de Feydeau, *La seconde surprise de l'amour*, de Marivaux, puis le dernier Pinter: *Les Infidèles*. Quant au spectacle d'ouverture, *Quelle vie?* de Brian Clark, il sera mis en scène par Jean-Louis Roux.

C'est Michèle Rossignol qui montera la pièce de Jovette Marchessault. Cette *Saga* retrouve quatre femmes: Laure Conan, appelée l'Anacienne, Germaine Guèvremont, la Paroissienne, Gabrielle Roy dite Petite Corneille et Anne Hébert, appelée Tête nuageuse. Cette rencontre imaginaire sera jouée par Amulette Garneau, Andrée Lachapelle et Monique Mercure.

Les autres pièces de la prochaine saison du TNM seront mises en scène par André Brassard, Jean Gascon, Olivier Reichenbach. Parmi les comédiens des différentes productions on retrouvera: Jean Besré, Sylvie Léonard, Monique Morelle, Gabriel Gascon, Jacques Galpeau, Guy Provost, Paul Savoie, Claude Prigent, Carmen Tremblay, Claude Magny, Monique Miller.

L'annonce de la trentième saison du TNM sonne le départ de la campagne d'abonnement auprès du public qui peut s'abonner à six, cinq ou quatre spectacles pour 1980-81. Le TNM espère rejoindre ainsi quinze mille abonnés.

De plus, la carte d'abonné du TNM donnera aussi droit à une réduction sur le prix des

billets pour d'autres spectacles présentés dans la salle de la rue Ste-Catherine: Pauline Julien, *Les Nuits de l'Indiva* de Jean-Claude Germain, *Même jour, même heure*, une production de la compagnie Jean-Marie Lemieux et une soirée avec Clémence Desrochers. Le TNM inaugurera aussi, l'an prochain, une série de lectures animées le lundi, auxquelles les abonnés seront invités à des conditions spéciales.

Enfin, pour pallier au manque de subventions gouvernementales, devenues insuffisantes, le TNM a lancé une campagne auprès des entreprises privées. Ce secteur de la société a jusqu'ici donné plus de soixante mille dollars au Théâtre du Nouveau Monde.

UNE COMÉDIE MORDANTE LE MONDE DE LA FINANCE!
MICHEL SERRAULT
L'ASSOCIÉ
 Un film de RENÉ GAINVILLE
 Le PARISIEN 5 12:25, 2:10, 4:00, 5:55, 7:50, 9:30
 486 STE CATHERINE 0 866-3856

RENE MALO présente
L'homme à tout faire
 une comédie romantique
 Un film écrit et réalisé par MICHELINE LANCTOT
 LAVAL: LUN 1:00, 3:00, 5:00, 7:00, 9:00 SEM 7:00, 9:00 PARISIEN: 12:20, 2:10, 4:00, 5:55, 7:45, 9:35
 Le PARISIEN 3 LAVAL 3
 486 STE CATHERINE 0 866-3856 CENTRE LAVAL 688-7776

DES CASCADES DE RIRE
 avec LA plus drôle des inspecteurs de police!
 ANNIE GIRARDOT PHILIPPE NOIRET
ON A VOLÉ LA CUISSE DE JUPITER
 Film de PHILIPPE de BROCA Dialogue MICHEL AUDIARD
 2e film au LAVAL & VERSAILLES
 LAVAL: VEN & LUN: 12:50, 4:15, 7:45 SEM: 6:00, 7:45 PARISIEN: 12:15, 2:05, 3:55, 5:45, 7:35, 9:20 SAM: DERNIER PROGRAMME 11:10
 VERSAILLES: VEN & LUN: 12:10, 12:30, 3:50, 7:30 SEM: 7:30
 2e semaine Le PARISIEN 4
 486 STE CATHERINE 0 866-3856
 LAVAL 1 VERSAILLES 2
 CENTRE LAVAL 688-7776 PLACE VERSAILLES 353-7880

En nomination pour l'OSCAR du MEILLEUR FILM ÉTRANGER
 "Un sacré beau film... parfaitement digne de la Palme d'or." LE MONDE
 "Maléfique et sublime." L'AUREOLE
 "Si vous n'allez qu'une fois au cinéma, c'est LE TAMBOUR qu'il faut aller voir." LES ÉCHOS
 Le tour de ses trois ans, Oscar reçoit en cadeau un tambour. Ce tour même, il décide de ne jamais plus grandir! Mais, il connaîtra l'amitié, l'amour et même la volupté!
le Tambour
 Demain! Le PARISIEN 1
 486 STE CATHERINE 0 866-3856
 Lisez le roman en vente dans toutes les librairies

Pour la libération des prisonniers politiques

Le lundi 14 avril au théâtre Outremont ne sera pas un soir de spectacle comme les autres. En effet, pour la deuxième année consécutive la scène de l'Outremont deviendra le haut-lieu d'une prise de parole au nom de la justice et de l'histoire dans une soirée pour la libération des prisonniers politiques québécois.

La soirée organisée par le Comité d'information des Prisonniers Politiques (CIPP) prend place dans le cadre de la campagne pour la libération immédiate et inconditionnelle de Pierre-Paul Geoffroy, Paul Rose, Francis Simard, Robert Hudon et Jacques Lanctot. Ces cinq prisonniers sont «légalement éligibles» à des libérations conditionnelles ou à des libérations de jour.

Intitulé *au nom de la justice et de l'histoire*, le spectacle regroupera parmi les plus grands noms de la chanson québécoise. La liste des participants est longue: le groupe Arc-en-Son, Neil Chotem, Yvon Deschamps qui

agira à titre d'animateur de la soirée, Claude Gauthier, Pauline Julien, Sylvain Lelièvre, Pierre Létourneau, l'Américain Morley Loon, Francine Martel, Monique Miller, Albert Pallascio, Paul Piché, Michel Provencher, Marie-Claire et Richard Séguin et Gilles Vigneault. Tous les bénéfices de la soirée seront versés au CIPP. Les billets sont en vente à tous les comptoirs T.R.S., à l'Alternatif, aux guichets du cinéma Outremont. Le tout commence à 19 h 30.

ÉCHOS

L'émission «Les 20 heures», diffusée ce soir à la radio de Radio-Canada, sera consacrée au thème du journalisme d'enquête. Des représentants de divers médias d'information ont fait le point sur cette question lors du récent congrès du Centre pour le journalisme d'enquête. Plusieurs journalistes participeront à cette émission: M. Gérald Leblanc, président de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, madame Lyriane Gagnon, de *La Presse*, M. Richard Cléroux, de *Globe and Mail* de même que trois journalistes du DEVOIR, MM. Louis-Gilles Francoeur, Jean-Claude Leclerc et Michel Nadeau.

Ministère des Affaires culturelles Direction des arts de l'environnement
MÉDAILLES DES PRIX DU QUÉBEC CONCOURS DE CRÉATION
 Ce concours est ouvert aux artistes professionnels du Québec. Il a pour objectif la conception et la fabrication d'originaux uniques de médailles en argent qui seront remis aux cinq lauréats des Prix du Québec, à l'automne 1980.
 Un concours en deux étapes
 Le jury, indépendant de la Fonction publique, se réunit une première fois et sélectionne dix (10) artistes parmi ceux qui se sont inscrits au concours. Ces dix (10) artistes reçoivent un devis détaillé pour la présentation d'au moins trois maquettes.
 Lors de la deuxième réunion du jury, un mois plus tard, cinq (5) des maquettes sont choisies et leurs concepteurs reçoivent 2 000 \$ pour la conception et la réalisation de chaque médaille plus 700 \$ pour des frais justifiables. Les autres candidats parmi les 10 retenus préalablement recevront 500 \$.
 Inscription
 On doit s'inscrire au concours en faisant parvenir son curriculum vitae ainsi que des diapositives ou photographies d'oeuvres récentes d'ici le 18 avril, à l'adresse suivante:
 Service de la promotion des arts plastiques (Médailles des Prix du Québec) Ministère des Affaires culturelles 700, boulevard Saint-Cyrille est - 17e étage QUÉBEC G1R 5A9

SPECIDICI inc. présente
JENNIFER MULLER & THE WORKS
 10-11-12 AVRIL, 20h30
 "10,000 volts... et un charme fou"
 billets: \$6, 8, 12, 15, étudiants et troisième âge: \$7,50 (carte d'identité à la porte)
 THÉÂTRE MAISONNEUVE PLACE DES ARTS Montréal (Québec) H2X 1Z9 Renseignements: 842-2112

4ème Semaine 18 ANS Adultes
PLUSIEURS TOMBENT en AMOUR
 un film de Guy Simoneau
 Sem.: 7.00 - 9.00
 Sem., dim.: 1.00 - 3.00 - 5.00
 7.00 - 9.00
 Richard Gay, Le Devoir
 DISTRIBUTION LES FILMS DU CREPUSCULE Tél.: 849-2477
Quimetoscope 1204 est. rue Ste-Catherine. tél.: 525-8600

Génie. Fou. Animal. Dieu 14 ANS
NIJINSKY
 A TRUE STORY.
 PLACE VILLE-MARIE A Paramount Picture
 CINEMA 2 866-2644 1.15, 3.35, 6.00, 8.20

"JE VOUS RECOMMANDE CONFIDENCES POUR CONFIDENCES: LE PLAISIR VOUS Y ATTEND."
 -LE FIGARO
 "LA VIE GROUILLE PARTOUT DANS CE FILM... COMME DANS LE GRAND FEUILLETON DE L'EXISTENCE. LE MEILLEUR FILM DE PASCAL THOMAS..."
 -JOURNAL DU DIMANCHE
 "IL Y A BEAUCOUP DE RICHESSE DANS CETTE CHRONIQUE D'UNE FAMILLE."
 -LE PARISIEN
Confidences pour confidences
 un film de PASCAL THOMAS
 ANNE CAUDRY, DANIEL CECCALDI, MICHEL GALABRU avec la participation de Claude Lelouch et Jacques Villeret.
 DERNIÈRE JOURNÉE: COURAGE
 FUYONS À 7:30 et 9:30.
 15 MILTON 842-8053 (Angle rue Sherbrooke & rue St Laurent)

DU CINÉMA À VIF (COMME PEUT L'ÊTRE UNE PLAIE) QUI CINGLE ET QUI DÉRANGE."
 -ÉCRAN
 LA SEULE CHOSE QUE JE REGRETTE, C'EST D'AVOIR UN ENFANT.
LA FEMME QUI PLEURE
 DOMINIQUE LAFFIN et HAYDEE POLITOFF
 Un film écrit et réalisé par JACQUES DOILLON
 3e sem.
 FEMME, Sem: 7:30 - 9:30, Sam: 5:30 - 7:30 - 9:30, Dim: 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30
Élysée 2

14 ANS
L'HISTOIRE D'UN VIOL
 J'aurais voulu... j'aurais voulu de mourir dans un truck au fond d'une rue...
 JULIE VINCENT GERMAIN HOUE
MOURIR A TUE-TÊTE
 réalisé par ANNE-CLAIRE POIRIER
 2e FILM YVES MONTAND ROMY SCHNEIDER
CLAIR DE FEMME
 CLAIR, Sem: 7:30, Sam: 7:30, Dim: 3:45 - 7:30
 MOURIR, Sem: 9:30, Sam: 5:45 - 9:30, Dim: 2:00 - 5:45 - 9:30
Cinéma 7art 722 0302 3180 rue BELANGER

CONCERTS ET ARTISTES CANADIENS INC présente
FAUST
 Opéra de Charles Gounod
 180 ARTISTES EN SCÈNE
 et l'intégrale du ballet "LA NUIT DE WALPURGIS"
 Production du Théâtre d'Avignon directeur: Raymond Duffaut Cour d'Honneur du Palais des Papes Juin 1979
 HÂTEZ-VOUS! IL RESTE ENCORE D'EXCELLENTS BILLETS à \$25 et \$30
 EN VENTE: Place des Arts, Montréal Trust PVM, Sauvé & Frères, rue St-Hubert, Galeries d'Anjou, Carrefour et Centre Laval.
 COMMANDES POSTALES à Concerts et Artistes Canadiens Inc. CHARGEX 935-0678 MASTERCHARGE
 En collaboration avec l'Office des Tournées du Conseil des Arts du Canada, la ville d'Avignon et Air Canada.
 29 et 31 MAI 19 h 30 2 et 4 JUIL
ORATOIRE ST-JOSEPH (À l'intérieur de la Basilique)

TELEVISION

2 CBFT
8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 Les Orléans
9.30 Animagery
9.45 Les Oubliés
10.00 Passe-partout
10.30 Magazine-Express

23.25 Cinéma: "Angresse: victime suivante"
23.45 Les 1000 ans de Québec
10 CFMT
6.55 Horaire
7.00 Les p'tits bonhommes
7.30 Fantan Déot

17.30 "Le Duet de la France"
17.00 "Pour les jeunes"
17.45 Feuillettes
18.00 "Science et fiction"
18.00 "Magazine scientifique"

17.00 "Le Duet de la France"
17.00 "Pour les jeunes"
17.45 Feuillettes
18.00 "Science et fiction"
18.00 "Magazine scientifique"

17.00 "Le Duet de la France"
17.00 "Pour les jeunes"
17.45 Feuillettes
18.00 "Science et fiction"
18.00 "Magazine scientifique"

17.00 "Le Duet de la France"
17.00 "Pour les jeunes"
17.45 Feuillettes
18.00 "Science et fiction"
18.00 "Magazine scientifique"

17.00 "Le Duet de la France"
17.00 "Pour les jeunes"
17.45 Feuillettes
18.00 "Science et fiction"
18.00 "Magazine scientifique"

17.00 "Le Duet de la France"
17.00 "Pour les jeunes"
17.45 Feuillettes
18.00 "Science et fiction"
18.00 "Magazine scientifique"

CINEMA

ARLEQUIN, 1004 est, Ste-Catherine (288-2943)
23.15 "L'opinion"
23.15 "Téléjournal régional"
23.15 "Nouvelles du sport"

DAUPHIN II, "Le mariage de Maria Braun"
19 h 20, 21 h 30
DECARIE SQUARE I, Centre Decarie

PARIS III, "Le cage aux folles" 13 h
10, 14 h 55, 16 h 40, 18 h 25, 20 h 12 h
PARIS III, "L'homme à tout faire" 12 h

10:30 heures, le jour précédent la première publication.
15:30 heures, le vendredi.
AIDES DOMESTIQUES

ANNONCES CLASSEES REGULIERES
286-1201
844-3361 (par tout autre service)

ANNONCES CLASSEES REGULIERES
286-1201
844-3361 (par tout autre service)

ANNONCES CLASSEES REGULIERES
286-1201
844-3361 (par tout autre service)

ANNONCES CLASSEES REGULIERES
286-1201
844-3361 (par tout autre service)

SURSCENE

ATELIER CONTINU, 1201 est, Laurier

TEATRE

THEATRE EXPERIMENTAL DES FEMMES

APPARTEMENTS A LOUER

19 M. LA CITE 3 1/2, tapis mur à mur

APPARTEMENTS DEMANDES

Grande garçonnière non-meublée dans bon quartier

ARTICLES A VENDRE

SERVICE A DINER, "Royal Crown Derby, Bond China"

APPARTEMENTS A LOUER

VAL DAVID, luxueux chalets neufs, bordure lac, paysagisme

APPARTEMENTS A LOUER

VAL DAVID, luxueux chalets neufs, bordure lac, paysagisme

APPARTEMENTS A LOUER

VAL DAVID, luxueux chalets neufs, bordure lac, paysagisme

Association québécoise des techniques de l'eau

Association québécoise des techniques de l'eau

Association québécoise des techniques de l'eau

Association québécoise des techniques de l'eau

Association québécoise des techniques de l'eau

Association québécoise des techniques de l'eau

Association québécoise des techniques de l'eau

Association québécoise des techniques de l'eau

Avis légaux - Avis publics

Un ministre du cabinet Bennett lance un projet de tunnel de Vancouver à Victoria

par Daniel Raunet

VANCOUVER — Le ministre de la Science et de la Technologie de la Colombie-Britannique, M. Pat McGeer, compte demander cette semaine au caucus crédité et au cabinet provincial l'autorisation d'entamer les études préliminaires à la construction d'un tunnel qui relierait l'île de Vancouver au continent. La distance à combler, plus de 40 kilomètres, est légèrement supérieure à la largeur du Pas-de-Calais, ce qui incite les sceptiques à rappeler que depuis François, les Anglais et les Français n'ont construit que 300 mètres du fameux tunnel sous la Manche. Néanmoins, ce précédent historique ne signifie pas que les idées de M. McGeer soient nécessairement farfelues. Ses partisans font remarquer que la technologie nécessaire au projet existe et que les Japonais, par exemple, terminent d'ici à trois ans un tunnel de 52 kilomètres (et d'au moins \$2 milliards) sous le détroit de Tsougar, afin de relier l'île principale de l'archipel, Honkdo, à l'île nordique d'Hokkaido.

transport d'une manière différente. L'île de Vancouver est reliée au continent par un va-et-vient incessant de traversiers provinciaux et de barges qui transportent wagons, camions et remorques. La flotte de la BC Ferry Corporation, créée par M. W.A.C. Bennett, est un modèle de genre, mais elle a de plus en plus de mal à répondre aux besoins. En dix ans, le trafic passagers est passé de quatre millions et demi de personnes à près de onze millions, et le nombre de véhicules a triplé (environ trois millions et demi en 1979). Les 25 traversiers de la société de la couronne ne sont pas tous en état de marche au même moment et les queues de trois ou quatre heures sont fréquentes en période estivale ou au moment des Fêtes.

Une étude de la BC Ferry Corporation effectuée en 1978 prévoit que le trafic augmentera de 40% d'ici à 1982 et que le système sera rapidement engorgé même si les pouvoirs publics prennent toutes les mesures à leur portée, c'est-à-dire l'achat de trois traversiers de gros tonnage et l'aménagement de deux nouveaux débarcadères sur l'île Iona, en banlieue de Vancouver, et sur l'île Gabriola qui s'élève par un pont à l'île de Vancouver. Ces mesures coûteraient à elles seules \$400 millions.

Le problème du transport n'en serait pas pour autant réglé puisque toute solution doit également tenir compte des approvisionnements en énergie. L'île de Vancouver fait face à un déficit à court terme en électricité et l'Hydro-Colombie s'apprête à poser une ligne à haute tension sous-marine de \$800 millions. L'accroissement actuel des besoins des industries exige également la pose d'un gazoduc ou du détroit de Georgie, ce qui représente une nouvelle dépense de \$200 millions.

Les promoteurs du tunnel font valoir que leur solution permettrait de réunir en un seul système une voie ferrée, une route, un gazoduc et une ligne à haute tension. Le ministre de la Science et de la Technologie estime que les études préliminaires coûteraient \$1 million et il a déjà contacté deux firmes ayant de l'expérience dans le domaine, Swan Wooster de Vancouver, et Freeman-Fox de Londres, société d'ingénierie impliquée dans le projet le plus récent de tunnel sous la Manche.

Si M. McGeer obtient le feu vert du cabinet provincial, les experts devront se prononcer sur deux formules différentes de liaison: le tunnel ou le pont-tunnel. La première solution consisterait en la pose d'un énorme tuyau à la surface du fond de la mer et le forage de certaines sections du trajet. Le problème principal réside en la topographie tourmentée du détroit de Georgie, creusé par les puissants glaciers du quaternaire. Aussi la solution du pont-tunnel ne manque-t-elle pas d'attrait. Il s'agirait pour l'essentiel d'un pont, flottant sur des supports pontons, et de tunnels surpen-

duos sous l'eau lors du passage des chenaux de navigation. Le tunnel ne se rendrait pas directement sur l'île de Vancouver, mais passerait par l'une des «îles du Golfe» qui limitent le détroit de Georgie à l'ouest. M. McGeer prévoit pour l'instant deux itinéraires pour l'Île de Vancouver à Victoria: la Pointe Grey à Vancouver à l'île Gabriola, puis cette île à l'île de Vancouver au sud de Nanaimo. Le deuxième tracé paraîtrait de Tsawwassen, à la frontière américaine et passerait par l'île Saltspring.

Le projet ne manque pas d'adversaires, jusque dans les rangs du cabinet crédité, le ministre des Transports, M. Alex Fraser, par exemple. Certains politiciens voient d'un mauvais œil l'investissement de sommes de l'ordre de \$3 milliards dans la région côtière et ils s'inquiètent de la possibilité d'un fiasco financier. L'opposition au projet est également importante dans la région de Vancouver. M. McGeer voudrait faire du tunnel le clou de l'exposition universelle sur les transports en commun, Transpo 86, que doit héberger Vancouver en 1986. Les politiciens de la région préféreraient au contraire que le gouvernement provincial investisse dans le transport urbain, nettement en retard par rapport à Montréal et Toronto.

Vancouver, troisième ville du Canada, n'a ni flotte, ni train de banlieue, et sa météo d'abus, environ 900 véhicules, comprend un tiers de vé-

lous vétustes qui auraient dû être mis au rancart il y a longtemps. La faute principale en est tombée à un système qui jusqu'à cette année était administré par une société de la Couronne qui n'en voulait pas, l'Hydro-Colombie. Les autobus viennent de passer le premier avril sous le contrôle d'une nouvelle société provinciale des transports urbains qui n'a pas l'intention d'acheter de nouveaux véhicules avant deux ans. Le financement de ce transfert administratif s'est accompagné d'une surtaxe régionale de trois cents du gallon d'essence et d'une hausse de 61 cents des factures d'électricité, ce à quoi s'ajoute probablement d'ici à l'été une augmentation du prix des tickets d'autobus, actuellement de 50 cents.

Tout ceci explique que dans l'esprit de certains responsables comme le ministre des Affaires municipales, M. Bill Vander Zalm, le tunnel de Vancouver à Victoria ne constitue pas nécessairement une priorité. Le projet semble cependant avoir suscité l'intérêt du premier ministre Bill Bennett. Le chef crédité est depuis peu en quête d'une vision qui lui permettrait de se mesurer au bâtisseur d'empire qu'était son père, M. W.A.C. Bennett. La construction de «BC Place» au site de l'exposition Transpo 86 à Vancouver n'a pas répondu aux attentes et a pas galvanisé les foules. Le tunnel de l'île de Vancouver immergerait par contre

frappes pour un autre projet de tunnel de Vancouver à Victoria.

frappes pour un autre projet de tunnel de Vancouver à Victoria.

frappes pour un autre projet de tunnel de Vancouver à Victoria.

frappes pour un autre projet de tunnel de Vancouver à Victoria.

frappes pour un autre projet de tunnel de Vancouver à Victoria.

frappes pour un autre projet de tunnel de Vancouver à Victoria.

frappes pour un autre projet de tunnel de Vancouver à Victoria.

frappes pour un autre projet de tunnel de Vancouver à Victoria.

frappes pour un autre projet de tunnel de Vancouver à Victoria.

frappes pour un autre projet de tunnel de Vancouver à Victoria.

frappes pour un autre projet de tunnel de Vancouver à Victoria.

frappes pour un autre projet de tunnel de Vancouver à Victoria.

frappes pour un autre projet de tunnel de Vancouver à Victoria.

frappes pour un autre projet de tunnel de Vancouver à Victoria.

frappes pour un autre projet de tunnel de Vancouver à Victoria.

frappes pour un autre projet de tunnel de Vancouver à Victoria.

frappes pour un autre projet de tunnel de Vancouver à Victoria.

frappes pour un autre projet de tunnel de Vancouver à Victoria.

frappes pour un autre projet de tunnel de Vancouver à Victoria.

frappes pour un autre projet de tunnel de Vancouver à Victoria.

frappes pour un autre projet de tunnel de Vancouver à Victoria.

frappes pour un autre projet de tunnel de Vancouver à Victoria.

frappes pour un autre projet de tunnel de Vancouver à Victoria.

frappes pour un autre projet de tunnel de Vancouver à Victoria.

Voir autres Avis légaux, en page 22

On fait savoir que PIECES EXCAIRE LTEE — EXCAIRE PARTS LTD. se propose de démanteler les bureaux d'excavateurs, coopératives et institutions financières la permission de bandonner sa charte, l'annulation de sa charte et la dissolution de la compagnie.

PRENEZ AVIS que le contrat en date du 8 février 1980 par lequel BNP OPTIQUE LEE, a cédé et transféré à la BNP CANADA INC. toutes ses créances, dettes, demandes et réclamations actuelles et à venir, à titre de garantie a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 28 mars 1980 sous le numéro 306452.

AVIS EST DONNE que Maximiano Picado, 4536 rue de Bullion, Montréal, détenteur du permis M-50231-D-001, région 10, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Antonio de Luca, 6319 9^e rue Papineau, Montréal, région 10, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la troisième parution de cet avis.

PRENEZ AVIS que le contrat en date du 8 février 1980 par lequel BNP OPTIQUE LEE, a cédé et transféré à la BNP CANADA INC. toutes ses créances, dettes, demandes et réclamations actuelles et à venir, à titre de garantie a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 28 mars 1980 sous le numéro 306452.

AVIS EST DONNE que Ronald Charron, 99 Amyot ouest, Montréal-Sud-Richelieu, détenteur du permis M-50570-2 (2 demandes), région 6, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Ronald Charron Transport Inc., 99 Amyot ouest, St-Denis-sur-Richelieu, région 6, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.

PRENEZ AVIS que le contrat en date du 8 février 1980 par lequel BNP OPTIQUE LEE, a cédé et transféré à la BNP CANADA INC. toutes ses créances, dettes, demandes et réclamations actuelles et à venir, à titre de garantie a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 28 mars 1980 sous le numéro 306452.

PRENEZ AVIS que le contrat en date du 8 février 1980 par lequel BNP OPTIQUE LEE, a cédé et transféré à la BNP CANADA INC. toutes ses créances, dettes, demandes et réclamations actuelles et à venir, à titre de garantie a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 28 mars 1980 sous le numéro 306452.

PRENEZ AVIS que le contrat en date du 8 février 1980 par lequel BNP OPTIQUE LEE, a cédé et transféré à la BNP CANADA INC. toutes ses créances, dettes, demandes et réclamations actuelles et à venir, à titre de garantie a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 28 mars 1980 sous le numéro 306452.

PRENEZ AVIS que le contrat en date du 8 février 1980 par lequel BNP OPTIQUE LEE, a cédé et transféré à la BNP CANADA INC. toutes ses créances, dettes, demandes et réclamations actuelles et à venir, à titre de garantie a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 28 mars 1980 sous le numéro 306452.

PRENEZ AVIS que le contrat en date du 8 février 1980 par lequel BNP OPTIQUE LEE, a cédé et transféré à la BNP CANADA INC. toutes ses créances, dettes, demandes et réclamations actuelles et à venir, à titre de garantie a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 28 mars 1980 sous le numéro 306452.

PRENEZ AVIS que le contrat en date du 8 février 1980 par lequel BNP OPTIQUE LEE, a cédé et transféré à la BNP CANADA INC. toutes ses créances, dettes, demandes et réclamations actuelles et à venir, à titre de garantie a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 28 mars 1980 sous le numéro 306452.

PRENEZ AVIS que le contrat en date du 8 février 1980 par lequel BNP OPTIQUE LEE, a cédé et transféré à la BNP CANADA INC. toutes ses créances, dettes, demandes et réclamations actuelles et à venir, à titre de garantie a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 28 mars 1980 sous le numéro 306452.

PRENEZ AVIS que le contrat en date du 8 février 1980 par lequel BNP OPTIQUE LEE, a cédé et transféré à la BNP CANADA INC. toutes ses créances, dettes, demandes et réclamations actuelles et à venir, à titre de garantie a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 28 mars 1980 sous le numéro 306452.

PRENEZ AVIS que le contrat en date du 8 février 1980 par lequel BNP OPTIQUE LEE, a cédé et transféré à la BNP CANADA INC. toutes ses créances, dettes, demandes et réclamations actuelles et à venir, à titre de garantie a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 28 mars 1980 sous le numéro 306452.

PRENEZ AVIS que le contrat en date du 8 février 1980 par lequel BNP OPTIQUE LEE, a cédé et transféré à la BNP CANADA INC. toutes ses créances, dettes, demandes et réclamations actuelles et à venir, à titre de garantie a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 28 mars 1980 sous le numéro 306452.

PRENEZ AVIS que le contrat en date du 8 février 1980 par lequel BNP OPTIQUE LEE, a cédé et transféré à la BNP CANADA INC. toutes ses créances, dettes, demandes et réclamations actuelles et à venir, à titre de garantie a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 28 mars 1980 sous le numéro 306452.

PRENEZ AVIS que le contrat en date du 8 février 1980 par lequel BNP OPTIQUE LEE, a cédé et transféré à la BNP CANADA INC. toutes ses créances, dettes, demandes et réclamations actuelles et à venir, à titre de garantie a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 28 mars 1980 sous le numéro 306452.

PRENEZ AVIS que le contrat en date du 8 février 1980 par lequel BNP OPTIQUE LEE, a cédé et transféré à la BNP CANADA INC. toutes ses créances, dettes, demandes et réclamations actuelles et à venir, à titre de garantie a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 28 mars 1980 sous le numéro 306452.

Avis publics

AVIS EST DONNE par ces présentes conformément à l'article 1571D du Code civil, que le contrat de vente et cession exécuté le 17 mars 1980 à METROCAN LEASING LIMITED de toutes les créances présentes et futures, payable à BETON POULIN & FRESSES Ltee a été enregistré au Bureau d'Enregistrement par les Divisions d'Enregistrement de Ltee et inscrite le 25 mars 1980 et le 14 mars 1980 sous les numéros 152879 et 152025 respectivement. Le 7 avril 1980.

AVIS DE REQUÊTE D'ABANDON DE CHARTRE A DUBORD & CIE. INC. Avis est par les présentes donné que le contrat de vente et cession exécuté le 17 mars 1980 à METROCAN LEASING LIMITED de toutes les créances présentes et futures, payable à BETON POULIN & FRESSES Ltee a été enregistré au Bureau d'Enregistrement par les Divisions d'Enregistrement de Ltee et inscrite le 25 mars 1980 et le 14 mars 1980 sous les numéros 152879 et 152025 respectivement. Le 7 avril 1980.

AVIS EST DONNE que Ronald Charron, 99 Amyot ouest, Montréal-Sud-Richelieu, détenteur du permis M-50570-2 (2 demandes), région 6, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Ronald Charron Transport Inc., 99 Amyot ouest, St-Denis-sur-Richelieu, région 6, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.

AVIS EST DONNE que Ronald Charron, 99 Amyot ouest, Montréal-Sud-Richelieu, détenteur du permis M-50570-2 (2 demandes), région 6, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Ronald Charron Transport Inc., 99 Amyot ouest, St-Denis-sur-Richelieu, région 6, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.

AVIS EST DONNE que Ronald Charron, 99 Amyot ouest, Montréal-Sud-Richelieu, détenteur du permis M-50570-2 (2 demandes), région 6, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Ronald Charron Transport Inc., 99 Amyot ouest, St-Denis-sur-Richelieu, région 6, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.

AVIS EST DONNE que Ronald Charron, 99 Amyot ouest, Montréal-Sud-Richelieu, détenteur du permis M-50570-2 (2 demandes), région 6, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Ronald Charron Transport Inc., 99 Amyot ouest, St-Denis-sur-Richelieu, région 6, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.

AVIS EST DONNE que Ronald Charron, 99 Amyot ouest, Montréal-Sud-Richelieu, détenteur du permis M-50570-2 (2 demandes), région 6, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Ronald Charron Transport Inc., 99 Amyot ouest, St-Denis-sur-Richelieu, région 6, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.

AVIS EST DONNE que Ronald Charron, 99 Amyot ouest, Montréal-Sud-Richelieu, détenteur du permis M-50570-2 (2 demandes), région 6, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Ronald Charron Transport Inc., 99 Amyot ouest, St-Denis-sur-Richelieu, région 6, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.

AVIS EST DONNE que Ronald Charron, 99 Amyot ouest, Montréal-Sud-Richelieu, détenteur du permis M-50570-2 (2 demandes), région 6, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Ronald Charron Transport Inc., 99 Amyot ouest, St-Denis-sur-Richelieu, région 6, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.

AVIS EST DONNE que Ronald Charron, 99 Amyot ouest, Montréal-Sud-Richelieu, détenteur du permis M-50570-2 (2 demandes), région 6, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Ronald Charron Transport Inc., 99 Amyot ouest, St-Denis-sur-Richelieu, région 6, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.

AVIS EST DONNE que Ronald Charron, 99 Amyot ouest, Montréal-Sud-Richelieu, détenteur du permis M-50570-2 (2 demandes), région 6, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Ronald Charron Transport Inc., 99 Amyot ouest, St-Denis-sur-Richelieu, région 6, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.

AVIS EST DONNE que Ronald Charron, 99 Amyot ouest, Montréal-Sud-Richelieu, détenteur du permis M-50570-2 (2 demandes), région 6, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Ronald Charron Transport Inc., 99 Amyot ouest, St-Denis-sur-Richelieu, région 6, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.

AVIS EST DONNE que Ronald Charron, 99 Amyot ouest, Montréal-Sud-Richelieu, détenteur du permis M-50570-2 (2 demandes), région 6, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Ronald Charron Transport Inc., 99 Amyot ouest, St-Denis-sur-Richelieu, région 6, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.

AVIS EST DONNE que Ronald Charron, 99 Amyot ouest, Montréal-Sud-Richelieu, détenteur du permis M-50570-2 (2 demandes), région 6, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Ronald Charron Transport Inc., 99 Amyot ouest, St-Denis-sur-Richelieu, région 6, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.

AVIS EST DONNE que Ronald Charron, 99 Amyot ouest, Montréal-Sud-Richelieu, détenteur du permis M-50570-2 (2 demandes), région 6, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Ronald Charron Transport Inc., 99 Amyot ouest, St-Denis-sur-Richelieu, région 6, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.

AVIS EST DONNE que Ronald Charron, 99 Amyot ouest, Montréal-Sud-Richelieu, détenteur du permis M-50570-2 (2 demandes), région 6, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Ronald Charron Transport Inc., 99 Amyot ouest, St-Denis-sur-Richelieu, région 6, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.

AVIS EST DONNE que Ronald Charron, 99 Amyot ouest, Montréal-Sud-Richelieu, détenteur du permis M-50570-2 (2 demandes), région 6, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Ronald Charron Transport Inc., 99 Amyot ouest, St-Denis-sur-Richelieu, région 6, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.

AVIS EST DONNE que Ronald Charron, 99 Amyot ouest, Montréal-Sud-Richelieu, détenteur du permis M-50570-2 (2 demandes), région 6, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Ronald Charron Transport Inc., 99 Amyot ouest, St-Denis-sur-Richelieu, région 6, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.

Avis publics - Appels d'offres

AVIS EST DONNE par ces présentes conformément à l'article 1571D du Code civil, que le contrat de vente et cession exécuté le 17 mars 1980 à METROCAN LEASING LIMITED de toutes les créances présentes et futures, payable à BETON POULIN & FRESSES Ltee a été enregistré au Bureau d'Enregistrement par les Divisions d'Enregistrement de Ltee et inscrite le 25 mars 1980 et le 14 mars 1980 sous les numéros 152879 et 152025 respectivement. Le 7 avril 1980.

AVIS DE REQUÊTE D'ABANDON DE CHARTRE A DUBORD & CIE. INC. Avis est par les présentes donné que le contrat de vente et cession exécuté le 17 mars 1980 à METROCAN LEASING LIMITED de toutes les créances présentes et futures, payable à BETON POULIN & FRESSES Ltee a été enregistré au Bureau d'Enregistrement par les Divisions d'Enregistrement de Ltee et inscrite le 25 mars 1980 et le 14 mars 1980 sous les numéros 152879 et 152025 respectivement. Le 7 avril 1980.

AVIS EST DONNE que Ronald Charron, 99 Amyot ouest, Montréal-Sud-Richelieu, détenteur du permis M-50570-2 (2 demandes), région 6, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Ronald Charron Transport Inc., 99 Amyot ouest, St-Denis-sur-Richelieu, région 6, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.

AVIS EST DONNE que Ronald Charron, 99 Amyot ouest, Montréal-Sud-Richelieu, détenteur du permis M-50570-2 (2 demandes), région 6, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Ronald Charron Transport Inc., 99 Amyot ouest, St-Denis-sur-Richelieu, région 6, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.

AVIS EST DONNE que Ronald Charron, 99 Amyot ouest, Montréal-Sud-Richelieu, détenteur du permis M-50570-2 (2 demandes), région 6, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Ronald Charron Transport Inc., 99 Amyot ouest, St-Denis-sur-Richelieu, région 6, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.

AVIS EST DONNE que Ronald Charron, 99 Amyot ouest, Montréal-Sud-Richelieu, détenteur du permis M-50570-2 (2 demandes), région 6, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Ronald Charron Transport Inc., 99 Amyot ouest, St-Denis-sur-Richelieu, région 6, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.

AVIS EST DONNE que Ronald Charron, 99 Amyot ouest, Montréal-Sud-Richelieu, détenteur du permis M-50570-2 (2 demandes), région 6, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Ronald Charron Transport Inc., 99 Amyot ouest, St-Denis-sur-Richelieu, région 6, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.

AVIS EST DONNE que Ronald Charron, 99 Amyot ouest, Montréal-Sud-Richelieu, détenteur du permis M-50570-2 (2 demandes), région 6, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Ronald Charron Transport Inc., 99 Amyot ouest, St-Denis-sur-Richelieu, région 6, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.

AVIS EST DONNE que Ronald Charron, 99 Amyot ouest, Montréal-Sud-Richelieu, détenteur du permis M-50570-2 (2 demandes), région 6, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Ronald Charron Transport Inc., 99 Amyot ouest, St-Denis-sur-Richelieu, région 6, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.

AVIS EST DONNE que Ronald Charron, 99 Amyot ouest, Montréal-Sud-Richelieu, détenteur du permis M-50570-2 (2 demandes), région 6, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Ronald Charron Transport Inc., 99 Amyot ouest, St-Denis-sur-Richelieu, région 6, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.

AVIS EST DONNE que Ronald Charron, 99 Amyot ouest, Montréal-Sud-Richelieu, détenteur du permis M-50570-2 (2 demandes), région 6, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Ronald Charron Transport Inc., 99 Amyot ouest, St-Denis-sur-Richelieu, région 6, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.

AVIS EST DONNE que Ronald Charron, 99 Amyot ouest, Montréal-Sud-Richelieu, détenteur du permis M-50570-2 (2 demandes), région 6, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Ronald Charron Transport Inc., 99 Amyot ouest, St-Denis-sur-Richelieu, région 6, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.

AVIS EST DONNE que Ronald Charron, 99 Amyot ouest, Montréal-Sud-Richelieu, détenteur du permis M-50570-2 (2 demandes), région 6, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Ronald Charron Transport Inc., 99 Amyot ouest, St-Denis-sur-Richelieu, région 6, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.

AVIS EST DONNE que Ronald Charron, 99 Amyot ouest, Montréal-Sud-Richelieu, détenteur du permis M-50570-2 (2 demandes), région 6, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Ronald Charron Transport Inc., 99 Amyot ouest, St-Denis-sur-Richelieu, région 6, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.

AVIS EST DONNE que Ronald Charron, 99 Amyot ouest, Montréal-Sud-Richelieu, détenteur du permis M-50570-2 (2 demandes), région 6, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Ronald Charron Transport Inc., 99 Amyot ouest, St-Denis-sur-Richelieu, région 6, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.

AVIS EST DONNE que Ronald Charron, 99 Amyot ouest, Montréal-Sud-Richelieu, détenteur du permis M-50570-2 (2 demandes), région 6, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Ronald Charron Transport Inc., 99 Amyot ouest, St-Denis-sur-Richelieu, région 6, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.

NOUVEAU À LA BANQUE DE MONTRÉAL

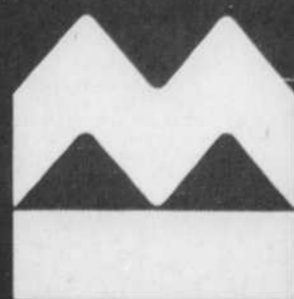
INTÉRÊT
QUOTIDIEN
AVEC CHÈQUES
SANS FRAIS

LE COMPTE D'ÉPARGNE À INTÉRÊT QUOTIDIEN AVEC CHÈQUES

UN SEUL COMPTE, PLUSIEURS AVANTAGES...

- intérêt calculé chaque jour sur chaque dollar en banque
- chèques sans frais en maintenant un minimum de \$200 durant le mois
- intérêt payé à la fin de chaque mois
- également disponibles à frais modiques, chèques-paysages dont le numéro apparaît sur le relevé détaillé
- pratique relevé mensuel détaillé indiquant le total des épargnes accumulées sur tous vos comptes personnels dans une même ville
- accès à l'Inter-Service^{m.d.}

Pour faire des chèques sans frais et profiter de l'intérêt calculé chaque jour, venez vous renseigner et ouvrir un compte d'épargne à intérêt quotidien avec chèques à la Banque de Montréal.



UNE INITIATIVE
EFFICACE
DE LA BANQUE DE MONTRÉAL

m.d. marque déposée de la Banque de Montréal